



Investir dans les populations rurales

Conseil des gouverneurs

Quarante-huitième session

Rome, 12-13 février 2025

États financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2023

**(assortis de la déclaration de la direction et d'une attestation externe
indépendante sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière)**

Cote du document: GC 48/INF.3

Date: 18 décembre 2024

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: INFORMATION

Questions techniques:

Allegra Saitto

Directrice par intérim

Division du Contrôle financier

courriel: a.saitto@ifad.org

Table des matières

	Page
Sigles et acronymes	ii
Appendice A Bilan (chiffres consolidés et FIDA seulement)	2
Appendice B État consolidé du résultat global	3
État du résultat global (FIDA seulement)	4
Appendice B1 État consolidé de la variation des fonds propres	5
État de la variation des fonds propres (FIDA seulement)	5
Appendice C État des flux de trésorerie (chiffres consolidés et FIDA seulement)	6
Appendice D Notes relatives aux états financiers consolidés	7
Appendice E État des contributions complémentaires et supplémentaires	32
Appendice E1 État des contributions complémentaires cumulées de 1978 à 2023	34
Appendice E2 État des contributions des États membres et des donateurs au titre de l'Initiative PPTE et de l'apurement des arriérés	35
Appendice E3 Contributions reçues en 2023	36
Appendice E4 Fonds non dépensés en 2023 et 2022	37
Appendice F Synthèse du Programme pour la résilience du monde rural	39
Déclaration de la direction relative à l'efficacité du contrôle interne de l'information financière	
Attestation du commissaire aux comptes sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière	
Rapport du commissaire aux comptes	
Appendice G États des contributions	55
Appendice H État des prêts	63
Appendice H1 Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification	69
Appendice H2 État des dons	72
Appendice H3 Cadre pour la soutenabilité de la dette (FIDA seulement)	73
Appendice I État récapitulatif des engagements au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)	75
Appendice J État récapitulatif des contributions liées à l'Initiative pour l'allègement de la dette d'Haïti	76
Appendice K Analyse des dépenses d'exploitation (FIDA seulement)	77
Appendice L Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres	78
Initiative de riposte à la crise	79
Appendice L1 Fonds fiduciaire pour le secteur privé	81

Notes:

Dans les présents états financiers, les codes utilisés pour les devises sont ceux établis par l'Organisation internationale de normalisation.

Sigles et acronymes

AMACS	Plan d'assurance maladie après la cessation de service
ASAP	Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne
CSD	Cadre pour la soutenabilité de la dette
DTS	droit de tirage spécial
ECD	exposition en cas de défaut
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FFGC	Fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie
Fonds ABC	Fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat agricole
FVC	Fonds vert pour le climat
IAS	Normes comptables internationales (remplacées par les normes IFRS)
IFRS	Normes internationales d'information financière
Initiative PPTE	Initiative en faveur des pays pauvres très endettés
ITAA	Initiative de transformation de l'agriculture en Afrique
PCD	perte en cas de défaut
PC-FBSA	Programme conjoint du Fonds belge pour la sécurité alimentaire
PD	probabilité de défaut
PSA	Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification

États financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2023, pour la période s'achevant à cette date

(assortis de la déclaration de la direction et d'une attestation externe indépendante sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière)

1. À sa cent quarante et unième session, tenue en avril 2024, le Conseil d'administration a approuvé les états financiers vérifiés du FIDA pour l'exercice 2023 (appendices A à L) ainsi que le rapport y relatif du commissaire aux comptes, qui figurent dans le présent document.
2. Ces états financiers, établis conformément aux Normes internationales d'information financière en application de la recommandation du Conseil des normes comptables internationales, ont été examinés dans le détail par le Comité d'audit à sa cent soixante-douzième réunion.
3. Le FIDA a publié la déclaration de la direction rendant compte de l'efficacité opérationnelle du contrôle interne de l'information financière au 31 décembre 2023, qui faisait suite à des vérifications et un examen indépendants conduits par des consultants externes, sur la base du cadre établi par le Comité des organisations coparrainantes de la Commission Treadway (COSO). Cette déclaration fournit une assurance supplémentaire quant à la crédibilité et à la fiabilité des états financiers.
4. Le commissaire aux comptes a formulé une opinion favorable sans réserve sur les états financiers consolidés du Fonds au 31 décembre 2023, et il a en outre délivré l'attestation externe sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière.

Notes concernant la lecture des présents états financiers:

- Dans les présents états financiers, les codes utilisés pour les devises sont ceux établis par l'Organisation internationale de normalisation.
- Les chiffres mentionnés dans les présents états financiers ont été arrondis. Par conséquent, il peut arriver qu'il y ait un décalage entre les totaux réels des différents montants figurant dans les tableaux et les totaux indiqués, ainsi qu'entre les nombres figurant dans les tableaux et ceux mentionnés dans le texte.

Bilan (chiffres consolidés et FIDA seulement)

Aux 31 décembre 2023 et 2022
(en milliers d'USD)

Actif	Note	Montants consolidés		FIDA seulement	
		31 déc. 2023	31 déc. 2022	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Liquidités et avoirs en banque	4	751 339	642 328	469 285	413 167
Placements	4	1 500 874	1 343 614	1 136 140	1 031 689
Autres actifs financiers	17	16 859	-	16 859	-
Titres de participation et de placement à la juste valeur par le compte de résultat	5	5 863	5 811	-	-
Billets à ordre à encaisser et contributions à recevoir					
Billets à ordre à encaisser	6	102 523	166 693	102 523	166 693
Contributions à recevoir	6	861 003	991 175	427 060	660 237
À déduire: contributions à recevoir conditionnelles	6	(85 598)	(156 034)	(85 598)	(156 034)
À déduire: provision cumulée pour dépréciation	7	(117 659)	(120 145)	(117 659)	(120 145)
Montant net des contributions à recevoir et billets à ordre à encaisser		760 269	881 689	326 326	550 751
Autres sommes à recevoir	8	19 303	20 400	165 637	155 947
Immobilisations	9	13 612	12 014	13 612	12 014
Droits d'utilisation	9	71 580	78 423	71 580	78 423
Encours des prêts					
Encours des prêts	10	8 871 487	8 485 024	8 643 285	8 258 159
Moins: provision cumulée pour dépréciation des prêts	10	(185 980)	(154 170)	(174 613)	(151 352)
Moins: provision cumulée au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTTE)	11	(101 377)	(108 893)	(101 377)	(108 893)
Encours net des prêts		8 584 130	8 221 961	8 367 295	7 997 914
Total de l'actif		11 723 829	11 206 240	10 566 734	10 239 905

Passif et fonds propres	Note	Montants consolidés		FIDA seulement	
		31 déc. 2023	31 déc. 2022	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Passif					
Sommes à payer et passif exigible	13	199 996	190 423	191 933	181 202
Dons non décaissés	14	346 834	317 100	49 039	74 955
Recettes reportées	15	575 283	434 639	65 260	47 245
Passif au titre des loyers	9	72 320	79 143	72 320	79 143
Passif au titre d'emprunts	16	2 479 749	2 119 204	2 249 705	1 882 706
Autres passifs financiers	17	15 599	8 944	15 599	8 944
Total du passif		3 689 781	3 149 453	2 643 856	2 274 195
Fonds propres					
Contributions					
Ordinaires		10 352 727	10 164 382	10 352 727	10 164 382
Spéciales		20 369	20 369	20 369	20 369
Total des contributions	H	10 373 096	10 184 751	10 373 096	10 184 751
Bénéfices non distribués					
Réserve générale		95 000	95 000	95 000	95 000
Déficit accumulé		(2 434 048)	(2 222 964)	(2 545 218)	(2 314 041)
Total des bénéfices non distribués		(2 339 048)	(2 127 964)	(2 450 218)	(2 219 041)
Total des fonds propres		8 034 048	8 056 787	7 922 878	7 965 710
Total passif et fonds propres		11 723 829	11 206 240	10 566 734	10 239 905

État consolidé du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022
(en milliers d'USD)

	Note	2023	2022
Recettes			
Produit des prêts	18	127 928	82 173
Produit/(pertes) sur liquidités et placements	19	85 407	4 273
Recettes provenant d'autres sources	20	11 237	10 988
Recettes provenant des contributions	21	215 684	202 057
(Perte)/gain net des placements		(150)	(593)
Total des recettes		440 106	298 898
Frais de fonctionnement			
Traitements et indemnités du personnel	22	(119 050)	(116 504)
Dépenses administratives courantes		(35 022)	(29 699)
Frais de consultants et dépenses non liées au personnel		(65 434)	(65 174)
Frais financiers directs (banques et placements)	24	(2 202)	(6 273)
Sous-total des frais de fonctionnement	22	(221 708)	(217 650)
Autres dépenses			
Charges d'intérêt relatives au passif financier et aux locations	28	(85 156)	(17 028)
Provision pour dépréciation des prêts	10	(30 302)	(35 739)
Dépenses au titre de l'Initiative PPTÉ	27	6 874	(106 165)
Dépenses au titre des dons	25	(174 200)	(140 398)
Dépenses au titre des dons consentis aux pays surendettés	25	(178 062)	(165 076)
Dotations aux amortissements	9	(12 428)	(12 236)
Sous-total des autres dépenses		(473 274)	(476 642)
Total des dépenses		(694 982)	(694 292)
(Déficit)/surplus, avant comptabilisation des ajustements correspondant aux taux de change et des variations de la comptabilité de couverture		(254 876)	(395 394)
(Pertes)/gains nets relatifs aux opérations de couverture	29	(9 281)	(526)
(Pertes)/gains de change (FIDA seulement)	26	42 494	(339 637)
Profit net ou (perte)		(221 663)	(735 557)
Autres éléments du résultat global – (pertes)/produit:			
(Pertes)/gains de change résultant de la conversion d'entités consolidées	26	11 940	(18 796)
Variation de la provision pour le Plan d'assurance maladie après la cessation de service (AMACS)	23	(1 361)	62 206
Total des autres éléments du résultat global – (pertes)/gains		10 579	43 410
Total des éléments du résultat global – produit/(pertes)		(211 084)	(692 147)

État du résultat global (FIDA seulement)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022
(en milliers d'USD)

	Note	2023	2022
Recettes			
Produit des prêts	18	123 572	79 638
Produit/(pertes) sur liquidités et placements	19	79 635	11 320
Recettes provenant d'autres sources	20	18 082	14 691
Recettes provenant des contributions	21	86	8 436
Total des recettes		221 375	114 085
Frais de fonctionnement			
Traitements et indemnités du personnel	23	(110 052)	(108 685)
Dépenses administratives courantes		(31 721)	(26 964)
Frais de consultants et dépenses non liées au personnel		(52 758)	(49 813)
Frais financiers directs (banques et placements)		(1 559)	(5 411)
Sous-total des frais de fonctionnement	22	(196 090)	(190 873)
Autres dépenses			
Charges d'intérêt relatives au passif financier et aux locations	28	(77 507)	(17 028)
Provision pour dépréciation des prêts	10	(22 007)	(34 949)
Dépenses au titre de l'Initiative PPTE	27	6 875	(106 165)
Dépenses au titre des dons	25	(5 185)	(8 994)
Dépenses au titre des dons consentis aux pays surendettés	25	(178 062)	(165 076)
Dotations aux amortissements	9	(12 428)	(12 236)
Sous-total des autres dépenses		(288 314)	(344 448)
Total des dépenses		(484 404)	(535 321)
(Déficit)/surplus, avant comptabilisation des ajustements correspondant aux taux de change et des variations de la comptabilité de couverture			
		(263 029)	(421 236)
(Pertes)/gains nets relatifs aux opérations de couverture	29	(9 281)	(526)
(Pertes)/gains de change (FIDA seulement)	26	42 494	(339 637)
Profit net ou (perte)		(229 816)	(761 399)
Autres éléments du résultat global – (pertes)/produit:			
Variation de la provision pour l'AMACS	23	(1 361)	62 206
Total des autres éléments du résultat global – (pertes)/gains		(1 361)	62 206
Total des éléments du résultat global – produit/(pertes)		(231 177)	(699 193)

État consolidé de la variation des fonds propres

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022
(en milliers d'USD)

	<i>Contributions</i>	<i>Déficit accumulé</i>	<i>Réserve générale</i>	<i>Total des fonds propres</i>
Soldes au 1^{er} janvier 2022	10 103 962	(1 530 817)	95 000	8 668 145
2022				
Instruments de contribution	129 345			129 345
Variations de change et autres variations	(48 556)			(48 556)
Profit net ou (perte)		(735 557)		(735 557)
Total des autres éléments du résultat global – produit/(pertes)		43 410		43 410
Soldes au 31 décembre 2022	10 184 751	(2 222 964)	95 000	8 056 787
2023				
Soldes au 1^{er} janvier 2023	10 184 751	(2 222 964)	95 000	8 056 787
Instruments de contribution	183 995			183 995
Variations de change et autres variations	4 350			4 350
Profit net ou (perte)		(221 663)		(221 663)
Total des autres éléments du résultat global – produit/(pertes)		10 579		10 579
Soldes au 31 décembre 2023	10 373 096	(2 434 048)	95 000	8 034 048

État de la variation des fonds propres (FIDA seulement)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022
(en milliers d'USD)

	<i>Contributions</i>	<i>Déficit accumulé</i>	<i>Réserve générale</i>	<i>Total des fonds propres</i>
Soldes au 1^{er} janvier 2022	10 103 962	(1 614 848)	95 000	8 584 114
Instruments de contribution	129 345			129 345
Variations de change et autres variations	(48 556)			(48 556)
Profit net ou (perte)		(761 399)		(761 399)
Total des autres éléments du résultat global – produit/(pertes)		62 206		62 206
Soldes au 31 décembre 2022	10 184 751	(2 314 041)	95 000	7 965 710
2023				
Soldes au 1^{er} janvier 2023	10 184 751	(2 314 041)	95 000	7 965 710
Instruments de contribution	183 995			183 995
Variations de change et autres variations	4 350			4 350
Profit net ou (perte)		(229 816)		(229 816)
Total des autres éléments du résultat global – produit/(pertes)		(1 361)		(1 361)
Soldes au 31 décembre 2023	10 373 096	(2 545 218)	95 000	7 922 878

État des flux de trésorerie (chiffres consolidés et FIDA seulement)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022
(en milliers d'USD)

	Montants consolidés		FIDA seulement	
	2023	2022 (chiffres retraités)	2023	2022 (chiffres retraités)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation du FIDA				
Intérêts sur prêts	112 445	73 401	107 948	71 303
Contributions autres que celles destinées aux reconstitutions	260 184	216 973	13 966	13 472
Dépenses d'exploitation et autres paiements	(242 953)	(237 906)	(206 862)	(202 096)
Décaissements de dons	(148 901)	(174 329)	(28 748)	(33 348)
Décaissements au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette	(178 062)	(165 076)	(178 062)	(165 076)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(197 287)	(286 937)	(291 758)	(315 745)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement				
Décaissements de prêts	(699 435)	(743 806)	(691 449)	(735 548)
Remboursements de prêts – principal	401 978	368 558	387 562	356 456
Somme reçue au titre des placements	(33 851)	(130 493)	(2 645)	(119 943)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de placement	(331 308)	(505 741)	(306 532)	(499 035)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement				
Contributions aux reconstitutions	412 520	366 086	412 520	366 086
Fonds empruntés	360 188	459 753	360 188	459 753
Remboursement du principal des fonds empruntés	(57 035)	(45 801)	(42 588)	(33 803)
Paiement des intérêts sur les fonds empruntés	(77 894)	(10 904)	(70 217)	(10 904)
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	637 779	769 134	659 903	781 132
Effet des variations de change sur les liquidités et équivalents	(171)	(36 686)	(5 493)	(28 104)
(Diminution) nette des liquidités et équivalents non soumis à restrictions	109 013	(60 230)	56 120	(61 752)
Liquidités et équivalents non soumis à restrictions en début d'exercice	642 247	702 477	413 086	474 838
Liquidités et équivalents non soumis à restrictions en fin d'exercice	751 260	642 247	469 206	413 086
Dont:				
Liquidités non soumises à restrictions	751 260	642 247	469 206	413 086
Liquidités et équivalents en fin d'exercice	751 260	642 247	469 206	413 086

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 1

BRÈVE DESCRIPTION DU FONDS ET DE LA NATURE DE SES OPÉRATIONS

Le Fonds international de développement agricole (ci-après le FIDA ou le Fonds) est une institution spécialisée des Nations Unies. Le FIDA, qui a son siège à Rome (Italie), a officiellement vu le jour le 30 novembre 1977, date à laquelle l'Accord portant création du FIDA est entré en vigueur. Le Fonds et ses opérations sont régis par cet accord.

En tant qu'institution financière internationale, le FIDA jouit de fait du statut de créancier privilégié. Ce statut, dont jouissent d'autres institutions financières internationales, n'est pas un statut juridique, mais il est consacré dans la pratique et est accordé par les parties prenantes du Fonds (177 États membres). Le statut de créancier privilégié est un concept universellement reconnu par des entités telles que les autorités de tutelle des banques, la Banque des règlements internationaux et les agences de notation.

Tout État membre de l'Organisation des Nations Unies ou de l'une de ses institutions spécialisées, ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique peut devenir membre du Fonds. Celui-ci tire ses ressources des contributions des États membres, des contributions spéciales provenant d'entités hors États membres et d'autres sources, auxquelles s'ajoutent les ressources qui proviennent ou proviendront de ses opérations et d'autres sources, notamment par l'emprunt auprès des Membres et d'autres sources.

Le Fonds a pour objectif de mobiliser des ressources additionnelles qui devront essentiellement être affectées, à des conditions de faveur, au financement de projets expressément conçus pour améliorer les systèmes de production alimentaire, le niveau nutritionnel et les conditions de vie des populations les plus pauvres des pays en développement. Le Fonds mobilise des ressources et des savoirs dans le cadre d'une coalition dynamique associant les ruraux pauvres, les gouvernements, les institutions financières et les organismes de développement, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, y compris des cofinancements. Les financements provenant d'autres sources que les reconstitutions, sous forme de fonds supplémentaires et de ressources humaines, font partie intégrante des activités opérationnelles du FIDA.

En 2023, le contexte extérieur a été marqué par une hausse générale des taux d'intérêt sur les marchés et par d'autres difficultés telles que la poursuite des conflits et l'instabilité.

En 2023, pour faire face à ces difficultés, le FIDA a notamment:

- maintenu ses interventions axées sur la sécurité alimentaire, l'adaptation aux changements climatiques et la biodiversité;

- poursuivi la mise en œuvre des projets financés au titre de l'Initiative de riposte à la crise pour soutenir les pays touchés par la crise alimentaire au moyen de ressources accordées sous forme de dons;
- renforcé son appui au secteur privé, avec la mise en œuvre de la Stratégie de collaboration du FIDA avec le secteur privé.

NOTE 2

RÉCAPITULATIF DES PRINCIPALES RÈGLES COMPTABLES

Les principales règles comptables appliquées pour établir ces états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, elles sont appliquées de manière homogène pour tous les exercices présentés.

a) Principes de base

Les états financiers consolidés du Fonds sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), normes comptables émises par le Conseil des normes comptables internationales, et selon une approche de continuité, à partir de la situation financière actuelle et de la prévision des flux de trésorerie. Des informations sont données séparément dans les états financiers là où elles sont jugées présenter un intérêt pour le lecteur.

Pour établir les états financiers conformément aux normes comptables IFRS, il faut procéder à un certain nombre d'estimations comptables essentielles. Cela suppose aussi que la direction exerce un pouvoir d'appréciation sur l'application des règles comptables. Les domaines dans lesquels l'exercice de ce jugement est plus poussé ou plus complexe ou dans lesquels les hypothèses et estimations sont importantes pour les états financiers consolidés sont indiqués dans la note 3.

Normes IFRS nouvelles ou modifiées obligatoirement applicables

En 2023, aucune norme IFRS ou position officielle correspondante n'a eu d'effet notable sur le FIDA.

Normes IFRS qui ne sont pas encore obligatoires

Il n'y a pas de normes IFRS ou d'interprétations non encore effectives et susceptibles d'avoir une incidence notable sur le Fonds.

b) Retraitement de l'état des flux de trésorerie

Le Fonds a retraité l'état des flux de trésorerie (chiffres consolidés et FIDA seulement) pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 dans le but de définir les liquidités et équivalents comme les soldes correspondant aux encaisses et aux montants déposés dans des comptes bancaires à vue. Les liquidités et placements soumis à restrictions sont exclus du solde des liquidités et équivalents. Les modifications entraînées par ce retraitement de l'état des flux de trésorerie pour 2022 sont résumées dans le tableau ci-après:

Flux de trésorerie (chiffres consolidés)	<i>En milliers d'USD</i>		
	2022 (chiffres retraités)	2022	Différence
Soldes			
Liquidités non soumises à restrictions en début d'exercice	702,5	702,5	
Placements non soumis à restrictions en début d'exercice	0	1 250,8	
Liquidités et équivalents en début d'exercice	702,5	1 953,3	(1 250,8)
Liquidités non soumises à restrictions en fin d'exercice	642,2	642,2	
Placements non soumis à restrictions en fin d'exercice	0	1 343,4	
Liquidités et équivalents en fin d'exercice	642,2	1 985,6	(1 343,4)
Principales variations			
Somme reçue au titre des placements	(130,5)	3,9	(134,4)
Effet des variations de change sur les liquidités et équivalents	(36,7)	(79,7)	43,0
Flux de trésorerie (FIDA seulement)			
Soldes			
Liquidités non soumises à restrictions en début d'exercice	474,8	474,8	
Placements non soumis à restrictions en début d'exercice	0	929,3	
Liquidités et équivalents en début d'exercice	474,8	1 404,1	(929,3)
Liquidités et équivalents en fin d'exercice			
Liquidités non soumises à restrictions en fin d'exercice	413,1	413,1	0
Placements non soumis à restrictions en fin d'exercice	0	1 031,6	(1 031,6)
Liquidités et équivalents en fin d'exercice	413,1	1 444,7	(1 031,6)
Principales variations			
Somme reçue au titre des placements	(119,9)	10,7	(130,6)
Effet des variations de change sur les liquidités et équivalents	(28,1)	(56,4)	28,3

c) Périmètre de consolidation

Les financements sous forme de fonds supplémentaires et de ressources autres que les ressources de base font partie intégrante des activités opérationnelles du FIDA. C'est pourquoi le Fonds établit des comptes consolidés comprenant les opérations et les soldes des entités suivantes:

- le Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification (PSA);
- le Fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie (FFGC);
- d'autres fonds supplémentaires, notamment les dons d'assistance technique, les cofinancements, les financements obtenus pour le programme de cadres associés, les fonds supplémentaires thématiques et programmatiques, le Programme conjoint du Fonds belge pour la sécurité alimentaire (PC-FBSA), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres mis en place en 2020 par suite de la pandémie de COVID-19;
- le Fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative PPTE;
- le Fonds fiduciaire du FIDA pour l'AMACS;
- le compte administratif de l'Initiative pour l'allègement de la dette d'Haïti;
- le Fonds fiduciaire espagnol;
- le Programme pour la résilience du monde rural (ancien Fonds fiduciaire du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne [ASAP]);
- le Fonds fiduciaire pour le secteur privé;
- l'Initiative de transformation de l'agriculture en Afrique (ITAA), approuvée par le Conseil d'administration en août 2021.

Ces entités sont directement liées aux activités de base du FIDA et sont contrôlées par ce dernier, conformément à la norme IFRS 10. Conformément aux recommandations et accords sous-jacents établissant ces entités, le FIDA a le pouvoir de régir les règles financières et opérationnelles les concernant. Le FIDA est responsable, au minimum, de la part des résultats positifs ou négatifs de ces entités correspondant à ses activités avec celles-ci, et il est en mesure d'influer sur ces résultats dans le cadre du pouvoir qu'il exerce sur les éléments qui les composent. En conséquence, ces entités figurent dans ses états financiers consolidés. Toutes les opérations et tous les soldes constatés entre ces entités ont été éliminés. Des états financiers supplémentaires peuvent être établis sur demande pour ces fonds pour répondre aux exigences spécifiques des donateurs. L'exercice financier de toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation correspond à l'année civile.

Entités hébergées et autres services

Il existe d'autres entités que le FIDA héberge, mais dont les opérations ne font pas partie de ses activités principales, et le FIDA n'a pas le pouvoir de régir les règles financières et opérationnelles les concernant. Elles ne sont donc pas consolidées dans ses comptes, car elles échappent dans une large mesure à son contrôle. Au 31 décembre 2023, la seule entité hébergée par le FIDA était la Coalition internationale pour l'accès à la terre (dénommée auparavant Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté).

Le Fonds est une entité accréditée du Fonds vert pour le climat (FVC), et a signé son premier accord de contribution avec ce dernier en 2020. En sa qualité d'entité accréditée du FVC, le FIDA n'a pas le pouvoir de régir les règles financières et opérationnelles le concernant. Par ailleurs, il n'est

pas responsable des résultats de sa participation aux activités financées par le FVC, auxquels il n'a pas non plus de droits.

d) Investissements dans des initiatives du secteur privé

Le FIDA a travaillé en partenariat avec l'Union européenne, le Gouvernement luxembourgeois et l'Alliance pour une révolution verte en Afrique à partir de 2018, en vue de créer le Fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat agricole (Fonds ABC), un fonds du secteur privé ayant pour objectif de stimuler les investissements dans les petites entreprises agricoles sur les marchés émergents. Le FIDA a joué le rôle d'entité parrainante dans le cadre de la constitution du Fonds ABC, qui est une personne morale distincte. Il a souscrit des titres de participation et de placement en ayant recours à des fonds supplémentaires – pour le compte de tiers et pour son propre compte (avec l'appui de la Direction du développement et de la coopération de la Confédération suisse). Conformément à la norme IFRS 10, le FIDA n'exerce aucun contrôle sur les décisions prises en matière de placement par le Fonds ABC.

e) Conversion des monnaies et variations de change

Les postes inclus dans les états financiers consolidés sont chiffrés dans la monnaie en usage dans l'environnement économique principal dans lequel s'exercent les activités de l'entité (« la monnaie fonctionnelle »). Dans le cas du FIDA, cette monnaie est le dollar des États-Unis.

Les opérations en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle sur la base des taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et pertes de change résultant du règlement de ces transactions ainsi que de la conversion, aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice, des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés au compte de résultat pour la période correspondante, à l'exception des billets à ordre et des contributions, comptabilisés comme fonds propres.

Les résultats et la situation financière des entités/fonds consolidés dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation de l'information financière sont convertis dans cette dernière monnaie et sont comptabilisés comme suit:

- Les actifs et passifs sont convertis au taux en vigueur à la date de clôture de l'exercice, et les recettes et dépenses sont converties au taux moyen mensuel.
- Toutes les différences de change qui en résultent sont comptabilisées comme éléments distincts à la rubrique « autres éléments du résultat global ».

f) Comptabilisation des actifs et passifs financiers

Actifs financiers au coût amorti

Un actif financier doit être évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies: i) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels; ii) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des

dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Les deux conditions étant considérées comme remplies, l'encours des prêts est évalué au coût amorti.

Actif financier à la juste valeur

Si les critères ne sont pas remplis, l'actif ne peut être classé dans la catégorie des coûts amortis et doit être classé à la juste valeur par le compte de résultat. La juste valeur par d'autres éléments du résultat global n'est pas utilisée par le FIDA. Tous les autres actifs non classés au coût amorti sont classés à la juste valeur par le compte de résultat.

Passif financier

Le passif financier mesuré au coût amorti comprend les instruments financiers (autres que les passifs détenus à des fins de transaction ou désignés à la juste valeur) représentant les diverses formes de financement par des tiers.

Il est comptabilisé à la date de liquidation initialement à la juste valeur, qui est normalement la contrepartie reçue moins les coûts de transaction directement imputables au passif financier. Ces instruments sont ultérieurement évalués au coût amorti par la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lorsque les conditions de la norme IFRS 9 pour la comptabilité de couverture sont remplies, le passif financier est comptabilisé à la date de la transaction au coût amorti, ajusté des variations de sa juste valeur attribuables aux risques couverts.

Les intérêts sont échus et comptabilisés au compte de résultat au titre des charges d'intérêts des prêts.

Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments dérivés sont utilisés pour gérer les risques de taux d'intérêt et de change et sont comptabilisés dans les états financiers à la date de la transaction et à leur juste valeur en tant qu'« autres actifs ou autres passifs ». Le FIDA applique une comptabilité de couverture selon la norme IFRS 9 à des relations de couverture individuelles déterminées lorsque les conditions énoncées par la norme sont remplies.

g) Fonds propres

Les fonds propres comprennent les trois éléments suivants: i) les contributions (fonds propres); ii) la Réserve générale; iii) les bénéfices non distribués.

i) Contributions (fonds propres)

Généralités

Les contributions que chaque Membre doit verser au Fonds sont payables à l'échéance en monnaies librement convertibles; toutefois, jusqu'à la fin de la période de la Troisième reconstitution, les Membres de la catégorie III pouvaient verser leur contribution dans leur propre monnaie, qu'elle soit ou non librement convertible. Les contributions doivent être versées en espèces mais, dans la mesure où le Fonds n'a pas un besoin immédiat d'une partie de la contribution pour ses opérations, cette partie peut être versée sous forme de billets à ordre non négociables, irrévocables et ne portant pas intérêt ou d'obligations payables à vue.

Une contribution à la reconstitution des ressources du FIDA est comptabilisée intégralement au titre des contributions en fonds propres et des

contributions à recevoir lorsqu'un Membre dépose un instrument de contribution, à l'exception des instruments de contribution conditionnels, qui sont soumis à des décisions nationales d'ouverture de crédits et dont le montant diminuera proportionnellement à mesure que ces conditions seront remplies. Les montants à recevoir des États membres au titre des contributions et autres sommes à recevoir, y compris les billets à ordre, sont comptabilisés au solde souscrit non encore encaissé.

Le Fonds a institué les prêts concessionnels de partenaires (c'est-à-dire des prêts consentis par des partenaires à des conditions favorables) par suite de l'adoption de la résolution de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11). Ces prêts sont assortis de conditions concessionnelles: ils ont des échéances à 25 ans ou à 40 ans et un différé d'amortissement de 5 ans pour les prêts à 25 ans et de 10 ans pour les prêts à 40 ans. Des droits de vote sont attribués aux États membres qui font de tels prêts en proportion de l'élément de libéralité dont ces derniers sont assortis. Les fonds provenant de prêts concessionnels de partenaires ont deux composantes: une composante d'emprunt et une composante de fonds propres. La composante de fonds propres est l'élément de libéralité obtenu, calculé sur la base des conditions du prêt et du taux d'actualisation convenu durant la consultation sur la reconstitution des ressources. L'élément de libéralité est enregistré en tant que fonds propres.

Provision pour dépréciation des contributions

Le Fonds a établi une politique applicable aux provisions pour arriérés de contribution des États membres, sans préjudice du statut de créancier privilégié, comme suit:

Si des éléments indiquent qu'un actif est déprécié, une provision pour dépréciation spécifique est comptabilisée et déduite des fonds propres. Le montant de la dépréciation correspond à l'écart entre la valeur comptable et la valeur qu'il est possible de recouvrer. Les critères utilisés pour déterminer s'il existe des éléments objectifs attestant d'une dépréciation sont:

- l'existence d'arriérés sur le versement des échéances (principal et intérêts) prévues au contrat;
- des difficultés de trésorerie rencontrées par le débiteur;
- le non-respect des dispositions contractuelles ou des conditions;
- l'ouverture d'une procédure de faillite.

En l'absence d'autre élément, une provision est constituée:

- Chaque fois qu'un versement au titre d'un instrument de contribution ou d'un tirage sur un billet à ordre accuse un retard de 24 mois, il est constitué une provision égale à la valeur de tous les arriérés de contribution ou de tous les tirages non honorés sur l'encours du billet ou des billets à ordre en question.
- Chaque fois qu'un versement au titre d'un instrument de contribution ou d'un tirage sur un billet à ordre accuse un retard de 48 mois ou plus, il est constitué une provision égale à la valeur totale des contributions impayées du Membre concerné ou à la valeur totale du billet ou des billets à ordre souscrits par celui-ci pour

la période de financement considérée (c'est-à-dire pour la période de reconstitution).

- La date de clôture de l'exercice sert actuellement de point de référence pour le calcul des délais de 24 et de 48 mois.

ii) Réserve générale

La Réserve générale, qui ne peut être utilisée qu'à des fins autorisées par le Conseil des gouverneurs, a été établie pour répondre à la nécessité de se prémunir contre le risque de surengagement des ressources du Fonds qui pourrait découler des fluctuations des taux de change, et contre les retards éventuels dans la perception par le Fonds des paiements au titre du service des prêts ou dans le recouvrement des sommes qui lui sont dues au titre du placement de ses avoirs liquides. Elle a également pour fonction de couvrir le risque de surengagement qui pourrait découler d'une diminution de la valeur des actifs du Fonds par suite de fluctuations de cours affectant ses placements.

Aux termes de l'article XIII du Règlement financier, « le Conseil d'administration fixe le montant des transferts annuels de l'excédent accumulé à la Réserve générale, compte tenu de la situation financière du Fonds dans le contexte de l'examen/approbation des états financiers vérifiés annuels du Fonds ».

iii) Bénéfices non distribués

Les bénéfices non distribués représentent le total de l'écart entre les recettes et les dépenses, incidence de la variation des taux de change et de la valeur des instruments de couverture comprise.

h) Prêts

i) Prêts à des États membres

Les prêts sont accordés à des pays en développement qui sont membres du Fonds ou à des organisations intergouvernementales dont ces pays font partie. Dans ce dernier cas, le Fonds peut exiger des garanties gouvernementales ou autres. Un prêt entre en vigueur à la date à laquelle il a été signé par le Fonds ainsi que par l'emprunteur, à moins que l'accord de financement ne dispose qu'il doit être ratifié, auquel cas l'accord de financement prend effet à la date à laquelle le Fonds reçoit un instrument de ratification. Tous les prêts du FIDA sont approuvés et leur remboursement ainsi que le paiement des intérêts dont ils sont assortis doivent être effectués dans la monnaie spécifiée dans l'accord de prêt. Les prêts approuvés sont décaissés en faveur des emprunteurs conformément aux stipulations de l'accord de prêt.

Les conditions relatives aux prêts accordés par le Fonds sont publiées sur le site du FIDA (<https://www.ifad.org/fr/financial-products-and-terms>).

ii) Prêts à des États non membres

À sa vingt et unième session, tenue en février 1998, le Conseil des gouverneurs a, dans sa résolution 107/XXI, approuvé l'établissement d'un fonds spécifiquement destiné à financer des prêts pour Gaza et la Cisjordanie (FFGC). Il a été à cet effet dérogé à l'application de l'article 7, section 1 b), de l'Accord portant création du FIDA. L'aide financière, y compris sous forme de prêts, est transférée au FFGC par décision du Conseil d'administration, et son remboursement, le cas échéant, est imputé directement aux ressources ordinaires du FIDA.

À sa cent vingt-neuvième session, le Conseil d'administration a approuvé le document EB 2020/129/R.11/Rev.1, qui expose le Cadre des opérations non souveraines du FIDA dans le secteur privé.

iii) Comptabilisation des prêts

Les opérations de prêt sont comptabilisées dans le bilan au moment où les fonds sont décaissés à l'emprunteur. Les prêts sont initialement comptabilisés sur la base de leur juste valeur, qui correspond au prix de la transaction (montant décaissé, y compris les coûts de transaction – solde nominal). Les encours des prêts sont ultérieurement évalués au coût amorti par la méthode du taux d'intérêt effectif.

iv) Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)

Le FIDA participe à l'initiative – initiale et renforcée – du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés dans le cadre de sa politique générale en matière de gestion des partenariats opérationnels avec des pays susceptibles d'avoir des arriérés à l'égard du FIDA en raison du poids du service de leur dette. Par conséquent, le FIDA accorde des allègements de dette en annulant, au profit des pays qui remplissent les conditions requises, une fraction de leurs obligations au titre du service de la dette, à mesure que celles-ci deviennent exigibles.

En 1998, le FIDA a établi un Fonds fiduciaire pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés. Ce fonds reçoit du FIDA et d'autres sources des ressources spécifiquement destinées à compenser la diminution convenue au titre de l'Initiative PPTE des remboursements au(x) compte(s) de prêt. Les montants correspondant aux obligations au titre du service de la dette qui sont annulés doivent être remboursés au fur et à mesure par le fonds fiduciaire (c'est-à-dire au moment où les dites obligations arrivent à échéance), dans la limite des ressources disponibles.

Le Conseil d'administration approuve chaque allègement de dette consenti à un pays en valeur actuelle nette. La fraction de principal correspondant à cet allègement, estimée en valeur nominale, est ensuite inscrite au poste Provision cumulée au titre de l'Initiative PPTE et comptabilisée en charge au poste Dépenses au titre de l'Initiative PPTE sur l'état du résultat global. Les hypothèses sur lesquelles reposent ces estimations font l'objet de révisions périodiques. L'estimation de la valeur des imputations effectuées au titre de l'Initiative PPTE comporte un élément d'appréciation important.

La dépense comptabilisée est compensée et la provision cumulée réduite à proportion des sommes fournies par les donateurs extérieurs, dans la mesure où des ressources de ce type sont disponibles. La provision cumulée au titre de l'Initiative PPTE est réduite lorsque l'allègement de la dette est consenti.

En novembre 2006, le FIDA a été autorisé à accéder aux ressources propres du Fonds fiduciaire pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés administré par la Banque mondiale afin de contribuer au financement des allègements de dette à accorder aux pays qui atteignent le point d'achèvement. Le montant versé par le Fonds fiduciaire PPTE de la Banque mondiale est calculé

sur la base de la valeur actuelle nette des estimations des flux d'allègement de dette à venir, telle que déterminée par la Banque mondiale sur la base des données du FIDA.

v) Provision cumulée pour dépréciation

Conformément à la norme IFRS 9, le FIDA a mis en place la méthode prospective relative aux pertes de crédit attendues pour calculer une provision pour dépréciation des prêts. La méthode intègre les caractéristiques du statut de créancier privilégié. Elle est appliquée aux actifs financiers comptabilisés au coût amorti tels que l'encours des prêts. Le Fonds est tenu de comptabiliser une correction pour perte de crédit attendue soit pour les 12 mois à venir, soit pour la durée de vie de l'actif, selon l'importance de l'augmentation du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

La méthode de la perte de crédit attendue reflète un résultat fondé sur des pondérations probabilistes, la valeur temps de l'argent et les meilleures informations prospectives disponibles grâce à l'inclusion de facteurs macroéconomiques.

Elle repose sur un modèle comportant trois catégories tenant compte de l'évolution de la qualité de crédit depuis l'émission ou la comptabilisation initiale de l'instrument financier. La date d'émission est la date à laquelle les conditions de décaissement ont été satisfaites. Les dépréciations sont comptabilisées soit sur la base de la perte de crédit attendue sur les 12 mois à venir, soit sur la base de la perte de crédit attendue sur la durée de vie de l'actif, selon la catégorie dans laquelle se situe l'instrument financier. La répartition en différentes catégories détermine en outre si les revenus d'intérêts des instruments financiers sont comptabilisés à leur valeur comptable brute, pour les catégories 1 et 2, ou déduction faite de la correction pour dépréciation, pour la catégorie 3.

Ce modèle de classement repose sur une évaluation relative du risque de crédit (à savoir qu'un prêt affichant les mêmes caractéristiques pourrait être inclus dans la catégorie 1 ou la catégorie 2, en fonction de son risque de crédit à la date d'émission de l'instrument). Par conséquent, la même contrepartie peut avoir des prêts classés dans différentes catégories.

La catégorie 1 regroupe les instruments financiers dits « productifs » qui n'ont pas subi de dégradation importante de leur qualité de crédit depuis leur comptabilisation initiale ou dont le risque de crédit est jugé faible à la date de clôture de l'exercice. Pour ces instruments, la perte de crédit attendue est la résultante fondée sur des pondérations probabilistes de défauts possibles au cours des 12 mois qui suivent la date de clôture de l'exercice. Les actifs à risque faible (ayant valeur d'investissement) sont classés dans la catégorie 1.

La catégorie 2 est celle des instruments financiers « sous-productifs », dont le risque de crédit a fortement augmenté depuis leur comptabilisation initiale. Pour ces actifs, la perte de crédit attendue résulte de tous les cas de défaut possibles sur la durée de vie escomptée de l'instrument, pondérée de la probabilité de défaut. Les intérêts perçus sont calculés à partir de la valeur comptable brute.

La catégorie 3 comprend les instruments financiers « improductifs » pour lesquels il existe une indication objective de dépréciation/défaut à la date de clôture de l'exercice (probabilité de défaut de 100%). Pour ces instruments, une perte de

crédit attendue sur la durée de vie de l'actif est comptabilisée. Aux termes de la norme IFRS 9, les intérêts sont calculés à partir de la valeur comptable nette. Étant donné que le Fonds comptabilise intégralement les intérêts courus, le calcul se fait sur la base de la valeur brute.

Les transferts d'une catégorie à l'autre dépendent de l'évolution du risque de crédit de l'instrument financier entre sa comptabilisation initiale et la date de clôture de l'exercice. Ces transferts, qu'ils résultent d'une amélioration ou d'une dégradation, peuvent ainsi faire varier les soldes des provisions pour dépréciation.

Conformément à la section 5.5 « Dépréciation » de la norme IFRS 9, le FIDA a adopté certaines présomptions réductibles liées au nombre de jours d'arriéré de paiement. Conformément aux procédures applicables en cas de retard dans le service de la dette, les instruments financiers qui présentent des arriérés de plus de 75 jours sont classés dans la catégorie 2, tandis que les instruments financiers dont les arriérés sont supérieurs à 180 jours relèvent de la catégorie 3.

La valeur comptable des instruments financiers est réduite par l'utilisation d'un compte de provision, et le montant de la perte est porté au compte de résultat.

Les intérêts et les commissions de service relatifs aux instruments financiers classés dans les catégories 1 et 2 sont comptabilisés selon le système de l'exercice, tandis que, pour les instruments financiers qui relèvent de la catégorie 3, les intérêts et commissions de service ne sont comptabilisés comme produits que lorsqu'ils sont effectivement reçus.

i) Investissements

i) Classement et évaluation

Les placements du Fonds peuvent être comptabilisés à la juste valeur au compte de résultat ou au coût amorti. Ils sont comptabilisés au coût amorti lorsqu'ils appartiennent à un portefeuille géré par le Fonds suivant un modèle de gestion prévoyant que ces actifs seront détenus jusqu'à leur échéance, seuls étant perçus les intérêts et le principal échus conformément aux caractéristiques contractuelles. Si les conditions ci-dessus ne sont pas remplies, le Fonds comptabilise les placements à leur juste valeur au compte de résultat. La juste valeur est déterminée conformément aux trois niveaux indiqués à la note 3. Les plus-values et moins-values réalisées ou latentes sur les titres sont comptabilisées au fur et à mesure dans le produit des placements. Les gains et les pertes de change réalisés ou latents sont inscrits au fur et à mesure au compte des variations de change. Tous les achats et ventes de titres de placement sont comptabilisés à la date de la transaction. Les produits dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de signature du contrat correspondant, puis réévalués et comptabilisés sur cette même base. La majeure partie des produits dérivés étant utilisés comme instruments de couverture (bien que non comptabilisés comme tels), les variations de leur juste valeur sont immédiatement constatées sur l'état du résultat global. L'intégralité du portefeuille du FIDA est actuellement comptabilisée à la juste valeur au compte de résultat.

ii) Provision cumulée pour titres au coût amorti

Les portefeuilles comprenant des titres détenus à leur coût amorti font l'objet d'une provision pour dépréciation calculée grâce à la méthode des pertes de crédit attendues. Un modèle de dépréciation reposant sur trois catégories est appliqué en tenant compte de l'évolution de la qualité de crédit des instruments financiers depuis leur émission. La date d'émission de l'instrument financier est la date à laquelle l'instrument a été acquis par le Fonds. Compte tenu des exigences de la politique de placement adoptée par le Fonds, le portefeuille de placements détenu au coût amorti est classé en catégorie 1 étant donné que les instruments financiers ont « valeur d'investissement », et qu'ils bénéficient ainsi de l'exemption prévue pour les instruments présentant un faible risque de crédit.

j) Liquidités et équivalents

Les liquidités et équivalents se composent des encaisses et des montants déposés dans des comptes bancaires à vue. Ils comprennent aussi les placements immédiatement convertibles à la date du bilan. Le montant net des sommes à payer au titre des placements et les placements au coût amorti ne sont pas compris dans les placements immédiatement réalisables à des fins de trésorerie. Les liquidités soumises à restrictions ne sont pas comprises dans les liquidités et équivalents.

k) Titres de participation et de placement

Le Fonds a acquis des titres de participation et de placement dans le secteur privé grâce aux contributions supplémentaires. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur au compte de résultat. Ils sont comptabilisés au premier jour à la date de règlement pour la valeur souscrite. Les gains et les pertes réalisés sont enregistrés dans le compte de résultat à la période correspondante sur la base de la valeur et de la date de règlement. Les variations de la juste valeur peuvent engendrer des gains et des pertes latents qui sont comptabilisés dans le compte de résultat. La juste valeur des titres de participation et de placement découle de la valeur nette de l'actif, et d'un ajustement de liquidité au cas par cas. Dans la mesure où ces placements ne remplissent pas les conditions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, ils ne sont pas considérés comme se rapportant à des entités contrôlées, des coentreprises ou des entités associées. Ils ne sont par conséquent ni consolidés intégralement ou proportionnellement, ni comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 9, les titres de participation et de placement ne remplissent pas les conditions requises pour être comptabilisés au coût amorti, et sont donc enregistrés à leur juste valeur.

l) Contributions (non comptabilisées dans les fonds propres)

Les contributions non destinées à la reconstitution des ressources sont inscrites comme produits dans les comptes de l'exercice d'imputation des dépenses correspondantes. Pour les activités de cofinancement de projets, les contributions reçues sont inscrites comme produits au cours de la période durant laquelle le don correspondant peut être décaissé. Les contributions pour les dons programmatiques, le programme de cadres

associés, le PC-FBSA et les autres fonds supplémentaires sont inscrites au bilan comme recettes reportées et sont comptabilisées comme produits dans l'état du résultat global, à hauteur du montant des charges liées aux projets. Lorsque les accords avec les donateurs le stipulent, les contributions reçues (y compris les frais de gestion), auxquelles ne correspondent pas encore de dépenses directes, ainsi que les intérêts produits, sont reportées à des exercices ultérieurs pour imputation des coûts correspondants. Cette méthode est conforme aux principes comptables adoptés en ce qui concerne les fonds supplémentaires combinés du FIDA, et présente plus clairement la nature sous-jacente des soldes en question. On trouvera une liste de ces contributions à l'appendice E.

Certains donateurs ont apporté leur concours au FIDA sous forme de ressources humaines (cadres associés) pour l'aider dans ses activités. Les contributions ainsi reçues des donateurs sont comptabilisées comme des recettes, et les coûts correspondants sont imputés aux dépenses de personnel.

m) Dons

i) Dons

L'Accord portant création du FIDA habilite ce dernier à accorder des dons à ses États membres ou à des organisations intergouvernementales auxquelles participent ses Membres, selon les modalités qu'il juge appropriées.

Les dons sont comptabilisés comme des dépenses à la date à laquelle ils deviennent décaissables à hauteur du montant approuvé et portés au passif pour les montants non décaissés. Conformément aux Conditions générales applicables au financement du développement agricole (avril 2009), les dons peuvent être décaissés à compter de la date à laquelle le bénéficiaire est en droit d'engager des dépenses admissibles.

Les dons annulés sont déduits des dépenses de l'exercice au cours duquel l'annulation prend effet.

ii) Dons aux pays surendettés

Au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD), les pays admis à emprunter à des conditions particulièrement concessionnelles reçoivent une aide financière sous forme de dons plutôt que de prêts. Les financements consentis dans le cadre du CSD sont régis par les Conditions générales du FIDA applicables au financement du développement agricole. Les projets financés au titre du CSD sont exécutés sur une période assez longue; ils sont comptabilisés comme des dépenses sur l'état du résultat global de l'exercice au cours duquel leurs bénéficiaires remplissent les conditions requises pour le décaissement des financements correspondants.

n) Emprunts

Les passifs correspondants sont comptabilisés au coût amorti. Le FIDA a signé plusieurs accords d'emprunt à taux variable avec des institutions souveraines. Le délai de remboursement peut varier de 20 à 40 ans. Le FIDA encourt des pénalités s'il procède à un remboursement anticipé de l'encours des prêts. Les taux d'intérêt sont variables (liés à l'Euribor, auquel s'ajoute un spread). Les activités d'emprunt sont soumises à la version révisée du Cadre d'emprunt intégré, approuvée par le Conseil d'administration en 2023 (EB 2023/138/R.8). Les fonds empruntés sont octroyés conformément aux politiques et procédures

du FIDA (sauf en ce qui concerne les pays bénéficiaires du CSD).

Les fonds empruntés comprennent les prêts accordés par les États membres sous forme de prêts concessionnels de partenaires. Ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti.

Le FIDA émet des placements privés obligataires. Considérant que ces transactions, ainsi que les instruments dérivés qui y sont rattachés, remplissent les conditions de la norme IFRS 9 en matière de comptabilité de couverture, ces passifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction au coût amorti, ajusté des variations à la juste valeur attribuables aux risques couverts.

o) Comptabilité de couverture – couverture à la juste valeur

Le FIDA applique une comptabilité de couverture selon la norme IFRS 9 à chaque relation de couverture individuelle lorsque les conditions énoncées par la norme sont remplies. Le FIDA documente la relation entre l'instrument de couverture (produit dérivé) et les éléments couverts (obligation) lors de la comptabilisation initiale de l'opération et de manière continue. Plus particulièrement, le FIDA évalue les relations spécifiques entre deux ou plusieurs instruments financiers dans lesquelles la variation de valeur d'un instrument (l'instrument de couverture) est fortement et négativement corrélée à la variation de valeur de l'autre instrument (l'instrument couvert).

Le FIDA atténue le risque de taux d'intérêt en utilisant des swaps de taux d'intérêt pour convertir la structure des taux d'intérêt des éléments de passif d'un taux fixe à un taux variable, conformément au taux appliqué aux prêts à des conditions ordinaires.

Le FIDA atténue les risques de change en utilisant des swaps de devises pour convertir le profil de risque des éléments de passif en matière de risque de change de la monnaie d'émission à la monnaie de libellé associée aux prêts à des conditions ordinaires. Selon l'évaluation actuelle des opérations individuelles, le FIDA ne sépare pas les « basis swaps de devises » des instruments financiers.

Ces instruments dérivés sont comptabilisés à la date de l'opération en tant qu'« autres actifs financiers » ou « autres passifs financiers ».

Les variations de la juste valeur des instruments dérivés sont portées au compte de résultat, de même que les variations correspondantes de la juste valeur de couverture du passif attribuable au risque de couverture spécifique.

Si l'instrument dérivé de couverture arrive à échéance, est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture de la juste valeur visée par la norme IFRS 9, la comptabilité de couverture est abandonnée de manière prospective. Tout ajustement d'un élément couvert pour lequel la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée, jusqu'au moment où il cesse d'être couvert, est amorti au compte de résultat en tant que partie du taux d'intérêt effectif recalculé de l'élément sur sa durée de vie résiduelle. Si l'instrument couvert est décomptabilisé, la juste valeur non amortie correspondante est immédiatement comptabilisée au compte de résultat.

p) Régimes applicables au personnel

Obligations concernant les pensions

Le FIDA est membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer aux fonctionnaires concernés des prestations de retraite ainsi que des indemnités en cas de décès, d'invalidité et autres. Son personnel est donc couvert par un régime de retraite par capitalisation à prestations définies. L'obligation financière du Fonds vis-à-vis de la Caisse se compose d'une cotisation obligatoire au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies majorée, le cas échéant, d'une part du déficit actuariel, conformément aux dispositions de l'article 26 des statuts de la Caisse des pensions. Cette part de déficit ne doit être payée que lorsque l'Assemblée générale décide de recourir aux dispositions de l'article 26, après qu'une estimation actuarielle de l'actif de la Caisse a déterminé la nécessité d'un tel paiement à la date d'évaluation. Au moment où les présents états ont été établis, l'Assemblée générale n'avait pas eu recours auxdites dispositions.

La méthode actuarielle adoptée pour la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies repose sur l'approche globale avec entrants. Le coût des prestations est comptabilisé en charge dans l'état des recettes et des dépenses de manière à être réparti sur les années de service des employés, conformément aux conseils des actuaires, qui effectuent une évaluation complète du régime tous les deux ans. La Caisse expose les organisations participantes à des risques actuariels liés aux actuels et anciens fonctionnaires d'autres organisations et, en conséquence, il n'existe pas de base cohérente et fiable pour répartir l'obligation, les avoirs de la Caisse et les coûts entre les organisations participantes. Le FIDA – comme les autres organisations participantes – n'est pas en mesure de déterminer avec suffisamment de fiabilité, à des fins comptables, ce que représente sa part de la position financière et de la performance de la Caisse des pensions.

Plan d'assurance maladie après la cessation de service

Le FIDA participe, sur la base d'un partage des coûts, à un Plan d'assurance maladie après la cessation de service (AMACS), qui couvre les prestations d'assurance maladie des anciens fonctionnaires touchant une pension des Nations Unies et d'autres anciens fonctionnaires remplissant les conditions requises. L'AMACS repose sur le principe de la répartition, c'est-à-dire qu'il finance les dépenses annuelles sur les budgets annuels et les cotisations du personnel. Une évaluation indépendante du Plan d'assurance maladie a lieu chaque année, conformément à la norme IAS 19R.

Le FIDA a créé un fonds fiduciaire dans lequel il transfère les fonds nécessaires pour financer les engagements actuariels. Le coût des prestations est comptabilisé comme dépense d'exploitation. Le solde net entre les charges d'intérêts et le produit attendu des actifs du plan est inscrit au compte de résultat, tandis que les gains ou pertes actuariels sont comptabilisés à la rubrique « Autres éléments du résultat global ».

q) Provisions pour cessation de service

Les indemnités à verser aux fonctionnaires au titre des congés annuels et de la cessation de service sont comptabilisées au moment où elles sont dues. Une provision est constituée à hauteur du montant estimatif de ces indemnités, à raison des services rendus par les fonctionnaires jusqu'à la date d'établissement du bilan.

r) Impôts

En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, le FIDA jouit du statut d'exemption d'impôts directs en vertu de la Convention de 1947 sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées des Nations Unies et de l'Accord portant création du FIDA, et du statut d'exemption d'impôts directs et indirects en vertu de l'accord entre la République italienne et le Fonds relatif au siège provisoire du FIDA.

s) Comptabilisation des recettes

Les recettes provenant des commissions de service et d'autres sources sont inscrites dans les comptes de l'exercice d'imputation des dépenses correspondantes (fourniture de biens ou de services).

t) Actifs corporels et incorporels

Actifs fixes

Les achats de biens mobiliers et d'équipements d'une certaine importance sont inscrits au bilan. Ces actifs sont amortis de manière linéaire sur leur durée d'utilisation estimée, selon le schéma suivant:

Aménagements et installations	10 ans
Mobilier	5 ans
Matériel de bureau	4 ans
Véhicules	5 ans

Actifs incorporels

Les coûts de développement de logiciels sont comptabilisés comme des actifs incorporels lorsque des avantages économiques futurs en sont attendus pour l'organisation. L'amortissement est calculé de manière linéaire sur la durée d'utilisation estimée du logiciel considéré (quatre à dix ans). Les aménagements des locaux loués sont comptabilisés comme des actifs. L'amortissement est calculé de manière linéaire sur la durée d'utilisation estimée, qui n'excède pas la durée du bail relatif au siège du FIDA.

Droits d'utilisation

Le Fonds comptabilise les droits d'utilisation à la date du début de la location (c'est-à-dire à la date à partir de laquelle l'actif sous-jacent peut être utilisé). Les droits d'utilisation sont calculés au coût de l'actif, diminué des dépréciations accumulées et des moins-values pour dépréciation accumulées, et ajustés au titre de toute réévaluation du passif au titre des loyers. Le coût des droits d'utilisation comprend le montant du passif au titre des loyers comptabilisés, les coûts directs initiaux encourus et les paiements effectués au titre des loyers à la date du début de la location ou antérieurement à cette date, diminués de tout montant reçu à titre d'incitation. Les droits d'utilisation sont amortis de manière linéaire sur la durée de la location. Pour déterminer la durée d'un contrat de location, le Fonds considère la période non résiliable stipulée dans le contrat, durant laquelle le preneur a le droit d'utiliser l'actif sous-jacent, compte également tenu

des options de renouvellement éventuelles dont l'exercice est raisonnablement certain. Dans le cas particulier des contrats pouvant être renouvelés par tacite reconduction après une période initiale de plusieurs années, la détermination de la durée de la location prend en compte la durée de la première période, l'existence de plans de résiliation du contrat pour l'actif loué et toute autre circonstance indiquant une certitude raisonnable de renouvellement. Il convient de noter que, dans les limites autorisées par la norme, le FIDA a décidé de ne pas comptabiliser les droits d'utilisation d'un actif ou les passifs au titre des loyers se rapportant aux contrats de location suivants:

- contrats de location de courte durée, couvrant une période inférieure à 12 mois;
- contrats de location d'actifs de faible valeur. Un actif est considéré comme ayant une « faible valeur » lorsque sa juste valeur, à l'état neuf, est égale ou inférieure à 5 000 USD.

Passif au titre des loyers

À la date d'entrée en vigueur du bail, le passif au titre des loyers est calculé à la valeur actuelle du reliquat de loyers, diminué du coût moyen de financement des passifs financiers du FIDA.

NOTE 3

ESTIMATIONS ET ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION SIGNIFICATIFS

a) Estimations et hypothèses

Les estimations et éléments d'appréciation retenus, qui sont régulièrement évalués, se fondent sur l'expérience et sur d'autres facteurs, notamment l'anticipation d'événements dont la probabilité est jugée raisonnable au vu des circonstances. Il est raisonnablement envisageable que le résultat d'un exercice financier diffère des estimations préalables fondées sur les connaissances disponibles. Les estimations et hypothèses les plus susceptibles d'entraîner un ajustement significatif des actifs et passifs comptabilisés au cours du prochain exercice sont exposées ci-dessous.

Les actifs et passifs financiers comptabilisés au bilan à leur juste valeur sont affectés à l'une des catégories suivantes:

Niveau 1. Actifs et passifs financiers dont la valeur est calculée sur la base des prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2. Actifs et passifs financiers dont la valeur est calculée sur la base des prix cotés pour des actifs ou passifs analogues, ou de modèles de valorisation dans lesquels les données significatives sont, pour l'essentiel, observables soit directement, soit indirectement pour pratiquement toute la durée de vie de l'actif ou du passif concerné.

Niveau 3. Actifs et passifs financiers dont la valeur est calculée sur la base de prix ou de techniques d'évaluation utilisant des données qui ne sont pas observables et qui ont des conséquences sur la mesure globale de la juste valeur.

Évaluation de l'AMACS

Comme indiqué à la note 2 p), le FIDA participe, sur la base d'un partage des coûts, à l'AMACS à l'intention des anciens fonctionnaires touchant une pension des Nations Unies et d'autres anciens fonctionnaires remplissant les conditions requises. Une évaluation indépendante des engagements au titre du Plan d'assurance maladie a lieu chaque année. La méthodologie et les principales hypothèses retenues sont décrites à la note 23 d). Les résultats d'une analyse de sensibilité des principales hypothèses retenues figurent à la note 23 e).

b) Éléments d'appréciation intervenant dans l'application des règles comptables

Comptabilité de couverture

Pour les instruments comptabilisés en tant qu'instruments de couverture (dérivés) et les éléments couverts (passif lié à l'emprunt), le FIDA calcule la juste valeur à l'aide d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie fondé sur les taux d'intérêt du marché sous-jacent.

Provision pour dépréciation: méthode de la dépréciation

Gouvernance

Le FIDA calcule et déclare ses dépréciations par la méthode des pertes de crédit attendues sur une base individuelle. Cette méthode utilisée pour calculer les pertes de crédit attendues se fonde sur la norme IFRS 9 relative aux instruments financiers et elle est validée par la Division du Contrôle financier et par le Bureau de la gestion globale des risques. Les provisions pour dépréciation ainsi que la méthode relative aux pertes de crédit attendues ont été approuvées par le Vice-Président adjoint, Responsable des finances en chef et Contrôleur principal, Département des opérations financières.

Le modèle des trois catégories

Le FIDA comptabilise une provision pour les pertes de crédit attendues sur les instruments financiers comptabilisés au coût amorti et sur les engagements de prêts. La méthode utilise un modèle comportant trois catégories liées à l'évolution de la qualité de crédit des instruments depuis leur comptabilisation initiale, comme indiqué plus haut à la note 2 h) v). Les dépréciations sont comptabilisées soit sur la base de la perte de crédit attendue sur les 12 mois à venir, soit sur la base de la perte de crédit attendue sur la durée de vie de l'actif, selon la catégorie dans laquelle se situe l'instrument financier. La répartition dans les différentes catégories détermine en outre si les revenus d'intérêts des instruments financiers sont comptabilisés à leur valeur comptable brute ou déduction faite de la correction pour dépréciation.

Pour déterminer s'il y a eu une forte augmentation du risque de crédit depuis l'émission – et donc un transfert depuis ou vers la catégorie 2 –, une combinaison d'indicateurs de risque quantitatifs et qualitatifs est utilisée.

Le Fonds a mis au point une méthode de notation interne en s'appuyant sur les notations publiques disponibles sur le marché et en calculant des variables de substitution liées aux conditions macroéconomiques (niveau de revenu et niveau de surendettement, par exemple) et à la zone géographique.

La migration d'un prêt sur l'échelle de notation de crédit interne du Fonds fait l'objet d'un suivi, de la date d'émission de l'instrument à la date de clôture

de l'exercice. En cas de forte dégradation de la qualité de crédit de la contrepartie, le prêt est classé en catégorie 2.

En fonction des évaluations qualitatives, les prêts peuvent être placés sur une liste de surveillance et transférés d'une catégorie à l'autre.

Données d'entrée

La perte de crédit attendue est calculée pour chaque instrument financier. Les pertes attendues sont déterminées sur une base individuelle en fonction de certains paramètres de risque, à savoir la probabilité de défaut (PD), le taux de perte en cas de défaut (PCD), la valeur d'exposition en cas de défaut (ECD) et le facteur d'actualisation. Le modèle est prospectif: les conditions macroéconomiques actuelles et futures sont intégrées au modèle grâce à des scénarios macrofinanciers. Un certain nombre d'estimations et d'éléments d'appréciation significatifs sont aussi pris en compte dans le modèle.

Probabilité de défaut (PD)

Pour calculer la perte de crédit attendue, le Fonds utilise des taux prospectifs de probabilité de défaut ponctuels. Les taux de PD ponctuels sont calculés à partir des taux de PD couvrant l'ensemble du cycle corrigés en fonction des conditions macroéconomiques projetées.

Les taux de PD pour l'ensemble du cycle expriment la probabilité de défaut fondée sur l'évolution à long terme du risque de crédit. Ils sont calculés à partir des PD associées aux notes externes et sont ajustés pour tenir compte de l'expérience du FIDA en matière de défaut ainsi que de son statut de créancier privilégié. Une fois par an, la PD pour l'ensemble du cycle est réévaluée en fonction des pertes effectives enregistrées par le FIDA.

Les taux cumulés de PD couvrant l'ensemble du cycle utilisés en 2023 sont établis au moyen de notations internes selon la méthode détaillée ci-après.

Chaque instrument détenu dans le portefeuille du Fonds reçoit une PD interne. Pour calculer les pertes de crédit attendues pour les instruments des catégories 1 et 2, une probabilité de défaut est calculée à partir de la PD intégrée dans les notes officielles observables calibrée en fonction de l'expérience du Fonds compte tenu des données historiques du FIDA en matière de défaut.

Pour les expositions non notées, une méthode a été mise au point pour calculer, à partir du portefeuille noté, des variables de substitution fondées sur des indicateurs tels que le niveau de revenus, la région ou le niveau de surendettement. Pour les instruments financiers relevant de la catégorie 3, la PD a été fixée à 100%.

La perte en cas de défaut (PCD) est l'ampleur de la perte probable en cas de défaut. Une PCD est affectée à chaque instrument pour indiquer le montant que le Fonds s'attend à perdre sur chaque dispositif en cas de défaut de l'emprunteur. Pour les instruments financiers relevant des catégories 1 et 2, la PCD a été déterminée en lien avec le secteur souverain et calibrée pour tenir compte de l'expérience du Fonds en matière de recouvrement et de son statut de créancier privilégié. Pour les instruments financiers relevant de la catégorie 3, la PCD a été déterminée sur la base des données historiques du FIDA ainsi que de l'expérience d'autres institutions multilatérales de développement, et est actuellement de 30%.

L'exposition en cas de défaut (ECD) est l'exposition attendue en cas de défaut. Elle est évaluée à partir des flux de trésorerie contractuels actualisés. Le **facteur d'actualisation** est le taux d'intérêt contractuel effectif de l'instrument financier, étant donné que les conditions de prêt appliquées par le FIDA ne prévoient pas actuellement d'appliquer de frais supplémentaires (commission d'engagement, par exemple). L'ECD étant modélisée au niveau de chaque instrument, tous les flux de trésorerie futurs attendus, notamment les décaissements, les annulations, les remboursements anticipés et les intérêts, sont pris en compte. L'ECD associe des flux de trésorerie réels et contractuels pour les encours des prêts, et les décaissements et remboursements futurs sont modélisés en fonction de la propre expérience du Fonds en matière d'engagements non utilisés.

Scénarios macroéconomiques. La méthode de la dépréciation de la norme IFRS 9 est prospective. Son point de départ est la perception par le FIDA des conditions macroéconomiques présentes et futures, et l'environnement de crédit. Le FIDA tient compte de tout un ensemble de résultats en s'appuyant sur des pondérations probabilistes. L'objectif est de rendre compte de l'éventuel caractère non linéaire de la dépendance des pertes de crédit attendues vis-à-vis des conditions économiques. Les simulations macroéconomiques prospectives s'appuient sur des scénarios neutres, positifs et pessimistes. Chaque scénario est assorti d'une probabilité d'occurrence fondée sur un avis d'expert et les meilleures pratiques en vigueur. Les probabilités attribuées aux scénarios optimistes et pessimistes indiquent soit un équilibre soit un biais dans un sens ou dans l'autre afin de rendre compte de la répartition perçue des risques de manière prospective.

Compte tenu d'un avis d'expert, la direction peut appliquer des ajustements temporaires (couches) à une provision pour dépréciation établie en fonction des pertes de crédit attendues afin de tenir compte de facteurs supplémentaires qui ne sont pas explicitement intégrés dans la modélisation des pertes de crédit attendues ou dans les notes relatives au risque de crédit et, partant, le classement (par exemple, les scénarios importants ou les événements représentatifs de l'expérience particulière du Fonds).

En se fondant sur un avis d'expert, la direction du FIDA peut attribuer une catégorie différente à des prêts spécifiques qui nécessitent une annulation manuelle en ce qui concerne leur notation à la date d'émission de l'instrument, en raison des différentes notations du risque de crédit attribuées à la contrepartie chaque trimestre.

NOTE 4**SOLDES DES LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS****Ventilation des soldes (consolidés)**Tableau 1
Au 31 décembre

	En milliers d'USD	
	2023	2022
Liquidités non soumises à restrictions	751 260	642 247
Liquidités soumises à restrictions	79	81
Sous-total des liquidités	751 339	642 328
Placements non soumis à restrictions en juste valeur	1 500 737	1 343 444
Placements soumis à restrictions	137	170
Sous-total des placements	1 500 874	1 343 614
Total des liquidités et placements	2 252 213	1 985 942

La composition du portefeuille par entité était la suivante:

Tableau 2
Au 31 décembre

Entité	En milliers d'USD	
	2023	2022
FIDA	1 605 425	1 444 857
Fonds fiduciaire pour l'AMACS	89 983	84 212
Fonds fiduciaire PPTE	780	2 320
Fonds supplémentaires	328 174	258 713
Fonds fiduciaire espagnol	38 538	42 238
Initiative pour l'allègement de la dette d'Haïti	10 371	13 794
Programme pour la résilience du monde rural	122 216	111 399
Fonds fiduciaire pour le secteur privé	49 796	23 510
ITAA	6 930	4 899
Total des liquidités et placements	2 252 213	1 985 942

a) Liquidités et placements soumis à restrictions

Conformément à l'Accord portant création du FIDA, l'utilisation des montants versés au Fonds par les États membres de l'ancienne catégorie III dans leur monnaie locale, au titre de leurs contributions initiales ou de leurs contributions additionnelles, est soumise à restrictions.

b) Composition du portefeuille de placements (consolidé) par instrument

Au 31 décembre 2023, les liquidités et les placements, y compris les sommes à payer sur les achats de titres et les sommes à recevoir, se chiffraient à 2 252 millions d'USD (contre 1 986 millions d'USD en 2022), répartis comme suit:

Tableau 3

	En milliers d'USD	
	2023	2022
Liquidités	751 260	642 247
Titres à revenu fixe	1 283 259	1 214 040
(Perte latente)/gain latent sur contrats à terme	5 118	137
Dépôts à terme et autres effets bancaires	185 373	77 057
(Perte)/gain latent sur contrats à terme	280	519
(Perte)/gain latent sur swaps	26 706	51 691
Total des liquidités et placements	2 251 996	1 985 691
Sommes à recevoir sur cessions de titres et taxes récupérables	408	3 461
Sommes à payer sur achats de titres	(588)	(3 399)
Total des placements	2 251 816	1 985 753

c) Composition du portefeuille de placements (consolidé) par monnaie

La composition par monnaie des liquidités et des placements au 31 décembre était la suivante:

Tableau 4

Devise	En milliers d'USD	
	2023	2022
Renminbi chinois	13 310	163
Euro	698 368	788 371
Yen japonais*	8 111	36
Livre sterling*	13 688	1 490
Dollar des États-Unis	1 518 334	1 195 693
Franc suisse	5	
Total des liquidités et du portefeuille de placements	2 251 816	1 985 753

* Ce montant comprend les positions ouvertes sur contrats de change à terme moins les positions ouvertes en dollar des États-Unis pour un montant équivalent.

d) Composition du portefeuille de placements (consolidé) par échéance

Au 31 décembre, la composition par échéance des liquidités et des placements était la suivante:

Tableau 5

	En milliers d'USD	
	2023	2022
1 an ou moins	1 332 965	1 074 451
1 à 5 ans	861 991	858 827
5 à 10 ans	55 989	51 515
Plus de 10 ans	871	960
Total des liquidités et du portefeuille de placements	2 251 816	1 985 753

Au 31 décembre 2023, la durée moyenne des placements à revenu fixe restant à courir jusqu'à l'échéance dans le portefeuille consolidé était de 15 mois (16 mois en 2022).

e) Gestion des risques financiers

Les placements du FIDA sont exposés à différents risques financiers: risque de marché, risque de crédit, risque de garde et risque de liquidité.

Le Fonds gère son portefeuille conformément à son Exposé de la politique de placement et aux lignes directrices y afférentes, qui ont pour objet de réduire différents risques financiers en imposant, entre autres, des restrictions sur les instruments admissibles.

1. Indices de référence et limitation de l'écart autorisé par rapport à ces indices.
2. Notes de crédit minimales (voir ci-après la note 4 g), Risque de crédit).
3. La valeur à risque conditionnelle mesure la perte moyenne potentielle à attendre d'un portefeuille dans des conditions extrêmes. Elle donne une indication de la valeur que le portefeuille pourrait perdre au cours d'une période donnée.
4. La duration mesure la sensibilité du prix du marché d'un placement à taux fixe par rapport à une variation des taux d'intérêt.

Les indices de référence retenus pour les différentes catégories d'actifs sont indiqués dans le tableau 8 ci-après.

f) Risque de marché

Les tableaux 6 et 7 ci-après indiquent la part relative et le montant effectifs des placements effectués dans les différentes classes d'actifs que comporte le portefeuille aux 31 décembre 2023 et 2022. Les chiffres présentés ci-dessous concernent uniquement le FIDA et correspondent à la valeur nette des actifs.

Tableau 6

2023	Allocation	
	En millions d'USD	
Classe d'actifs	%	
Liquidités	29,2	469,3
Swaps	1,6	25,5
Dépôts à terme	2,8	44,3
Contrats à terme	0	0
Obligations d'État/d'organismes publics multimarchés	56,5	907,5
Obligations d'entreprises	9,9	158,8
Total	100,0	1 605,4
Sommes à recevoir (sommes à payer) à revenu fixe	0,0	(0,0)
Total	100,0	1 605,4

Tableau 7

2022	Allocation	
	En millions d'USD	
Classe d'actifs	%	
Liquidités	28,8	413,2
Swaps	3,4	49,6
Dépôts à terme	0,2	2,8
Obligations d'État/d'organismes publics multimarchés	51,5	744,0
Obligations d'entreprises	16,3	235,3
Total	100,0	1 444,9
Sommes à recevoir à revenu fixe	0,0	0,7
Total	100,0	1 445,6

Tableau 8
Indices de référence par portefeuille

Classe d'actifs	Indice de référence
Liquidités opérationnelles	Identique au rendement
Tranche des placements en USD	Indice ICE BofAML Bons du Trésor américain 0-1 an (AAA)
Portefeuille en renminbis chinois	Zéro
Tranche des placements en EUR	Taux de rendement des remboursements de dette
Programme de services de conseil et de gestion des réserves – RAMP (Banque mondiale)	Indice IICE BofAML Bons du Trésor américain 0-1 an (AAA)
Portefeuille de couverture	Pas d'indice de référence

L'exposition au risque de marché est gérée par la modification de la duration du portefeuille.

En matière de duration, les limites supérieures sont les suivantes:

- Portefeuille de liquidités multimarché: la duration effective demeurera dans une fourchette maximale de 0,5 an à 1 an par rapport à la valeur de référence.
- Portefeuille d'actifs et de passifs: la duration effective ne dépassera pas deux ans.

La duration effective du portefeuille de placements (FIDA seulement) aux 31 décembre 2023 et 2022 et les valeurs de référence correspondantes sont indiquées au tableau 9.

Tableau 9
Duration moyenne des placements et duration de référence, en nombre d'années (FIDA seulement)
Au 31 décembre

Portefeuille	Portefeuille		Valeur de référence	
	2023	2022	2023	2022
Liquidités opérationnelles		-		-
Tranche des placements en USD	0,5	0,1	0,5	0,4
Portefeuille en renminbis chinois	0,0	0,0	0,0	0,0
Tranche des placements en EUR	0,3	0,4	0,4	0,5
Portefeuille de couverture	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Banque mondiale – RAMP	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Duration moyenne totale	0,3	0,2	0,4	0,4

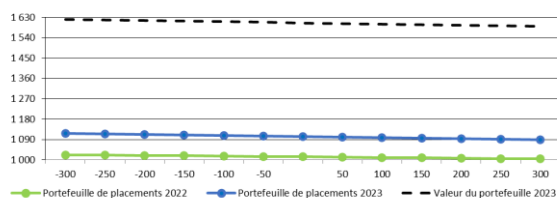
L'analyse de sensibilité du portefeuille du FIDA présentée au tableau 10 ci-après montre l'incidence qu'un déplacement symétrique de la courbe de rendement (de -300 à +300 points de base) aurait sur la valeur du portefeuille de liquidités au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

Tableau 10
Analyse de sensibilité du portefeuille du FIDA

	2023	2022		
Variation de la courbe de rendement en points de base	Variation de la valeur du portefeuille (en millions d'USD)	Total portefeuille (en millions d'USD)	Variation de la valeur du portefeuille (en millions d'USD)	Total portefeuille (en millions d'USD)
-300	16	1 621	9	1 456
-250	13	1 618	7	1 455
-200	10	1 616	6	1 453
-150	8	1 613	4	1 452
-100	5	1 610	3	1 450
-50	3	1 608	1	1 449
0		1 605		1 447
50	-3	1 603	-1	1 446
100	-5	1 600	-3	1 444
150	-8	1 598	-4	1 443
200	-10	1 595	-6	1 441
250	-12	1 593	-8	1 440
300	-15	1 590	-9	1 438

Le graphique ci-après illustre la relation négative entre rendement et valeur des placements à revenu fixe.

Graphique 1
Analyse de sensibilité de la valeur du portefeuille de placements (FIDA seulement)
(en millions d'USD)



Au 31 décembre 2023, si le niveau général des taux d'intérêt sur les marchés mondiaux avait été supérieur de 300 points de base (déplacement positif parallèle de la courbe de rendement), la valeur de l'ensemble du portefeuille aurait été inférieure de 15 millions d'USD du fait des pertes enregistrées sur les placements évalués au cours du marché. Si le niveau général des taux d'intérêt sur le marché mondial avait été inférieur de 300 points de base (déplacement parallèle de la courbe de rendement), la valeur de l'ensemble du portefeuille aurait été supérieure de 15 millions d'USD du fait des gains enregistrés sur les placements évalués au cours du marché.

g) Risque de crédit

L'Exposé de la politique de placement du FIDA et les lignes directrices en la matière fixent des normes de qualité minimales pour le choix des titres et des contreparties. Ces normes reflètent les notes attribuées aux établissements bancaires et aux émissions obligataires par les grandes agences de notation financière. Les notes de crédit minimales pour les classes d'actifs entrant dans la composition du portefeuille de placements du FIDA admissibles au titre de l'Exposé de la politique de placement du Fonds et des directives en la matière sont indiquées au tableau 11 ci-dessous.

¹ Pour les notes de Moody's, une échelle de notation équivalente sera appliquée.

Tableau 11
Notes de crédit minimales exigées aux termes de l'Exposé de la politique de placement
(critères en vigueur au 31 décembre 2023)

Classes d'actifs admissibles	Notes de crédit minimales (Standard & Poor's et Moody's)
Marché monétaire	A- ^a
Titres à revenu fixe: nominaux ou indexés sur l'inflation	
• Titres d'État et d'organismes publics à taux fixe au niveau national et infranational	A-
• Titres d'émetteurs supranationaux	A-
• Titres adossés à des actifs (uniquement émis ou garantis par des agences)	AAA
• Obligations sécurisées	A-
• Obligations d'entreprises	A-
• Obligations remboursables à vue	A-
Dérivés: à des fins de couverture seulement	
• Contrats de change à terme	Note minimale des titres de la contrepartie: A- (Standard & Poor's) ou A- (Fitch), ou A3 (Moody's) ^b
• Contrats à terme et options négociés sur des marchés organisés	
• Swaps de taux d'intérêt	
• Swaps de devises	
• Swaps de défaut de crédit	
• Échange d'actifs	

^a Tout autre critère d'admissibilité approuvé par le Président sera également applicable.

^b La note qui doit être supérieure à la note plancher n'est pas la meilleure des notes attribuées par les trois agences (Standard & Poor's, Moody's¹ et Fitch), mais la deuxième.

Au 31 décembre 2023, la note de crédit moyenne de chaque classe d'actifs était égale ou supérieure à la notation minimale admissible au titre de l'Exposé de la politique de placement et des directives en la matière (tableau 12).

Tableau 12
Notes de crédit moyennes^a par classe d'actifs
Aux 31 décembre 2023 et 2022

Portefeuille	Note de crédit moyenne ^a	
	2023	2022
Liquidités opérationnelles	P-1	P-1
Tranche prudentielle en EUR	Aa3	A1
Tranche prudentielle en USD	Aa1	Aa2

^a La note de crédit moyenne est calculée sur la base des valeurs de marché aux 31 décembre 2023 et 2022.

h) Risque de change

L'exposition du FIDA au risque de change sur les portefeuilles de liquidités et de placements est présentée au tableau 4 de la note 4.

Le risque de change désigne le risque de pertes découlant de la variation des taux de change. Le Cadre de gestion actif-passif du FIDA est fondé sur le principe consistant à gérer correctement la composition par devise de ses actifs et passifs en vue de limiter les pertes résultant de fluctuations ou d'une réduction non souhaitée de la capacité de financement du Fonds.

En cas de défaut d'alignement jugé important et persistant, le Fonds entame une procédure de réalignement en modifiant la part relative des différentes monnaies à l'intérieur du portefeuille de placements de manière que la composition en monnaies de ses entrées de fonds projetées concorde avec celle de ses sorties de fonds pour les 24 mois à venir.

i) Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité suppose notamment de conserver suffisamment d'actifs liquides ou équivalents pour faire face, s'il y a lieu, aux décaissements de prêts et de dons ainsi qu'aux remboursements de dettes et aux dépenses administratives.

Le risque de liquidité du FIDA est limité au moyen de l'établissement d'une exigence de liquidité minimale (ELM). En 2021, le FIDA a prescrit dans sa politique en matière de liquidités que le montant des actifs très liquides détenus dans son portefeuille devait demeurer à un niveau supérieur à 100% du montant prévu des décaissements de prêts et dons des 12 mois suivants ainsi que des remboursements de dette venant à échéance au cours de cette période.

Les dernières hypothèses du modèle financier du FIDA, établies sur la base du niveau des ressources disponibles pour engagement en 2023 selon le principe du flux de trésorerie durable, donnent une ELM de 1 098 millions d'USD, qui est couverte par le solde du portefeuille de placements (1 605,4 millions d'USD).

j) Adéquation des fonds propres

Le principal indicateur d'adéquation des fonds propres utilisés en interne est le ratio de fonds propres utilisables. Ce ratio permet de déterminer le degré d'emploi des fonds propres du FIDA et le volume de ressources disponibles pour les engagements futurs. Dans le but de garantir une solide capitalisation du Fonds et le maintien systématique d'une bonne note de crédit, la trajectoire d'utilisation des fonds propres est gérée dans les limites imposées par des seuils de tolérance appropriés, ce qui indique que le FIDA dispose de suffisamment de fonds propres pour couvrir les pertes prévues et imprévues liées aux risques essentiels et autres inhérents à ses opérations. Au 31 décembre 2023, le ratio d'endettement (dette/fonds propres disponibles) du FIDA se trouvait dans les limites établies dans sa Politique d'adéquation des fonds propres.

NOTE 5

TITRES DE PARTICIPATION ET DE PLACEMENT

	En milliers d'USD	
	2023	2022
FIDA	-	-
Fonds supplémentaires	9 300	8 985
(Pertes)/gains latents	(3 437)	(3 174)
Titres de participation et de placement	5 863	5 811

NOTE 6

BILLETS À ORDRE ET SOMMES À RECEVOIR AU TITRE DES CONTRIBUTIONS

Tableau 1

	En milliers d'USD	
	2023	2022
Billets à ordre à encaisser		
Contributions aux reconstitutions	102 523	166 693
Billets à ordre à encaisser	102 523	166 693
Contributions à recevoir		
Contributions aux reconstitutions	427 060	660 237
Contributions supplémentaires	433 943	330 938
Total	861 003	991 175
Instruments de contribution conditionnels	(85 598)	(156 034)
Total billets à ordre et contributions à recevoir	877 928	1 001 834

a) Reconstitution des ressources

Des précisions sur les contributions et paiements sont données à l'appendice G. FIDA12 est entrée en vigueur le 18 août 2021. La Consultation sur FIDA13 s'est tenue durant l'exercice 2023, et la résolution sur FIDA13 a été adoptée à la quarante-septième session du Conseil des gouverneurs, en février 2024.

b) Programme spécial pour l'Afrique (PSA)

Des précisions sur les contributions au PSA au titre des première et seconde phases sont données au tableau 3 de l'appendice G.

c) Risque de crédit

Les contributions des donateurs au FIDA étant garanties par les États, le Fonds part du principe que chacune des contributions pour lesquelles un instrument juridiquement contraignant a été déposé sera finalement versée. Le risque de non-recouvrement est couvert par la constitution de provisions sur les contributions.

d) Risque de change

L'appendice G – État des contributions – présente des informations détaillées sur la composition par monnaie des billets à ordre et sommes à recevoir au titre des contributions. Le risque de change global auquel le FIDA est exposé est décrit à la note 4 h).

e) Instruments de contribution et billets à ordre conditionnels

Au 31 décembre 2023, le montant des contributions à recevoir et des billets à ordre encore soumis à des décisions nationales d'ouverture de crédits s'élevait à 85,6 millions d'USD (156,0 millions d'USD au 31 décembre 2022).

NOTE 7**PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES CONTRIBUTIONS**

La juste valeur des provisions est identique à leur valeur nominale étant donné que les sommes à recevoir et billets à ordre correspondants sont déjà exigibles à la date du bilan. Conformément à la politique du FIDA, il a été constitué des provisions dont le montant au 31 décembre est indiqué ci-après:

Tableau 1

	<i>En milliers d'USD</i>	
	2023	2022
Solde en début d'exercice	(120 145)	(123 145)
Augmentation/(diminution) nette de la provision	2 486	3 000
Solde en fin d'année	(117 659)	(120 145)
Décomposé comme suit:		
Billets à ordre des contribuants (a)	(31 993)	(31 993)
Sommes à recevoir des contribuants (b)	(85 666)	(88 152)
Total	(117 659)	(120 145)

a) Provisions au titre des billets à ordre

Conformément à la politique du FIDA, il a été constitué des provisions au titre des billets à ordre, dont le montant au 31 décembre est indiqué ci-après:

Tableau 2

	<i>En milliers d'USD</i>	
	2023	2022
Contributions initiales		
Iran (République islamique d')	(29 358)	(29 358)
	(29 358)	(29 358)
Troisième reconstitution des ressources		
République populaire démocratique de Corée	(600)	(600)
Libye	(2 035)	(2 035)
	(2 635)	(2 635)
Total	(31 993)	(31 993)

b) Provisions au titre des sommes à recevoir des contribuants

Conformément à la politique du FIDA, il a été constitué des provisions au titre de certaines de ces sommes à recevoir, comme indiqué ci-dessous:

Tableau 3

	<i>En milliers d'USD</i>	
	2023	2022
Contributions initiales		
Comores		(9)
Iraq		(2 576)
Iran (République islamique d')	(83 167)	(83 167)
	(83 167)	(85 752)
Troisième reconstitution des ressources		
Iran (République islamique d')	(2 400)	(2 400)
Douzième reconstitution des ressources		
Mauritanie*		(99)
Total	(85 666)	(88 152)

* Solde réglé en février 2024.

NOTE 8**AUTRES SOMMES À RECEVOIR**

	<i>En milliers d'USD</i>	
	2023	2022
Sommes à recevoir sur cessions de titres	408	3 461
Créances pour remboursement des dépenses du siège	9 571	9 389
Autres sommes à recevoir	9 324	7 550
Total	19 303	20 400

Les sommes ci-dessus devraient toutes être reçues dans l'année qui suit la date du bilan. Les autres montants à recevoir comprennent les remboursements du pays hôte au titre des dépenses encourues durant l'exercice.

NOTE 9**a) Immobilisations et actifs incorporels**

Tableau 1

2023	En millions d'USD		
	1 ^{er} janv. 2023	Augmentation/ (diminution)	31 déc. 2023
Coût			
Informatique – matériel	7,0	1,6	8,6
Informatique – logiciels	31,7	2,1	33,8
Véhicules	1,6	0,7	2,3
Mobilier et installations	1,0	0,7	1,7
Aménagement des locaux loués	2,0	-	2,0
Coût total	43,3	5,1	48,4
Amortissement cumulé			
Informatique – matériel	(5,9)	(0,7)	(6,6)
Informatique – logiciels	(22,2)	(2,3)	(24,5)
Véhicules	(1,2)	(0,3)	(1,5)
Mobilier et installations	(0,6)	(0,1)	(0,7)
Aménagement des locaux loués	(1,4)	(0,1)	(1,5)
Total dotation aux amortissements	(31,3)	(3,5)	(34,8)
Immobilisations nettes	12,0	1,6	13,6

2022	En millions d'USD		
	1 ^{er} janv. 2022	Augmentation/ (diminution)	31 déc. 2022
Coût			
Informatique – matériel	6,8	0,2	7,0
Informatique – logiciels	30,5	1,2	31,7
Véhicules	1,5	0,1	1,6
Mobilier et installations	0,8	0,2	1,0
Aménagement des locaux loués	2,0	-	2,0
Coût total	41,6	1,7	43,3
Amortissement cumulé			
Informatique – matériel	(5,5)	(0,4)	(5,9)
Informatique – logiciels	(20,1)	(2,1)	(22,2)
Véhicules	(1,1)	(0,1)	(1,2)
Mobilier et installations	(0,5)	(0,1)	(0,6)
Aménagement des locaux loués	(1,3)	(0,1)	(1,4)
Total dotation aux amortissements	(28,5)	(2,8)	(31,3)
Immobilisations nettes	13,1	(1,1)	12,0

b) Droits d'utilisation et dettes au titre des loyers

Les droits d'utilisation comptabilisés concernent principalement les droits issus de l'accord de location-exploitation du bâtiment du siège qui couvre une période de 12 ans.

Tableau 2

	En millions d'USD			
	1 ^{er} janv. 2023	Augmentation/ (diminution)	Variations de change	31 déc. 2023
Coût				
Droits d'utilisation	112,6	0,1	3,7	116,4
Amortissement cumulé				
Droits d'utilisation	(34,2)	(9,1)	(1,5)	(44,8)
Droits d'utilisation nets (actif)	78,4	(9,0)	2,2	71,6
Passif au titre des loyers	(79,1)	9,5	(2,7)	(72,3)

2022

	En millions d'USD			
	1 ^{er} janv. 2022	Augmentation/ (diminution)	Variations de change	31 déc. 2022
Coût				
Droits d'utilisation	109,8	13,0	(10,2)	112,6
Amortissement cumulé				
Droits d'utilisation	(26,5)	(12,3)	4,6	(34,2)
Droits d'utilisation nets (actif)	83,3	0,7	(5,6)	78,4
Passif au titre des loyers	(83,4)	0,8	3,5	79,1

NOTE 10**PRÊTS****a) Analyse des soldes des prêts**

La ventilation de l'encours des prêts par entité au 31 décembre était la suivante:

Tableau 1

Montants consolidés	En milliers d'USD	
	2023	2022
FIDA	8 643 284	8 258 159
Fonds fiduciaire espagnol	217 425	222 909
Fonds fiduciaire pour le secteur privé	10 778	3 956
Total	8 871 487	8 485 024

Les tableaux ci-après fournissent des détails concernant les prêts approuvés (déduction faite des annulations), les soldes non décaissés et les remboursements.

b) Prêts souverains

Tableau 2

FIDA et PSA	En milliers d'USD	
	2023	2022
Prêts approuvés	16 811 898	16 490 743
Solde non décaissé*	(4 014 347)	(4 409 834)
Remboursements	(4 196 448)	(3 848 911)
	8 601 103	8 231 998
Intérêts/principal à recevoir	42 181	26 161
Encours des prêts	8 643 284	8 258 159

* Ce solde comprend un montant de 3,0 milliards d'USD (contre 3,1 milliards d'USD en 2022) correspondant aux

engagements pour les décaissements de prêts et un montant de 1,0 milliard d'USD (contre 1,3 milliard d'USD en 2022) pour les prêts approuvés, mais pour lesquels les conditions régissant les décaissements ne sont pas encore remplies.

On trouvera à l'appendice H un état détaillé des prêts approuvés, des décaissements effectués et des remboursements perçus.

Tableau 3

	<i>En milliers d'USD</i>	
	2023	2022
Fonds fiduciaire espagnol		
Prêts approuvés	299 684	291 589
Solde non décaissé	(382)	(3 689)
Remboursements	(82 898)	(65 879)
	216 404	222 021
Intérêts/principal à recevoir	1 021	888
Encours des prêts	217 425	222 909

c) Prêts non souverains

Tableau 4

	<i>En milliers d'USD</i>	
	2023	2022
Fonds fiduciaire pour le secteur privé		
Prêts approuvés à décaisser	25 866	25 735
Solde non décaissé	(15 252)	(21 886)
Remboursements	-	-
	10 614	3 849
Intérêts/principal à recevoir	164	107
Encours des prêts	10 778	3 956

d) Provision cumulée pour dépréciation

La provision cumulée pour dépréciation des prêts par entité se décompose comme suit:

Tableau 5a

Montants consolidés	<i>En milliers d'USD</i>	
	2023	2022
FIDA	(163 866)	(138 518)
Fonds fiduciaire espagnol	(10 214)	(1 986)
Fonds fiduciaire pour le secteur privé	(1 154)	(832)
Provision cumulée pour dépréciation	(175 234)	(141 336)
Provision relative à l'Initiative pour l'allègement de la dette d'Haïti	(10 746)	(12 834)
Total	(185 980)	(154 170)

Les soldes des deux exercices clos au 31 décembre sont indiqués ci-après:

Tableau 5b

Montants consolidés	<i>En milliers d'USD</i>	
	2023	2022
Solde en début d'exercice	(154 170)	(120 860)
Variation de la provision	(30 302)	(35 739)
Variations de change	(1 508)	2 429
Solde en fin d'exercice	(185 980)	(154 170)

Aux fins du calcul des dépréciations, conformément à la norme IFRS 9, les prêts comptabilisés au coût amorti sont répartis dans trois catégories.

Catégorie 1: la dépréciation est calculée par portefeuille et correspond à la perte de crédit attendue de ces actifs sur 12 mois.

Catégorie 2: la dépréciation est calculée par portefeuille et correspond à la perte de crédit attendue de ces actifs sur leur durée de vie totale.

Catégorie 3: la dépréciation est calculée en fonction de la perte de crédit attendue sur toute la durée de vie de chaque actif.

Les tableaux ci-après fournissent des détails relatifs aux provisions cumulées par catégorie et par prêt souverain.

Tableau 6

Prêts souverains	<i>2023 (en millions d'USD)</i>		
	<i>FIDA</i>	<i>Fonds fiduciaire espagnol</i>	<i>Total</i>
Catégorie 1	(5,2)	(0)	(5,2)
Catégorie 2	(64,3)	(0,8)	(65,1)
Catégorie 3	(94,4)	(9,4)	(103,8)
Provision pour dépréciation	(163,9)	(10,2)	(174,1)
Allègement de la dette d'Haïti	(10,7)	-	(10,7)
Total	(174,6)	(10,2)	(184,8)

Tableau 7

Prêts souverains	<i>2022 (en millions d'USD)</i>		
	<i>FIDA</i>	<i>Fonds fiduciaire espagnol</i>	<i>Total</i>
Catégorie 1	(8,8)	(0,1)	(8,9)
Catégorie 2	(76,7)	(1,4)	(78,1)
Catégorie 3	(53,0)	(0,4)	(53,4)
Provision pour dépréciation	(138,5)	(1,9)	(140,4)
Allègement de la dette d'Haïti	(12,8)	-	(12,8)
Total	(151,3)	(1,9)	(153,2)

Les tableaux ci-après fournissent une vue d'ensemble du portefeuille de prêts, avec une répartition par catégorie et par exposition (encours des prêts et engagements non utilisés) au 31 décembre (2023 et 2022).

Tableau 8

Prêts souverains	<i>2023 (en millions d'USD)</i>	
	<i>Exposition</i>	<i>Provision</i>
Catégorie 1	7 960,6	5,2
Catégorie 2	3 321,9	65,1
Catégorie 3	345,5	103,8
Total	11 628,0	174,1
Exposition:		
Encours des prêts	8 817,5	
Engagements de prêts	2 810,5	
Total	11 628,0	

Tableau 9

Prêts souverains	2022 (en millions d'USD)	
	Exposition	Provision
Catégorie 1	8 146,5	8,9
Catégorie 2	3 180,4	78,1
Catégorie 3	197,1	53,4
Total	11 524,0	140,4
Exposition:		
Encours des prêts	8 454,0	
Engagements de prêts	3 070,0	
Total	11 524,0	

Le tableau ci-après donne des indications relatives aux transferts entre catégories durant l'année.

Tableau 10

Prêts souverains	2023 (en millions d'USD)			
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Total
Exposition au 1^{er} janvier 2023	8 146,5	3 180,4	197,1	11 524,0
Pays PPTE		(119,2)	(19,1)	(138,3)
Transfert vers la catégorie 1	68,1	(68,1)		
Transfert vers la catégorie 2	(436,4)	436,4		
Transfert vers la catégorie 3	(198,1)	(33,0)	231,1	
Nouveaux actifs émis ou acquis	676,8			676,8
Remboursements d'amortissements	(363,8)	(101,9)	(69,7)	(535,4)
Devises	67,5	27,3	6,1	100,9
Exposition au 31 décembre 2023	7 960,6	3 321,9	345,5	11 628,0

Le tableau ci-après fournit une analyse de sensibilité du provisionnement du portefeuille de prêts aux variations des scénarios macroéconomiques utilisés pour déterminer le niveau de dépréciation.

Tableau 11

En millions d'USD	Scénario fondé sur des pondérations probabilistes			
	Neutre	Optimiste	Pessimiste	
Catégorie 1	3,5	2,8	9,4	5,3
Catégorie 2	62,7	58,6	83,0	65,1
Catégorie 3	103,7	103,7	103,7	103,7
Total	169,9	165,1	196,1	174,1

La provision cumulée pour dépréciation des prêts du portefeuille du secteur privé s'élevait à 1,2 million d'USD (catégorie 1 – 0,4 million d'USD et catégorie 2 – 0,8 million d'USD) pour une exposition totale de 15,5 millions d'USD.

e) Situation de non-comptabilisation

Les prêts classés en catégorie 3 sont en situation de non-comptabilisation; le produit de ces prêts n'est pas comptabilisé dans l'état du résultat global (3,8 millions d'USD en 2023; 1,7 million d'USD en 2022).

f) Risque de marché

Le portefeuille de prêts du FIDA est bien diversifié. Les prêts sont octroyés aux États membres conformément au Système d'allocation fondé sur la performance. On trouvera à l'appendice H un

récapitulatif de la répartition géographique, une analyse du portefeuille en fonction des conditions de prêt ainsi que des informations sur la structure des échéances.

g) Risque de change

L'appendice H – État des prêts – présente des informations détaillées sur l'encours des prêts. Le risque de change global auquel le FIDA est exposé est décrit à la note 4 h).

NOTE 11

INITIATIVE PPTE

a) Impact de l'Initiative PPTE

Le FIDA a financé l'Initiative PPTE à hauteur de 293,0 millions d'USD au cours de la période 1998-2023. On trouvera à l'appendice E2 un état détaillé des financements cumulés apportés par les donateurs extérieurs. Le produit des placements du solde du Fonds fiduciaire PPTE s'est élevé à 8,5 millions d'USD (8,4 millions d'USD en 2022).

L'appendice I contient un état récapitulatif des allègements de dette déjà consentis depuis le début de l'Initiative PPTE et de ceux qui devraient l'être à l'avenir. Les allègements de dette approuvés à ce jour par le Conseil d'administration sont exclusifs de tous les montants relatifs à l'initiative renforcée pour la réduction de la dette de l'Érythrée. En 2023, un allègement de dette intermédiaire a été accordé à la Somalie. Lorsque les états financiers consolidés de l'exercice 2023 ont été établis, la contribution du FIDA à l'allègement global de la dette de ces pays, au titre aussi bien du principal que des intérêts, était estimée à 19,4 millions d'USD (19,0 millions d'USD en 2022), en faveur de l'Érythrée.

b) Provision cumulée au titre de l'Initiative PPTE

Les soldes des deux exercices clos au 31 décembre sont indiqués ci-après:

	En milliers d'USD	
	2023	2022
Solde en début d'exercice	(108 893)	(4 734)
Variation de la provision	8 101	892
Point de décision au cours de l'année		(104 914)
Variations de change	(585)	(137)
Solde en fin d'exercice	(101 377)	(108 893)

NOTE 12**INSTRUMENTS FINANCIERS
PAR CATÉGORIE**

Selon les principes comptables applicables aux instruments financiers, les actifs et les passifs du Fonds se répartissent en plusieurs catégories comme suit:

Tableau 1

	<i>En millions d'USD</i>		
	<i>Liquidités et dépôts bancaires</i>	<i>Placements à la juste valeur par le compte de résultat</i>	<i>Prêts au coût amorti</i>
2023			
Niveau 1			
Liquidités et soldes bancaires	751		
Placements à la juste valeur par le compte de résultat		1 455	
Niveau 2			
Placements à la juste valeur par le compte de résultat		45	
Autres actifs financiers		17	
Encours des prêts			8 584
Titres de participation et de placement à la juste valeur par le compte de résultat		6	
Total	751	1 523	8 584
Passifs			

Tableau 2

	<i>En millions d'USD</i>		
	<i>Liquidités et dépôts bancaires</i>	<i>Placements à la juste valeur par le compte de résultat</i>	<i>Prêts au coût amorti (chiffres retraités)</i>
2022			
Niveau 1			
Liquidités et soldes bancaires	642		
Placements à la juste valeur par le compte de résultat		1 292	
Niveau 2			
Placements à la juste valeur par le compte de résultat		52	
Encours des prêts			8 222
Titres de participation et de placement à la juste valeur par le compte de résultat		6	
Total	642	1 350	8 222

Le passif lié à l'emprunt, les autres passifs financiers et les dons non décaissés sont comptabilisés à la juste valeur de niveau 2.

NOTE 13**MONTANTS À PAYER ET
PASSIF EXIGIBLE**

	<i>En milliers d'USD</i>	
	<i>2023</i>	<i>2022</i>
Sommes à payer sur achats de titres	(588)	(3 399)
Engagements au titre de l'AMACS	(109 089)	(102 872)
Autres sommes à payer et engagements exigibles	(90 319)	(84 152)
Total	(199 996)	(190 423)

Sur le total ci-dessus, une somme estimée à 157,1 millions d'USD (contre 146,0 millions d'USD en 2022) est à payer dans plus d'un an à compter de la date du bilan.

NOTE 14**DONS NON DÉCAISSÉS**

Les dons entrés en vigueur mais non encore décaissés se répartissent comme suit:

	<i>En milliers d'USD</i>	
	<i>2023</i>	<i>2022</i>
FIDA	(49 039)	(74 955)
Fonds supplémentaires	(256 634)	(190 419)
Programme pour la résilience du monde rural	(41 161)	(51 726)
Dons non décaissés	(346 834)	(317 100)

NOTE 15**RECETTES REPORTÉES**

Les recettes reportées représentent des contributions reçues dont la comptabilisation est reportée à des exercices ultérieurs pour imputation des coûts correspondants. Les produits reportés comprennent des sommes provenant des commissions de service reçues en paiement de frais qui n'ont pas encore été encourus.

	<i>En milliers d'USD</i>	
	<i>2023</i>	<i>2022</i>
FIDA	(65 260)	(47 245)
Fonds supplémentaires	(462 225)	(331 460)
Programme pour la résilience du monde rural	(104 489)	(110 944)
Fonds fiduciaire pour le secteur privé	(34 324)	(26 054)
ITAA	(10 517)	(11 483)
Écritures de consolidation	101 532	92 547
Recettes reportées	(575 283)	(434 639)

NOTE 16**PASSIF LIÉ À L'EMPRUNT**

Le solde correspond aux fonds reçus au titre des activités d'emprunt plus les intérêts échus. Pour les placements privés couverts par des instruments

dérivés de swap de taux d'intérêt et de devises qui répondent aux critères de la comptabilité de couverture selon la norme IFRS 9, le solde représente la valeur de couverture du passif lié à l'emprunt.

Tableau 1

	<i>En milliers d'USD</i>	
	2023	2022
Passif lié à l'emprunt à coût amorti		
FIDA	(1 900 638)	(1 740 805)
Fonds fiduciaire espagnol	(230 044)	(236 498)
Sous-total passif lié à l'emprunt à coût amorti	(2 130 682)	(1 977 303)
Passif lié à l'emprunt – comptabilité de couverture		
FIDA	(349 067)	(141 901)
Total du passif lié à l'emprunt	(2 479 749)	(2 119 204)

Le tableau 2 ci-dessous fournit des précisions supplémentaires sur le passif lié à l'emprunt émis sous forme de placements privés et sur les swaps qui les couvrent.

Tableau 2

	<i>En milliers d'USD</i>	
	2023	2022
Passif lié à l'emprunt – comptabilité de couverture		
Solde d'ouverture	(141 901)	0
Nouvelles émissions	(194 416)	(150 000)
Amortissement	-	-
Intérêts à payer	(4 152)	(235)
Ajustements de change	(4 103)	-
Ajustement de la comptabilité de couverture	(4 495)	8 334
Sous-total passif lié à l'emprunt à coût amorti	(349 067)	(141 901)

La structure des échéances du passif lié à l'emprunt du FIDA était la suivante:

Tableau 3

<i>Passif lié à l'emprunt à coût amorti</i>	<i>En milliers d'USD</i>	
	2023	2022
FIDA		
0-1 an	(51 487)	(47 592)
2-3 ans	(44 030)	(41 772)
3-4 ans	(80 776)	(42 566)
4-5 ans	(95 429)	(78 564)
5-10 ans	(583 678)	(496 898)
Plus de 10 ans	(1 045 238)	(1 033 413)
Sous-total	(1 900 638)	(1 740 805)
Passif lié à l'emprunt – comptabilité de couverture		
0-1 an	(4 471)	(235)
1-5 ans		
5-10 ans	(100 000)	(100 000)
Plus de 10 ans	(248 837)	(50 000)
Sous-total	(349 067)	(150 235)
Passif lié à l'emprunt – ajustement de la comptabilité de couverture	4 241	8 334
Sous-total	(349 067)	(141 901)
Total	(2 249 705)	(1 882 706)

NOTE 17

AUTRES ACTIFS (PASSIFS) FINANCIERS

Ce solde représente la juste valeur des produits dérivés comptabilisés comme couvertures de la juste valeur des produits dérivés détenus en relation avec des passifs liés à l'emprunt.

Tableau 1

	<i>En milliers d'USD</i>	
	2023	2022
Autres actifs financiers		
Swaps de devises à taux variable	16 859	0
Autres passifs financiers		
Juste valeur en relation avec le passif lié à l'emprunt	(15 599)	(8 944)

Le tableau 2 fournit des informations sur la relation de couverture désignée des instruments.

Tableau 2

2023	<i>En milliers d'USD</i>		
	Valeur notionnelle	Valeur comptable des éléments d'actif (de passif)	Ajustement de couverture
Swaps de devises à taux variable	(198 837)	8 828	(10 601)
Swaps de devises à recevoir/(à payer)		8 031	
Autres actifs financiers		16 859	
Couverture de la juste valeur – risque de taux d'intérêt	(150 000)	(15 432)	14 842
Swaps de taux d'intérêt à recevoir/(à payer)		(167)	
Autres passifs financiers		(15 599)	
2022	<i>En milliers d'USD</i>		
	Valeur notionnelle	Valeur comptable des éléments d'actif (de passif)	Ajustement de couverture
Couverture de la juste valeur – risque de taux d'intérêt	(150 000)	(8 944)	8 334

NOTE 18

PRODUIT DES PRÊTS

Ce solde représente les montants échus et reçus à titre d'intérêts sur le portefeuille de prêts.

	<i>En milliers d'USD</i>	
	2023	2022
FIDA	123 572	79 638
Fonds fiduciaire espagnol	4 356	2 356
Fonds fiduciaire pour le secteur privé		179
Total	127 928	82 173

NOTE 19**PRODUIT DES LIQUIDITÉS ET DES PLACEMENTS****a) Gestion du portefeuille de placements (FIDA seulement)**

Au 31 décembre 2023, les fonds gérés du portefeuille du FIDA s'élevaient à 1 605 millions d'USD (1 445 millions d'USD en 2022).

b) Instruments dérivés

Le FIDA procède à des investissements de portefeuille dans des instruments dérivés à des fins d'atténuation des risques, principalement pour gérer la durée du portefeuille des actifs et des passifs et du portefeuille de liquidités multimarché, ainsi que pour assurer l'alignement sur la composition par monnaie des engagements du FIDA; ces produits dérivés ne sont pas comptabilisés en tant qu'instruments de couverture.

i) Contrats à terme normalisés

Le FIDA n'avait aucun contrat à terme en cours au 31 décembre 2023. Durant l'exercice 2023, les gains réalisés au titre des contrats à terme se sont établis à 0 million d'USD (contre des pertes réalisées de 0 million d'USD en 2022).

ii) Swaps

Les portefeuilles d'actifs du FIDA utilisent des instruments dérivés tels que les swaps pour protéger les positions contre le risque de taux d'intérêt. Les positions couvertes ont des échéances moyennes ou longues et correspondent à des obligations à taux fixe converties de fait en instruments à taux variables. Les tableaux suivants fournissent des informations sur les relations avec les instruments de couverture désignés.

Tableau 1

	<i>En milliers d'USD</i>
	2023
Montant notionnel en cours des swaps	916 529
Actifs dérivés	
Swaps de taux d'intérêt	30 291
Passifs dérivés	
Swaps de taux d'intérêt	(3 585)
(Pertes)/gains nets latents sur les swaps	26 706
Fourchette des échéances des swaps	0,5 à 14,4 ans

Le tableau ci-dessous récapitule le montant notionnel de l'instrument de couverture, en fonction de l'échéancier des remboursements.

Tableau 2

	<i>En milliers d'USD</i>			
	<i>Moins de 1 an</i>	<i>1-2 ans</i>	<i>2-5 ans</i>	<i>Plus de 5 ans</i>
Swaps de taux d'intérêt 2023	80 000	126 800	345 700	364 029
Swaps de taux d'intérêt 2022	52 650	93 877	422 417	171 945

iii) Contrats à terme de gré à gré

Au 31 décembre 2023, les contrats à terme de gré à gré affichaient une perte latente de 3,3 millions d'USD (0,1 million d'USD en 2022). À la même date, leurs échéances étaient de 186 jours (0 jour au 31 décembre 2022).

c) Produit des liquidités et des placements (consolidé)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le produit brut des liquidités et des placements s'est élevé à 85,4 millions d'USD (produit brut de 4,3 millions d'USD en 2022).

Tableau 3

<i>Juste valeur</i>	2023	2022
Intérêts bancaires et intérêts sur titres à revenu fixe	51 858	23 079
(Pertes)/gains réalisés et latents sur contrats à terme/options/swaps	2 532	73 973
Plus-value/(moins-value) sur titres à revenu fixe	(10 282)	(27 442)
Plus-value/(moins-value) latente sur titres à revenu fixe	41 299	(65 337)
Total	85 407	4 273

Dans le tableau ci-dessous, les chiffres ci-dessus ont été ventilés entre les entités consolidées:

Tableau 4

	<i>En milliers d'USD</i>	
	2023	2022
FIDA	79 635	11 320
Fonds fiduciaire pour l'AMACS	4 409	(7 585)
Fonds fiduciaire PPTE	51	18
Fonds fiduciaire espagnol	894	(123)
Initiative pour l'allégement de la dette d'Haïti	34	19
ASAP	236	195
Fonds fiduciaire pour le secteur privé	0	162
Fonds supplémentaires	149	267
Total	85 407	4 273

Le taux de rendement annuel des liquidités et placements du FIDA uniquement s'est établi à 2,17% net de charges en 2023 (rendement de 0,28% net de charges en 2022).

NOTE 20**RECETTES PROVENANT D'AUTRES SOURCES**

Ces recettes proviennent principalement de remboursements de frais de fonctionnement spécifiques par le gouvernement hôte.

Elles comprennent également les commissions de service reçues des entités hébergées par le FIDA pour le paiement de services administratifs.

Ces sommes sont détaillées ci-dessous:

Montants consolidés	En milliers d'USD	
	2023	2022
Remboursement par le gouvernement hôte	8 294	8 010
Recettes provenant d'autres sources	2 943	2 978
Total	11 237	10 988

NOTE 21**RECETTES PROVENANT DES CONTRIBUTIONS**

	En milliers d'USD	
	2023	2022
FIDA	86	8 436
ASAP	7 153	21 073
Fonds fiduciaire pour le secteur privé	7 500	25 718
ITAA	1 202	336
Fonds supplémentaires	199 743	146 494
Total	215 684	202 057

NOTE 22**DÉPENSES D'EXPLOITATION**

Les dépenses d'exploitation (FIDA seulement) ventilées par principales sources de financement sont présentées à l'appendice K. Le tableau ci-dessous fait apparaître la ventilation des chiffres consolidés:

	En milliers d'USD	
	2023	2022
FIDA	196 090	190 873
Autres entités	25 618	26 777
Total	221 708	217 650

Les dépenses encourues sont comptabilisées selon la nature des charges auxquelles elles correspondent.

NOTE 23**EFFECTIFS, PENSIONS ET ASSURANCE MALADIE****a) Agents du FIDA**

Les agents figurant sur les états de paie du FIDA sont affiliés aux régimes de retraite et d'assurance maladie proposés par le Fonds, à savoir la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et l'AMACS géré par l'Organisation

des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

En 2023, les effectifs en équivalent temps plein du FIDA et des autres entités consolidées, classés par principales sources budgétaires, se décomposaient comme suit:

Tableau 1

Équivalent temps plein	Cadre organique	Services généraux	Total
Budget administratif du FIDA	447	178	625
Cadres associés/gestionnaires de programmes spéciaux	24		24
Autres	37	6	43
Total 2023	508	184	692
Total 2022	472	184	656

b) Personnel extérieur

Comme les années précédentes, pour faire face à ses besoins opérationnels, le FIDA a recouru aux services de consultants, de personnel de conférence et d'autres agents temporaires, lesquels sont également couverts par un régime d'assurance.

c) Pensions

La Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies procède à une évaluation actuarielle tous les deux ans; la dernière a été effectuée au 31 décembre 2021. Cette évaluation a révélé un excédent actuariel. Par conséquent, il a été jugé que les avoirs de la Caisse commune des pensions étaient suffisants, et l'Assemblée générale des Nations Unies n'a pas invoqué les dispositions de l'article 26, selon lequel les organisations affiliées sont tenues de verser à la Caisse les sommes nécessaires en cas de déficit. Le FIDA verse des cotisations pour le compte de son personnel, et il serait donc responsable, au prorata de sa part, des éventuels engagements non provisionnés (les taux de cotisation actuellement appliqués à la rémunération considérée aux fins de la pension sont de 7,9% pour l'agent et de 15,8% pour le FIDA). Le total des cotisations versées à la Caisse des pensions en 2023 s'est élevé à 16,2 millions d'USD (contre 14,8 millions d'USD en 2022).

d) Plan d'assurance maladie après la cessation de service

La dernière évaluation actuarielle de l'AMACS a été effectuée au 31 décembre 2023, par une méthode rétrospective de répartition des prestations au prorata des années de service. Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes: taux d'actualisation: 3,9% pour le personnel international et 4,9% pour le personnel national; rendement des placements: 4,7%; augmentation des frais médicaux: 4,45%; inflation: 2,3%; taux de change. D'après ce calcul, la part des engagements non provisionnés revenant au FIDA au 31 décembre 2023 était de 109,1 millions d'USD. Les états financiers des exercices 2023 et 2022 comprennent une provision et les actifs suivants au 31 décembre:

Tableau 2

	En milliers d'USD	
	2023	2022
Passif (correspondant à des droits au titre de services antérieurs)	(109 089)	(102 872)
Actifs du plan*	89 996	83 711
Excédent/(déficit)	(19 093)	(19 161)
Variations annuelles		
Solde d'ouverture (déficit)	(19 161)	(60 975)
Contributions versées		0
Charges d'intérêts	(840)	(1 240)
Coût actuel des prestations	(4 016)	(7 376)
Gain/(perte) actuariel	(1 361)	62 206
Intérêts sur soldes	4 226	(7 796)
Variations de change	2 059	(3 980)
Solde de clôture (déficit)	(19 093)	(19 161)
Passif (correspondant à des droits au titre de services antérieurs)		
Provision totale au 1 ^{er} janvier	(102 872)	(156 462)
Charges d'intérêts	(840)	(1 240)
Coût actuel des prestations	(4 016)	(7 376)
Gain/(perte) actuariel	(1 361)	62 206
Provision au 31 décembre	(109 089)	(102 872)
Actifs du plan		
Total de l'actif au 1 ^{er} janvier	83 711	95 487
Contributions versées	4 226	0
Intérêts sur soldes	2 059	(7 796)
Variations de change		(3 980)
Total de l'actif au 31 décembre	89 996	83 711

* Le solde des actifs du plan comprend les montants nets à recevoir et à verser au titre des opérations en attente de liquidation.

Les actifs de l'AMACS sont actuellement investis conformément à l'Exposé de la politique de placement du FIDA relatif au Fonds fiduciaire pour l'AMACS approuvé par le Conseil d'administration et le Conseil des gouverneurs de temps à autre.

Le FIDA inscrit dans ses comptes, pour cette couverture médicale, le coût total des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, y compris pour les retraités. En 2023, ce coût, inclus dans les traitements et indemnités du personnel, s'est élevé à 4,0 millions d'USD (7,4 millions d'USD en 2022).

Sur la base de l'évaluation actuarielle de 2023, le montant des actifs nécessaires pour couvrir les besoins de financement est de 77,6 millions d'USD en valeur actuelle nette (y compris les actifs appartenant à la Coalition internationale pour l'accès à la terre). Comme il est indiqué ci-dessus, le montant des actifs déjà détenus par le fonds fiduciaire au 31 décembre 2023 s'élève à 90,0 millions d'USD, ce qui est plus que suffisant pour couvrir les engagements en termes actuariels.

e) Risque d'évaluation actuarielle de l'AMACS

Le tableau ci-dessous présente les résultats d'une analyse de sensibilité des principales hypothèses retenues pour l'évaluation actuarielle des engagements au titre de l'AMACS au 31 décembre 2023:

Tableau 3

Incidence	Engagements
Hausse des frais médicaux: 4,9% au lieu de 3,9% pour le personnel international et 5,9% au lieu de 4,9% pour le personnel national	(25,9)
2,9% au lieu de 3,9% pour le personnel international et 3,9% au lieu de 4,9% pour le personnel national	18,4

NOTE 24

FRAIS FINANCIERS DIRECTS (BANQUES ET PLACEMENTS)

	En milliers d'USD	
	2023	2022
Frais de gestion des placements	490	441
Autres charges	1 712	5 833
Total	2 202	6 274

NOTE 25

DÉPENSES AU TITRE DES DONS

Les montants consolidés se décomposent comme suit:

Dépenses (annulations)	En milliers d'USD	
	2023	2022
Dons nets du FIDA	5 185	8 994
Fonds supplémentaires ^a	165 185	112 400
ASAP	3 830	19 004
Total des dons	174 200	140 398

^a En 2022, dans le cadre d'une initiative financée par des fonds supplémentaires, un montant de 13,6 millions d'USD a été accordé au nom des donateurs à titre de contribution au secteur privé.

Les dépenses au titre des dons aux pays surendettés (anciennement CSD) sont présentées ci-dessous:

FIDA seulement	En milliers d'USD	
	2023	2022
Dépenses au titre des dons consentis aux pays surendettés	178 062	165 076
Total	178 062	165 076

NOTE 26

GAINS/PERTES DE CHANGE NETS

Les taux de conversion du DTS en USD appliqués au 31 décembre étaient les suivants:

Année	Dollar des États-Unis
2023	1,34400
2022	1,33520
2021	1,40203

Les variations de change sont les suivantes:

Tableau 2

	En milliers d'USD	
	2023	2022
FIDA	42 494	(339 637)
Autres entités	11 940	(18 794)
Total des variations sur l'année	54 434	(358 431)

Les effets des variations de change sont détaillés ci-après:

Tableau 3

	En milliers d'USD	
	2023	2022
Variation de change pour l'année:		
Encaisse et placements	27 949	(65 542)
Montants nets à recevoir/à payer	1 088	(2 206)
Encours des prêts et des dons	63 262	(356 678)
Billets à ordre et montants à recevoir des Membres	4 709	(48 486)
Contributions des États membres	(4 187)	46 308
Passif au titre d'emprunts	(38 387)	68 173
Total des variations sur l'année	54 434	(358 431)

NOTE 27

DÉPENSES AU TITRE DE L'INITIATIVE PPTE

Ce solde correspond au montant des allègements de dette consentis, au cours de l'exercice, aux pays PPTE remplissant les conditions requises, au titre aussi bien du principal que des intérêts. Cela correspond à l'impact global net des nouveaux allègements ou compléments d'allègement consentis au titre de l'Initiative PPTE, des montants versés au FIDA par le Fonds fiduciaire au titre de l'Initiative PPTE et du déblocage de la part des recettes reportées pour les versements effectués les années antérieures.

NOTE 28

CHARGES D'INTÉRÊT LIÉES AU PASSIF FINANCIER

Ce montant représente le solde des charges d'intérêts courus et des frais encourus pour le passif lié à l'emprunt ainsi que pour le passif au titre des loyers.

	En milliers d'USD	
	2023	2022
Charges d'intérêt liées à l'emprunt	84 927	16 816
Charges d'intérêt liées au passif au titre des loyers	229	212
Total	85 156	17 028

NOTE 29

GAINS/(PERTES) NETS LIÉS AUX OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Le solde du tableau ci-dessous représente la juste valeur des produits dérivés ainsi que les variations correspondantes de la valeur de couverture de l'actif ou du passif couvert attribuable au risque de couverture spécifique. Pour plus de précisions, voir la note 16.

	En milliers d'USD	
	2023	2022
Swaps de taux d'intérêt		
Ajustement de couverture relatif à l'emprunt	(6 508)	8 334
Ajustement à la juste valeur des produits dérivés	6 566	(8 866)
Charges (revenus) d'intérêts des produits dérivés	3 521	6
Sous-total	3 579	(526)
Swaps de devises		
Ajustement de couverture relatif à l'emprunt	11 003	-
Ajustement à la juste valeur des produits dérivés	(8 870)	-
Charges (revenus) d'intérêts des produits dérivés	3 569	-
Sous-total	5 702	-
Total	9 281	(526)

NOTE 30

ENTITÉS HÉBERGÉES PAR LE FIDA ET AUTRES SERVICES

Au 31 décembre, les soldes des entités hébergées par le FIDA s'établissaient comme suit:

	En milliers d'USD	
	2023	2022
FVC	0	0
Coalition internationale pour l'accès à la terre	1 176	1 495
Total	1 176	1 495

NOTE 31

ÉLÉMENTS DE PASSIF ET D'ACTIF ÉVENTUELS

a) Éléments de passif éventuels

Le FIDA a accumulé des engagements conditionnels au titre des allègements de dette annoncés par la Banque mondiale/le Fonds monétaire international en faveur de trois pays. Voir la note 11 pour de plus amples détails sur le coût potentiel de l'allègement des montants dus par ces pays au titre du principal et des intérêts ainsi que de la non-comptabilisation des intérêts qu'auraient produits les prêts pour lesquels un allègement de dette a déjà été approuvé, comme indiqué à l'appendice I.

Le FIDA a un passif éventuel de 887 millions d'USD au titre des dons aux pays surendettés (auparavant financement au titre du CSD) entrés en vigueur,

mais dont le financement n'a pas encore été décaissé (887 millions d'USD en 2022). En particulier, au 31 décembre 2023, les dons en faveur des pays surendettés (anciennement CSD) décaissables mais en attente de décaissement car les conditions requises pour le déblocage des fonds n'étaient pas encore réunies s'élevaient à 191 millions d'USD (244 millions d'USD en 2022), et le montant des projets correspondants approuvés mais non encore entrés en vigueur s'élevait à 696 millions d'USD (643 millions d'USD en 2022).

b) Éléments d'actif éventuels

À la fin de décembre 2023, le solde des instruments de contribution conditionnels représentait 85,6 millions d'USD. Ces contributions doivent faire l'objet d'une décision nationale d'ouverture de crédits; par conséquent, ces sommes à recevoir seront considérées comme dues lorsque ces conditions auront été remplies, et comme probables à la date de clôture de l'exercice.

NOTE 32

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

La direction n'a pas connaissance d'événements survenus après la date du bilan qui révéleraient des éléments existants à la date du bilan ou apparus après la période considérée, qui justifieraient la correction des états financiers ou la divulgation d'informations.

NOTE 33

PARTIES LIÉES

Le Fonds a évalué les parties liées et les transactions effectuées en 2023. Sont concernées les transactions avec les États membres (auxquelles le paragraphe 25 de la norme IAS 24 est applicable), les membres de la haute direction et autres parties concernées identifiées dans la norme IAS 24. Les transactions avec les États membres et les soldes y afférents sont mentionnés aux appendices H et I. Les membres de la haute direction sont le Président, la Vice-Présidente, les Vice-Présidents adjoints et le Directeur et Chef de Cabinet, qui ont les attributions et les compétences nécessaires pour planifier, diriger et contrôler les activités du Fonds.

On trouvera dans le tableau ci-après des informations concernant la rémunération des membres de la haute direction au cours de l'année, ainsi que le solde des différentes charges à payer.

La rémunération globale versée aux membres de la haute direction comprend les traitements nets, l'ajustement de poste, les indemnités telles que les frais de représentation et autres, les primes d'affectation et autres subventions, l'allocation logement, les frais d'expédition des effets personnels, les avantages postérieurs à l'emploi, d'autres avantages à long terme du fonctionnaire et la contribution de l'employeur à la retraite et à l'assurance maladie. Les membres de la haute direction sont affiliés à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Sur la base de l'examen indépendant dont ont fait l'objet les derniers états financiers annuels, il n'existe aucun conflit d'intérêts, ni transaction ni

solde, autre que ceux indiqués ci-dessous des membres de la haute direction ou autres parties concernées identifiées dans la norme IAS 24.

	En milliers d'USD	
	2023	2022
Traitements et indemnités	2 487	2 147
Contribution aux plans de retraite et d'assurance maladie	593	476
Autres parties concernées		
Total	3 080	2 623
Total charges à payer	762	704
Total montants à recevoir	80	20

NOTE 34

DATE D'AUTORISATION DE LA PUBLICATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction a autorisé la publication des états financiers consolidés le 8 mars 2024.

Les états financiers seront transmis au Comité d'audit pour examen en avril 2024 et approuvés par le Conseil d'administration en mai 2024. Les états financiers consolidés de l'exercice 2022 ont été approuvés par le Conseil des gouverneurs à sa quarante-septième session, en février 2024.

État des contributions complémentaires et supplémentaires

Tableau 1

États membres:

État des contributions supplémentaires cumulées, y compris le cofinancement des projets de 1978 à 2023^a

(en milliers d'USD)

États membres	Cofinancement du projet	Cadres associés	Autres fonds supplémentaires	ITAA	Fonds fiduciaire pour le secteur privé	FEM	Total
Algérie	-	-	77	-	-	-	77
Allemagne	25 503	9 857	45 052	-	38 797	-	119 209
Angola	-	-	7	-	-	-	7
Arabie saoudite	3 000	-	944	-	-	-	3 944
Australie ^b	3 739	-	3 244	-	-	-	6 983
Autriche	755	-	-	-	-	-	755
Bangladesh	-	-	44	-	-	-	44
Belgique	10 214	1 960	158 736	-	-	-	170 910
Canada	28 579	-	10 145	-	-	-	38 724
Chine	5 564	1 317	4 751	-	-	-	11 632
Colombie	-	-	25	-	-	-	25
Danemark	51 339	4 885	5 643	-	-	-	61 867
Espagne	11 801	-	6 198	-	-	-	17 999
Estonie	-	-	635	-	-	-	635
États-Unis d'Amérique	12 849	617	2 388	-	-	-	15 854
Fédération de Russie	1 320	-	180	-	-	-	1 500
Finlande	2 834	5 960	16 014	-	1 001	-	25 809
France	1 032	2 463	23 423	-	-	-	26 918
Ghana	-	-	77	-	-	-	77
Grèce	-	-	77	-	-	-	77
Hongrie	-	-	500	-	-	-	500
Inde	-	-	1 077	-	-	-	1 077
Indonésie	-	-	50	-	-	-	50
Irlande	7 301	-	7 585	-	-	-	14 886
Islande	-	-	19	-	-	-	19
Italie	30 891	8 590	43 089	-	-	-	82 570
Japon	3 692	5 358	6 333	-	-	-	15 383
Jordanie	-	-	153	-	-	-	153
Koweït	-	-	121	-	-	-	121
Liban	-	-	86	-	-	-	86
Luxembourg	2 085	-	9 212	-	2 256	-	13 553
Malaisie	-	-	28	-	-	-	28
Maroc	-	-	50	-	-	-	50
Mauritanie	-	-	92	-	-	-	92
Nigéria	-	-	50	-	-	-	50
Norvège	73 934	2 753	11 039	-	-	-	87 726
Nouvelle-Zélande	730	-	3 605	-	-	-	4 335
Pakistan	-	-	25	-	-	-	25
Paraguay	-	-	15	-	-	-	15
Pays-Bas (Royaume des)	147 777	10 940	46 567	-	-	-	205 284
Portugal	142	-	714	-	-	-	856
Qatar	-	-	110	-	-	-	110
République de Corée	5 102	7 271	2 487	-	-	-	14 860
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	19 074	-	16 968	-	-	-	36 042
Sénégal	-	-	109	-	-	-	109
Sierra Leone	-	-	88	-	-	-	88
Suède	19 901	5 285	28 774	-	-	-	53 960
Suisse	18 930	3 511	28 712	-	-	-	51 153
Suriname	2 000	-	-	-	-	-	2 000
Türkiye	-	-	47	-	-	-	47
Total	490 088	70 767	485 365	-	42 054	-	1 088 274

^a Les contributions dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis ont été converties au taux de change en vigueur à la fin de l'année.

^b L'Australie n'est plus membre du FIDA depuis le 31 juillet 2007.

Tableau 2
Entités hors États membres et autres sources:
État des contributions supplémentaires cumulées, y compris le cofinancement des projets de 1978 à 2023^a
(en milliers d'USD)

<i>Entités hors États membres et autres sources</i>	<i>Cofinancement du projet</i>	<i>Cadres associés</i>	<i>Autres fonds supplémentaires</i>	<i>ITAA</i>	<i>Fonds fiduciaire pour le secteur privé</i>	<i>FEM</i>	<i>Total</i>
Autorité arabe pour les investissements et le développement agricoles	-	-	168	-	-	-	168
Banque africaine de développement	2 800	-	1 096	-	-	-	3 896
Banque arabe	-	-	25	-	-	-	25
Banque mondiale	1 357	-	5 706	-	-	220 233	227 296
Bill and Melinda Gates Foundation	5 840	-	21 369	10 000	-	-	37 209
Commission économique pour l'Afrique	-	-	353	-	-	-	353
Commission européenne	814	-	889 025	-	-	-	889 839
Congressional Hunger Center	-	-	183	-	-	-	183
Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination	-	-	998	-	-	-	998
CooperNIC	-	-	3 314	-	-	-	3 314
David and Lucile Packard Foundation	95	-	203	-	-	-	298
FIDA	38 628	-	3 932	2 000	25 000	-	69 560
Fondation Visa	2 500	-	1 000	-	-	-	3 500
Fonds arabe de développement économique et social	2 983	-	-	-	-	-	2 983
Fonds d'Abou Dhabi pour le développement	-	-	1 481	-	-	-	1 481
Fonds d'équipement des Nations Unies	359	-	263	-	-	-	622
Fonds de l'OPEP pour le développement international	2 648	-	50	-	-	-	2 698
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	78	-	145	-	-	-	223
Fonds nordique de développement	-	-	500	-	-	-	500
Fonds pour les pays les moins avancés/Fonds spécial pour les changements climatiques	-	-	211 231	-	-	-	211 231
Fonds pour les pays les moins avancés/Fonds spécial pour les changements climatiques/Fonds pour l'adaptation	-	-	28	-	-	-	28
Ministère de l'éducation des États-Unis	-	-	970	-	-	-	970
New Venture Fund	-	-	56	-	-	-	56
ONU-Femmes	-	-	900	-	-	-	900
Open Society Foundation Londres	950	-	50	-	-	-	1 000
Organisation des Nations Unies	3 017	-	-	-	-	-	3 017
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	14	-	3 097	-	-	-	3 111
Programme des Nations Unies pour le développement	856	-	6 362	-	-	-	7 218
Programme des pays arabes du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies	299	-	-	-	-	-	299
Programme manioc	-	-	69	-	-	-	69
Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire	227 749	-	17 553	-	-	-	245 302
Small Foundation	-	-	400	-	-	-	400
Autres fonds supplémentaires	1 929	-	9 644	-	-	-	11 573
Total entités hors États membres et autres sources	292 916	-	1 180 171	12 000	25 000	220 233	1 730 320
Total 2023	783 004	70 767	1 665 536	12 000	67 054	220 233	2 818 594
Total 2022	631 602	66 787	1 482 665	12 000	51 736	195 565	2 440 355

^a Les contributions libellées dans des devises autres que le dollar des États-Unis ont été converties au taux de change en vigueur à la fin de l'année.

État des contributions complémentaires cumulées de 1978 à 2023

(en milliers d'USD)

	<i>Montant</i>
Autres contributions complémentaires	
Allemagne	458
Arabie saoudite	30 000
Canada	1 511
Inde	1 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	12 002
Suède	13 827
Sous-total	58 798
Contributions cumulées reçues de la Belgique au titre du PC-FBSA dans le cadre des reconstitutions	80 002
Sous-total	138 800
Contributions apportées au Fonds fiduciaire PPTE dans le cadre des reconstitutions	
Italie	4 602
Luxembourg	1 053
Pays-Bas (Royaume des)	14 024
Sous-total	19 679
Contributions apportées à l'ASAP dans le cadre des reconstitutions	
	310 645
Contributions complémentaires non affectées à la Dixième reconstitution des ressources	
Allemagne	15 307
Canada	7 586
États-Unis d'Amérique	10 000
Fédération de Russie	3 000
Pays-Bas (Royaume des)	23 347
Sous-total	59 240
Contributions complémentaires non affectées à la Onzième reconstitution des ressources	
Allemagne	22 468
Luxembourg	1 706
Suède	12 640
Suisse	11 958
Sous-total	48 772
Total contributions complémentaires 2023	577 136
Total contributions complémentaires 2022	577 136

État des contributions des États membres et des donateurs au titre de l'Initiative PPTE et de l'apurement des arriérés

(en milliers d'USD)

	<i>Montant</i>
Contributions afférentes aux reconstitutions (voir tableau ci-dessus)	19 679
Contributions n'entrant pas dans le cadre des contributions à la reconstitution des ressources	
Allemagne	6 989
Belgique	2 713
Commission européenne	10 512
Finlande	5 193
Fonds fiduciaire PPTE de la Banque mondiale	221 463
Islande	250
Norvège	5 912
Suède	17 000
Suisse	3 276
Sous-total	273 308
Total des contributions au Fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative PPTE 2023	292 987
Total des contributions au Fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative PPTE 2022	287 142
Contributions versées dans le cadre de l'apurement des arriérés de la Somalie	
Allemagne	6 498
Belgique	2 955
Italie	482
Suède	969
Total des contributions au titre de l'apurement des arriérés de la Somalie 2023	10 904
Total des contributions au titre de l'apurement des arriérés de la Somalie 2022	4 406

Contributions reçues en 2023

<i>États membres</i>	<i>Devise</i>	<i>Montant (en milliers)</i>	<i>Équivalent en milliers d'USD</i>
Pour le cofinancement de projets			
Allemagne	EUR	3 610	3 988
Arabie saoudite	USD	1 000	1 000
Canada	CAD	3 000	2 228
Commission européenne	EUR	794	877
Commission européenne	USD	565	565
Danemark	DKK	34 200	5 030
Espagne	EUR	250	267
Fonds de l'OPEP pour le développement international	USD	250	250
Fonds pour l'environnement mondial	USD	14 748	14 748
Fonds pour les pays les moins avancés	USD	11 436	11 436
Fonds vert pour le climat	USD	1 532	1 532
Italie	EUR	865	955
Nouvelle-Zélande	NZD	3 000	1 817
Pays-Bas (Royaume des)	EUR	9 100	10 052
Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire	USD	31 427	31 427
Sous-total			86 172
Pour les cadres associés			
Allemagne	USD	342	342
Chine	USD	110	110
Danemark	USD	241	241
Finlande	USD	186	186
France	USD	444	444
Italie	USD	761	761
Japon	USD	827	827
Pays-Bas (Royaume des)	USD	495	495
République de Corée	USD	461	461
Suède	USD	63	63
Suisse	USD	348	348
Sous-total			4 278
Autres contributions supplémentaires			
Allemagne	EUR	28 216	30 699
Arabie saoudite	USD	267	267
Australie	EUR	50	55
Autorité arabe pour les investissements et le développement agricoles	USD	42	42
Belgique	EUR	3 000	3 314
Bill and Melinda Gates Foundation	USD	5 576	5 576
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	USD	913	913
Commission économique pour l'Afrique	USD	71	71
Commission européenne	EUR	47 547	52 523
Commission européenne	USD	2 596	2 868
Danemark	DKK	93 000	13 525
Département d'État des États-Unis	USD	300	300
Estonie	EUR	50	55
Finlande	EUR	2 550	2 817
Fondation Visa	USD	583	583
France	EUR	50	55
France	USD	3 200	3 200
Global Dairy Platform	USD	100	100
Integrated Household and Agricultural Surveys in Low and Middle-Income Countries	USD	2 000	2 000
Multi-Donor Trust Fund			
Irlande	EUR	1 100	1 215
Italie	EUR	585	646
Japon	USD	2 102	2 102
Norvège	NOK	337 186	31 245
ONU-Femmes	USD	212	212
Pays-Bas (Royaume des)	EUR	100	110
Programme des Nations Unies pour le développement	USD	1 098	1 098
République de Corée	KRW	1 200 000	940
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	GBP	50	63
Suède	SEK	10 000	948
Suisse	EUR	50	55
Windward Fund	USD	1 500	1 500
Sous-total			159 097
Total général			249 547

Fonds non dépensés en 2023 et 2022

Tableau 1

État des contributions complémentaires et supplémentaires – montants non décaissés des États membres et des entités hors États membres

(en milliers d'USD)

<i>États membres</i>	<i>Cadres associés</i>	<i>Autres fonds supplémentaires</i>	<i>Total</i>
Allemagne	451	32 295	32 746
Arabie saoudite	-	170	170
Australie	-	2 040	2 040
Belgique	-	2 762	2 762
Canada	-	1 018	1 018
Chine	482	3 602	4 084
Danemark	177	3 333	3 510
Espagne	-	207	207
Estonie	-	388	388
États-Unis d'Amérique	-	8 200	8 200
Fédération de Russie	-	181	181
Finlande	64	2 967	3 031
France	383	4 212	4 595
Hongrie	-	460	460
Inde	-	254	254
Irlande	-	1 245	1 245
Italie	498	3 103	3 601
Japon	655	1 941	2 596
Liban	-	85	85
Luxembourg	-	1 162	1 162
Malaisie	-	13	13
Norvège	101	24 876	24 977
Nouvelle-Zélande	-	1 665	1 665
Pays-Bas (Royaume des)	238	14 643	14 881
République de Corée	329	1 087	1 416
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	358	358
Suède	51	7 678	7 729
Suisse	498	1 270	1 768
Total	3 927	121 215	125 142

Tableau 2
État des contributions complémentaires et supplémentaires – autres montants non décaissés des entités hors États membres
(en milliers d'USD)

<i>Entités hors États membres</i>	<i>Cadres associés</i>	<i>Autres fonds supplémentaires</i>	<i>Total</i>
Autorité arabe pour les investissements et le développement agricoles	-	13	13
Banque mondiale	-	27 212	27 212
Bill and Melinda Gates Foundation	-	8 116	8 116
Commission économique pour l'Afrique	-	67	67
Commission européenne	-	73 562	73 562
FIDA	-	16 421	16 421
Fondation Visa	-	72	72
Fonds d'Abou Dhabi pour le développement	-	348	348
Fonds pour les pays les moins avancés/Fonds spécial pour les changements climatiques	-	32 300	32 300
Fonds pour les pays les moins avancés/Fonds spécial pour les changements climatiques/Fonds pour l'adaptation	-	15	15
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	-	18	18
Programme des Nations Unies pour le développement	-	1 900	1 900
Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire	-	47 494	47 494
Autres	-	2 516	2 516
Total entités hors États membres et autres sources	-	210 054	210 054
Total général – 2023	3 927	331 269	335 196
Total général – 2022	3 050	252 652	255 702

Synthèse du Programme pour la résilience du monde rural

Tableau 1
État récapitulatif des contributions complémentaires et supplémentaires au Fonds fiduciaire du Programme pour la résilience du monde rural
 (Au 31 décembre 2023)
 (en milliers d'USD)

ASAP	<i>États membres</i>	<i>Total des contributions en monnaie locale</i>	<i>Contributions complémentaires reçues*</i>	<i>Contributions supplémentaires reçues**</i>	<i>Total des contributions reçues</i>
	Belgique	6 000 EUR	7 855		
	Canada	19 849 CAD	19 879		
	Département flamand des affaires étrangères	2 000 EUR		2 380	
	Finlande	5 000 EUR	6 833		
	Norvège	63 000 NOK	9 240		
	Pays-Bas (Royaume des)	40 000 EUR	48 581		
	République de Corée	3 000 USD		3 000	
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	147 523 GBP	202 837		
	Suède	30 000 SEK	4 471		
	Suisse	10 000 CHF	10 949		
Sous-total ASAP			310 645	5 380	316 025
ASAP2	France	300 EUR		335	
	Norvège	80 000 NOK		9 550	
	Suède	50 000 SEK		5 904	
Sous-total ASAP2				15 789	15 789
ASAP+**	Allemagne	32 000 EUR		26 863	
	Autriche	2 000 EUR		2 437	
	Danemark	190 000 DKK		28 170	
	Irlande	4 000 EUR		4 702	
	Norvège	100 000 NOK		9 882	
	Qatar	500 USD		500	
	Suède	100 000 SEK		11 018	
Sous-total ASAP+				83 572	83 572
Total Programme pour la résilience du monde rural			310 645	104 741	415 386

* Contre-valeur des versements au taux de change en vigueur à la date de réception.

** Au 31 décembre 2023, les contributions globales sous forme de fonds supplémentaires à l'ASAP s'élevaient à 92,3 millions d'USD, dont un montant encaissé de 83,6 millions d'USD et un montant à recevoir de 8,7 millions d'USD.

Tableau 2
État récapitulatif des dons du Programme pour la résilience du monde rural (ASAP)
(en milliers)

<i>Bénéficiaire du don</i>	<i>Dons approuvés moins annulations</i>	<i>Décaissables</i>	<i>Décaissements en 2023</i>	<i>Portion non décaissée des dons décaissables</i>	<i>Dons non encore décaissables au 31 décembre 2023</i>
Dons en USD					
Cuba	4 000	4 000	-	4 000	-
Iraq	2 000	2 000	500	1 500	-
République de Moldova	5 000	5 000	4 041	959	-
Total USD	11 000	11 000	4 541	6 459	-
Dons en EUR					
Côte d'Ivoire	3 070	3 070	426	2 644	-
Monténégro	1 880	1 880	1 880	-	-
Total EUR	4 950	4 950	2 306	2 644	-
Équivalent en USD	5 468	5 468	2 547	2 921	-
Dons en DTS					
Bangladesh	9 900	9 900	9 569	331	-
Bénin	3 220	3 220	3 208	12	-
Bhoutan	3 580	3 580	3 036	544	-
Bolivia (État plurinational de)	6 401	-	6 401	-	-
Burundi	3 385	-	3 385	-	-
Cabo Verde	2 900	2 900	2 900	-	-
Cambodge	10 150	10 150	10 150	-	-
Comores	740	740	646	94	-
Côte d'Ivoire	1 619	-	1 619	-	-
Djibouti	3 999	-	3 995	4	-
Égypte	3 380	3 380	2 388	992	-
El Salvador	3 560	3 560	3 555	5	-
Équateur	-	-	-	-	-
Éthiopie	7 870	7 870	6 912	958	-
Gambie	3 536	-	3 536	-	-
Ghana	6 500	6 500	6 497	3	-
Kenya	7 100	7 100	6 607	493	-
Kirghizistan	6 496	-	6 496	-	-
Lesotho	4 610	4 610	4 605	5	-
Libéria	3 280	3 280	2 785	495	-
Madagascar	4 200	4 200	3 656	544	-
Malawi	5 150	5 150	4 446	704	-
Mali	6 498	-	6 498	-	-
Maroc	1 295	1 295	938	357	-
Mauritanie	4 300	4 300	2 975	1 325	-
Mozambique	3 250	-	3 250	-	-
Népal	9 710	9 710	9 629	81	-
Nicaragua	5 247	-	5 247	-	-
Niger	9 250	9 250	9 112	138	-
Nigéria	9 800	9 800	7 178	2 622	-
Ouganda	6 770	6 770	6 769	1	-
Paraguay	3 650	3 650	1 469	2 181	-
République démocratique populaire lao	3 550	-	3 550	-	-
Rwanda	4 510	4 510	4 509	1	-
Soudan	6 877	4 730	6 735	142	-
Tadjikistan	3 600	-	3 600	-	-
Tchad	3 240	3 240	3 240	-	-
Viet Nam	7 591	-	7 591	-	-
Yémen	-	-	-	-	-
Total DTS	190 714	133 395	178 682	12 032	-
Équivalent en USD	256 320	179 282	240 154	16 166	-
Total des dons en USD (ASAP1)	272 788	195 750	247 242	25 546	-

Tableau 3
État récapitulatif des dons du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP2)
(en milliers d'USD)

<i>Bénéficiaire du don</i>	<i>Dons approuvés moins annulations</i>	<i>Décaissables</i>	<i>Décaissements en 2023</i>	<i>Portion non décaissée des dons décaissables</i>	<i>Dons non encore décaissables au 31 décembre 2023</i>
Dons en USD					
États-Unis d'Amérique	1 548	-	1 548	-	-
FAO	403	403	403	-	-
Indonésie	244	244	244	-	-
Kenya	290	-	290	-	-
Pays-Bas (Royaume des)	272	-	272	-	-
Programme alimentaire mondial	1 187	-	1 187	-	-
Somalie	68	-	68	-	-
Total des dons en USD (ASAP2)	4 012	647	4 012	-	-
Total des dons en USD	4 012	647	4 012	-	-

Tableau 4
État récapitulatif des dons du Programme élargi d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP+)
(en milliers d'USD)

<i>Bénéficiaire du don</i>	<i>Dons approuvés moins annulations</i>	<i>Décaissables</i>	<i>Décaissements en 2023</i>	<i>Portion non décaissée des dons décaissables</i>	<i>Dons non encore décaissables au 31 décembre 2023</i>
Dons					
Brésil	17 067	17 067	1 453	15 615	-
Éthiopie	10 500	-	-	-	10 500
Total des dons (ASAP+)	27 567	17 067	1 453	15 615	10 500
Total Programme pour la résilience du monde rural	304 367	213 464	252 707	41 161	10 500

Rapports de la direction et du commissaire aux comptes



Investing in rural people

Management Assertion Report on the Effectiveness of Internal Controls Over Financial Reporting

Management of the International Fund for Agricultural Development (hereinafter IFAD or the Fund) is responsible for the preparation, fair presentation and overall integrity of its Consolidated Financial Statements. The Financial Statements of the Fund have been prepared in accordance with International Financial Reporting Standards (IFRS) issued by the International Accounting Standards Board (IASB).


According to the Financial Regulations of IFAD, the President is responsible for establishing and maintaining appropriate internal financial control and audit systems of the Fund which would include those over external financial reporting.

The Executive Board of the Fund established an Audit Committee, whose terms of reference, among other things, is to assist the Executive Board in exercising supervision over the financial administration and internal oversight of the Fund. Financial administration would include effectiveness of internal controls over financial reporting. The Audit Committee is comprised entirely of selected members of the Executive Board and oversees the process for the selection of the external auditor and makes a recommendation for such selection to the Executive Board for its approval. The Audit Committee meets with the external and internal auditors to discuss, respectively, the scope and design of the audit, and annual workplan, and any other matter within the Audit Committee's terms of reference that may require the Audit Committee's attention.

The system of internal controls over financial reporting contains monitoring mechanisms and actions that are meant to detect, prevent and facilitate correction of deficiencies identified that may result in material weaknesses in internal controls over financial reporting. There are inherent limitations to the effectiveness of any system of internal control, including the possibility of human error and the circumvention or overriding of controls. Accordingly, an effective internal control system can only provide reasonable, as opposed to absolute assurance with respect to financial statements. Furthermore, the effectiveness of an internal control system can change with circumstances.

The Fund's Management assessed the effectiveness of internal controls over financial reporting for the financial statements presented in accordance with IFRS as of 31 December 2023. The assessment was based on the criteria for effective internal controls over financial reporting described in the Internal Control -Integrated Framework issued by the Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). A report was provided to Management by the Office of Audit and Oversight providing reasonable assurance as to the operational effectiveness of these controls. Based on the work performed, Management believes that the Fund maintained an effective system of internal controls over financial reporting as of 31 December 2023, and is not aware of any material control weakness that could affect the reliability of the 2023 financial statements. IFAD's independent external auditor, PricewaterhouseCoopers, S.p.A, has audited the financial statements and has issued an attestation report on Management's assertion on the Fund's internal controls over financial reporting.


Alvaro Lario
President


Hernán Alvarado
Associate Vice President,
CFO and Chief Controller


Advit Nath
Director and Controller

Déclaration de la direction relative à l'efficacité du contrôle interne de l'information financière

La direction du Fonds international de développement agricole (ci-après FIDA ou le Fonds) est responsable de la préparation, de la présentation fidèle et de l'intégrité d'ensemble de ses états financiers consolidés. Les états financiers du Fonds ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par le Conseil international des normes comptables.

En vertu du Règlement financier du FIDA, le Président est responsable de l'établissement et du maintien d'un système de contrôle interne et d'audit adéquat au sein du Fonds, y compris à l'égard de l'information financière externe.

Le Conseil d'administration du Fonds a mis en place un Comité d'audit ayant notamment pour mandat de l'assister dans sa fonction de supervision de l'administration financière et de contrôle interne du Fonds, y compris quant à l'efficacité du contrôle interne de l'information financière. Le Comité d'audit, qui est intégralement composé de membres du Conseil d'administration nommés à cet effet, supervise les résultats du processus de sélection du commissaire aux comptes et adresse au Conseil d'administration, pour approbation, une recommandation aux fins de la nomination d'un cabinet. Le Comité d'audit rencontre le commissaire aux comptes et les auditeurs internes pour discuter de la portée et de la conception de l'audit, ainsi que du plan de travail annuel et de toute autre question qui relève du mandat du Comité d'audit et qui pourrait mériter son attention.

Le système de contrôle interne de l'information financière met en place des mécanismes de suivi et prévoit des mesures visant à prévenir et détecter toute irrégularité et à faciliter la correction des anomalies ainsi décelées dans la mesure où elles pourraient se traduire par des faiblesses significatives au niveau des contrôles internes de l'information financière. Il existe des limites inhérentes à l'efficacité de tout système de contrôle interne, notamment la possibilité d'erreur humaine et de contournement ou de non-application des contrôles. En conséquence, un système efficace de contrôle interne offre un degré d'assurance raisonnable, mais non absolu, concernant les états financiers. Par ailleurs, l'efficacité d'un tel système peut être fonction des circonstances.

La direction du Fonds a évalué l'efficacité du système de contrôle interne de l'information financière pour les États financiers présentés conformément aux Normes internationales d'information financière au 31 décembre 2023. L'évaluation a été conduite sur la base des critères relatifs à l'efficacité du contrôle interne de l'information financière décrits dans le « Cadre intégré de contrôle interne » publié par le Comité des organisations coparrainantes de la Commission Treadway. Le Bureau de l'audit et de la surveillance a produit un rapport à l'intention de la direction, fournissant une assurance raisonnable de l'efficacité opérationnelle de ces contrôles. Au terme du travail d'audit, la direction est convaincue que le Fonds a assuré le maintien d'un système efficace de contrôle interne de l'information financière au 31 décembre 2023 et déclare qu'elle n'a connaissance d'aucune anomalie significative susceptible d'avoir une incidence sur la fiabilité des états financiers relatifs à l'exercice 2023. PricewaterhouseCoopers S.p.A., le commissaire aux comptes indépendant du FIDA, a procédé à la vérification des états financiers et a publié une attestation relative à la déclaration de la direction sur le contrôle interne de l'information financière du Fonds.

Alvaro Lario
Président

Hernán Alvarado
**Vice-Président adjoint
Responsable des finances en
chef et contrôleur principal**

Advit Nath
Directeur et Contrôleur



Independent auditor's report

To the International Fund for Agricultural Development

Our Opinion

We have audited the consolidated financial statements of the International Fund for Agricultural Development (“the Fund” or “IFAD”), which comprise the consolidated and IFAD-only balance sheet as at 31 December 2023, the consolidated and IFAD-only statements of comprehensive income, the consolidated and IFAD-only statements of changes in equity, the consolidated and IFAD-only cash flow statement for the year then ended, the statements of complementary and supplementary contributions, the statement of cumulative complementary contributions from 1978 to 2023, the statement of contributions from Member States and donors to the HIPC initiative and contributions to arrears clearance, the contributions received in 2023, the Unspent Funds and the summary of the Rural Resilience Programme and related notes to the consolidated financial statements.

In our opinion, the consolidated financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Fund as at 31 December 2023 and its financial performance and its cash flows for the year then ended in accordance with IFRS Accounting Standards issued by the International Accounting Standards Board.

Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing (ISAs). Our responsibilities under those standards are further described in the *Auditor's Responsibilities for the Audit of the Consolidated Financial Statements* section of this report. We are independent of the Fund in accordance with the International Code of Ethics for Professional Accountants (including International Independence Standards) issued by the International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA Code). We have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with the IESBA Code. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Information Other than the “Consolidated Financial Statements of IFAD as at 31 December 2023” and Auditor's Report Thereon

Management is responsible for the other information. The other information comprises the information included in Appendices G, H, H1, H2, H3, I, J, K, L and L1 as defined within the section ‘Contents’ on page 3 but does not include the consolidated financial statements and our auditor's report thereon, which we obtained prior to the date of this auditor's report.

PricewaterhouseCoopers SpA

Sede legale: **Milano** 20145 Piazza Tre Torri 2 Tel. 02 77851 Fax 02 7785240 Capitale Sociale Euro 6.890.000,00 i.v. C.F. e P.IVA e Reg. Imprese Milano Monza Brianza Lodi 12979880155 Iscritta al n° 119644 del Registro dei Revisori Legali - Altri Uffici: **Ancona** 60131 Via Sandro Totti 1 Tel. 071 2132311 - **Bari** 70122 Via Abate Gimma 72 Tel. 080 5640211 - **Bergamo** 24121 Largo Belotti 5 Tel. 035 229691 - **Bologna** 40124 Via Luigi Carlo Farini 12 Tel. 051 6186211 - **Brescia** 25121 Viale Duca d'Aosta 28 Tel. 030 3697501 - **Catania** 95129 Corso Italia 302 Tel. 095 7532311 - **Firenze** 50121 Viale Gramsci 15 Tel. 055 2482811 - **Genova** 16121 Piazza Piccapietra 9 Tel. 010 29041 - **Napoli** 80121 Via dei Mille 16 Tel. 081 36181 - **Padova** 35138 Via Vicenza 4 Tel. 049 873481 - **Palermo** 90141 Via Marchese Ugo 60 Tel. 091 349737 - **Parma** 43121 Viale Tanara 20/A Tel. 0521 275911 - **Pescara** 65127 Piazza Ettore Troilo 8 Tel. 085 4545711 - **Roma** 00154 Largo Fochetti 29 Tel. 06 570251 - **Torino** 10122 Corso Palestro 10 Tel. 011 556771 - **Trento** 38122 Viale della Costituzione 33 Tel. 0461 237004 - **Treviso** 31100 Viale Felissent 90 Tel. 0422 696911 - **Trieste** 34125 Via Cesare Battisti 18 Tel. 040 3480781 - **Udine** 33100 Via Poscolle 43 Tel. 0432 25789 - **Varese** 21100 Via Albuzzi 43 Tel. 0332 285039 - **Verona** 37135 Via Francia 21/C Tel. 045 8263001 - **Vicenza** 36100 Piazza Pontelandolfo 9 Tel. 0444 393311

www.pwc.com/it



Our opinion on the consolidated financial statements does not cover the other information and we do not express any form of assurance conclusion thereon.

In connection with our audit of the consolidated financial statements, our responsibility is to read the other information identified above and, in doing so, consider whether the other information is materially inconsistent with the financial statements or our knowledge obtained in the audit, or otherwise appears to be materially misstated. If, based on the work we have performed on the other information that we obtained prior to the date of this auditor's report, we conclude that there is a material misstatement of this other information, we are required to report that fact. We have nothing to report in this regard.

Responsibilities of the President and those charged with governance for the Consolidated Financial Statements

The President is responsible for the preparation and fair presentation of the consolidated financial statements in accordance with IFRS Accounting Standards, and for such internal control as the President determines is necessary to enable the preparation of the consolidated financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the consolidated financial statements, the President is responsible for assessing the Fund's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless the President either intends to liquidate the Fund or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Fund's financial reporting process.

Auditor's Responsibilities for the Audit of the Consolidated Financial Statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the consolidated financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with ISAs will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of the consolidated financial statements.

As part of our audit conducted in accordance with ISAs, we exercised professional judgment and maintained professional scepticism throughout the audit. Furthermore:

- We identified and assessed the risks of material misstatement of the consolidated financial statements, whether due to fraud or error; we designed and performed audit procedures responsive to those risks; we obtained audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control;
- We obtained an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Group's internal control;



- We evaluated the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by the President;
- We concluded on the appropriateness of the President's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Fund's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the consolidated financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Fund to cease to continue as a going concern;
- We evaluated the overall presentation, structure and content of the consolidated financial statements, including the disclosures, and whether the consolidated financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation;
- We obtained sufficient appropriate audit evidence regarding the financial information of the entities or business activities within the Fund to express an opinion on the consolidated financial statements. We are responsible for the direction, supervision and performance of the group audit. We remain solely responsible for our audit opinion on the consolidated financial statements.

We communicated with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identified during our audit.

Rome, 8 March 2024

PricewaterhouseCoopers SpA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Scott Cunningham', is written over a light blue circular stamp.

Scott Cunningham
(Partner)



INDEPENDENT REASONABLE ASSURANCE REPORT ON MANAGEMENT'S ASSESSMENT OF INTERNAL CONTROLS OVER FINANCIAL REPORTING

To the International Fund for Agricultural Development

We have been engaged to undertake a reasonable assurance engagement of management's assessment that the International Fund for Agricultural Development ("the Fund" or "IFAD") maintained an effective system of internal controls over financial reporting as at 31 December 2023, as contained in the accompanying *Management Assertion Report on the Effectiveness of Internal Controls Over Financial Reporting*.

Responsibilities of Management

Management of the Fund is responsible for implementing and maintaining effective internal control over financial reporting and for its assessment of the effectiveness of internal control over financial reporting in accordance with the criteria for effective internal controls over financial reporting based on criteria established in *Internal Control - Integrated Framework (2013)* issued by the Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). Management of the Fund is also responsible for the preparation of the *Management Assertion Report on the Effectiveness of Internal Controls Over Financial Reporting*.

Our independence and quality control

We have complied with the independence and other ethical requirements of the Code of Ethics for Professional Accountants (including International Independence Standards) (IESBA Code) issued by the International Ethics Standards Board for Accountants, which is founded on fundamental principles of integrity, objectivity, professional competence and due care, confidentiality and professional behaviour.

Our firm applies International Standard on Quality Control 1 (ISQC Italia 1) and accordingly maintains a comprehensive system of quality control including documented policies and procedures regarding compliance with ethical requirements, professional standards and applicable legal and regulatory requirements.

PricewaterhouseCoopers SpA

Sede legale: **Milano** 20145 Piazza Tre Torri 2 Tel. 02 77851 Fax 02 7785240 Capitale Sociale Euro 6.890.000,00 i.v. C.F. e P.IVA e Reg. Imprese Milano Monza Brianza Lodi 12979880155 Iscritta al n° 119644 del Registro dei Revisori Legali - Altri Uffici: **Ancona** 60131 Via Sandro Totti 1 Tel. 071 2132311 - **Bari** 70122 Via Abate Gimma 72 Tel. 080 5640211 - **Bergamo** 24121 Largo Belotti 5 Tel. 035 229691 - **Bologna** 40124 Via Luigi Carlo Farini 12 Tel. 051 6186211 - **Brescia** 25121 Viale Duca d'Aosta 28 Tel. 030 3697501 - **Catania** 95129 Corso Italia 302 Tel. 095 7532311 - **Firenze** 50121 Viale Gramsci 15 Tel. 055 2482811 - **Genova** 16121 Piazza Piccapietra 9 Tel. 010 29041 - **Napoli** 80121 Via dei Mille 16 Tel. 081 36181 - **Padova** 35138 Via Vicenza 4 Tel. 049 873481 - **Palermo** 90141 Via Marchese Ugo 60 Tel. 091 349737 - **Parma** 43121 Viale Tanara 20/A Tel. 0521 275911 - **Pescara** 65127 Piazza Ettore Troilo 8 Tel. 085 4545711 - **Roma** 00154 Largo Fochetti 29 Tel. 06 570251 - **Torino** 10122 Corso Palestro 10 Tel. 011 556771 - **Trento** 38122 Viale della Costituzione 33 Tel. 0461 237004 - **Treviso** 31100 Viale Felissent 90 Tel. 0422 696911 - **Trieste** 34125 Via Cesare Battisti 18 Tel. 040 3480781 - **Udine** 33100 Via Poscolle 43 Tel. 0432 25789 - **Varese** 21100 Via Albuzzi 43 Tel. 0332 285039 - **Verona** 37135 Via Francia 21/C Tel. 045 8263001 - **Vicenza** 36100 Piazza Pontelandolfo 9 Tel. 0444 393311

www.pwc.com/it



Auditor's responsibilities

Our responsibility is to express an opinion on the *Management Assertion Report on the Effectiveness of Internal Controls Over Financial Reporting* based on the procedures performed. We conducted our work in accordance with International Standards on Assurance Engagements - Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information ("ISAE 3000 revised") issued by the International Auditing and Assurance Standards Board for reasonable assurance engagements. That standard requires that we plan and perform procedures to obtain reasonable assurance about whether the *Management Assertion Report on the Effectiveness of Internal Controls Over Financial Reporting* is free from material misstatement.

Our engagement involved performing procedures to obtain evidence regarding the design, implementation, and operating effectiveness of the internal controls over financial reporting, supporting the *Management Assertion Report on the Effectiveness of Internal Controls Over Financial Reporting*. The procedures selected depended on the auditor's professional judgement, including an assessment of the risks of material misstatements in the *Management Assertion Report on the Effectiveness of Internal Controls Over Financial Reporting*, whether due to fraud or error. In making that risk assessment, the auditor considers internal control relevant to the preparation of the accompanying consolidated financial statements of IFAD as at 31 December 2023.

We believe that the evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Definition and Limitations of Internal Control over Financial Reporting

An entity's internal control over financial reporting is a process designed to provide reasonable assurance regarding the reliability of financial reporting and the preparation of financial statements for external purposes in accordance with generally accepted accounting principles. An entity's internal control over financial reporting includes those policies and procedures that (i) pertain to the maintenance of records that, in reasonable detail, accurately and fairly reflect the transactions and dispositions of the assets of the company; (ii) provide reasonable assurance that transactions are recorded as necessary to permit preparation of financial statements in accordance with generally accepted accounting principles, and that receipts and expenditures of the company are being made only in accordance with authorizations of management of the entity; and (iii) provide reasonable assurance regarding prevention or timely detection of unauthorized acquisition, use, or disposition of the company's assets that could have a material effect on the financial statements.

Because of its inherent limitations, internal control over financial reporting may not prevent or detect misstatements. Also, projections of any evaluation of effectiveness to future periods are subject to the risk that controls may become inadequate because of changes in conditions, or that the degree of compliance with the policies or procedures may deteriorate.



Opinion

In our opinion, management's assessment that IFAD as at 31 December 2023, maintained an effective system of internal controls over financial reporting, is prepared, in all material respects, based on criteria established in Internal Control - Integrated Framework (2013) issued by the Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

Rome, 8 March 2024

PricewaterhouseCoopers SpA



Scott Cunningham
(Partner)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDÉPENDANT

Au Fonds international de développement agricole

Notre opinion

Nous avons procédé à la vérification des états financiers consolidés du Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »), qui comprennent le bilan (chiffres consolidés et FIDA seulement) au 31 décembre 2023, les états du résultat global (chiffres consolidés et FIDA seulement) et de la variation des fonds propres (chiffres consolidés et FIDA seulement), l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date (chiffres consolidés et FIDA seulement), l'état des contributions complémentaires et supplémentaires, l'état des contributions complémentaires cumulées de 1978 à 2023, l'état des contributions des États membres et des donateurs pour l'Initiative PPTTE et des contributions à l'apurement des arriérés, les contributions reçues en 2023, les montants non décaissés, la synthèse du Programme pour la résilience du monde rural et les notes relatives aux états financiers consolidés.

À notre avis, les états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière, les résultats financiers et les flux de trésorerie du Fonds au 31 décembre 2023, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par le Conseil international des normes comptables.

Base pour fonder notre opinion

Nous avons effectué l'audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). Nos obligations au titre de ces normes sont décrites en détail dans la section *Responsabilités du commissaire aux comptes dans le cadre de la vérification des états financiers consolidés* du présent rapport. Conformément au Code international de déontologie des professionnels comptables (et notamment aux normes internationales en matière d'indépendance), publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable, nous n'avons aucun lien avec le Fonds. Nous nous sommes acquittés de nos autres obligations éthiques conformément audit code. Nous estimons que les données probantes que nous avons obtenues sont suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion.

Informations autres que les États financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2023 et Rapport du commissaire aux comptes y relatif

La direction est responsable des autres informations. On entend par là les informations figurant dans les appendices G, H, H1, H2, H3, I, J, K, L et L1, tels que définis dans la section « Table des matières », mais non dans les états financiers consolidés et dans notre rapport d'audit y relatif et obtenues avant la date du présent rapport d'audit.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne porte pas sur les autres informations; nous n'exprimons donc aucune forme de conclusion les concernant en matière d'assurance.

Dans le cadre de notre vérification des états financiers consolidés, nous avons l'obligation de lire les autres informations mentionnées plus haut et, ce faisant, de déterminer si les autres informations présentent des incohérences importantes avec les états financiers consolidés ou les connaissances acquises au cours de l'audit ou semblent par ailleurs présenter des anomalies significatives. Si, au terme de notre travail d'audit sur les autres informations obtenues avant la date du présent rapport du commissaire aux comptes, nous remarquons une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus d'en rendre compte. Nous n'avons aucune observation à formuler en la matière.

Responsabilités du Président et des personnes chargées de la gouvernance en relation avec les états financiers consolidés

Le Président est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, le Président doit évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, en mentionnant, le cas échéant, les problèmes de continuité d'exploitation et en utilisant le principe de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention, ou n'a pas d'autre solution réaliste, que de liquider le Fonds ou de cesser son activité.

Il incombe aux personnes chargées de la gouvernance de superviser le processus d'établissement des états financiers.

Responsabilités du commissaire aux comptes dans le cadre de la vérification des états financiers consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de dresser un rapport d'audit exposant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne garantit pas qu'un audit mené en conformité avec les normes ISA sera, à coup sûr, en mesure de détecter une anomalie significative, le cas échéant. Les anomalies peuvent être dues à une fraude ou à une erreur; elles sont jugées significatives si elles peuvent, individuellement ou collectivement, influencer les décisions économiques que prennent des utilisateurs sur la base de ces états financiers consolidés.

Dans le cadre de notre audit mené en conformité avec les normes ISA, nous avons exercé un jugement professionnel et avons fait preuve d'esprit critique tout au long de la réalisation de l'audit. En outre,

- nous avons identifié et évalué les risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; nous avons conçu et exécuté des procédures d'audit répondant à ces risques; nous avons recueilli des données probantes suffisantes et appropriées pour nous permettre de formuler une opinion. Le risque de ne pas détecter d'anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui de ne pas détecter d'anomalie significative résultant d'une erreur, la fraude pouvant impliquer des actes de collusion, des falsifications, des omissions intentionnelles, des assertions inexactes ou le contournement du contrôle interne;
- nous avons acquis une compréhension du contrôle interne pertinente dans le cadre de l'audit, en vue de définir des procédures d'audit adéquates et adaptées aux circonstances et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous avons évalué l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables et des communications connexes effectuées par le Président;
- nous avons conclu sur la pertinence comptable de l'usage par le Président du principe de la base de continuité d'exploitation et, à partir des données probantes recueillies au cours de l'audit, déterminé l'existence éventuelle d'incertitudes significatives liées à des événements ou à des circonstances pouvant jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous estimons qu'une telle incertitude significative existe,

nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport d'audit sur les informations y relatives figurant dans les états financiers consolidés ou, si ces informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions reposent sur les données probantes obtenues au cours de l'audit, à la date de notre rapport d'audit. Des événements ou circonstances ultérieurs pourraient cependant amener le Fonds à cesser son activité;

- nous avons évalué la présentation, la structure et la teneur d'ensemble des états financiers consolidés, notamment les informations, et déterminé si les états financiers consolidés étaient représentatifs des transactions et événements sous-jacents et permettaient d'obtenir une image fidèle;
- nous avons obtenu suffisamment de données probantes adéquates concernant les informations financières des entités ou des activités du Fonds pour formuler une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la performance de l'audit du groupe. Nous demeurons seuls responsables de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés.

Nous avons communiqué aux personnes chargées de la gouvernance différentes informations, notamment l'étendue et le calendrier prévus de l'audit, ainsi que tout résultat significatif de ce dernier, en particulier les déficiences importantes du contrôle interne identifiées au cours de notre audit.

Rome, le 8 mars 2024

PricewaterhouseCoopers S.p.A.

Scott Cunningham
(Associé)

RAPPORT INDÉPENDANT D'ASSURANCE RAISONNABLE RELATIF À L'ÉVALUATION DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au Fonds international de développement agricole

Nous avons été engagés pour réaliser une mission d'assurance raisonnable sur l'évaluation de la direction selon laquelle le Fonds international de développement agricole (« le Fonds » ou « le FIDA ») avait, au 31 décembre 2023, maintenu un système efficace de contrôle interne de l'information financière, comme indiqué dans la déclaration ci-jointe de la direction du FIDA sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière.

Responsabilités de la direction

La direction du FIDA est chargée de la mise en œuvre et du maintien d'un contrôle interne efficace de l'information financière ainsi que de l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne de l'information financière conformément aux critères relatifs à l'efficacité du contrôle interne de l'information financière établis dans le Cadre intégré de contrôle interne (2013) publié par le Comité des organisations coparrainantes de la Commission Treadway. La direction du Fonds est aussi chargée de la préparation de la déclaration de la direction sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière.

Indépendance et contrôle qualité

Nous avons respecté les exigences en matière d'indépendance et d'éthique du Code de déontologie des professionnels comptables (y compris les normes internationales en matière d'indépendance), publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable, qui repose sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de prudence, de confidentialité et de comportement professionnel.

Notre cabinet applique la norme internationale de contrôle qualité 1 (ISQC Italie 1) et, en conséquence, dispose d'un système complet de contrôle qualité comprenant des règles et des procédures documentées relatives au respect des exigences de déontologie, des normes professionnelles et des obligations légales et réglementaires applicables.

Responsabilités du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer, sur la base de l'examen que nous avons réalisé, une opinion sur la déclaration de la direction concernant l'efficacité du contrôle interne de l'information financière. Nous avons entrepris notre mission conformément à la Norme internationale relative aux missions d'assurance « *Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information* » (« *ISAE 3000 revised* ») publiée par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance pour les missions d'assurance raisonnable. En vertu de cette norme, nous devons planifier et effectuer des travaux afin d'obtenir une assurance raisonnable que la déclaration de la direction sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière est dépourvue d'anomalie significative.

Notre mission a consisté à exécuter des procédures en vue de recueillir des données probantes sur la conception, la mise en œuvre et l'efficacité opérationnelle du contrôle interne de l'information financière, sur lequel se fonde la déclaration de la direction sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière. Le choix de ces procédures est laissé à l'appréciation du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation des risques que la déclaration de la direction sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière contienne des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ces risques, le commissaire aux comptes prend en

considération le contrôle interne portant sur la préparation des états financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2023 ci-joints.

Nous estimons que les données probantes que nous avons obtenues sont suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne de l'information financière

Le système de contrôle interne de l'information financière d'une entité est conçu pour offrir une assurance raisonnable concernant la fiabilité de l'information financière et la préparation des états financiers destinés à la publication, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne de l'information financière d'une entité englobe les politiques et procédures qui: i) ont trait à la tenue de registres reflétant, avec un degré raisonnable de détail, de précision et d'exactitude, les transactions et les dispositions relatives aux actifs de la société; ii) offrent un degré d'assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées autant que de besoin afin de permettre la préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement acceptés, et que les recettes et les dépenses de la société sont expressément effectuées conformément aux autorisations de la direction de l'entité; iii) offrent un degré d'assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection, en temps utile, de l'acquisition, de l'utilisation ou de la disposition non autorisées des actifs de la société susceptibles d'avoir des répercussions significatives sur les états financiers.

Compte tenu de ses limites intrinsèques, il est possible que le contrôle interne de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de déceler les déclarations erronées. Par ailleurs, les prévisions de toute évaluation de l'efficacité pour des périodes futures sont soumises au risque d'une inadéquation des contrôles du fait de la modification des conditions, ou d'une diminution du degré de respect des politiques ou procédures.

Opinion

À notre avis, l'évaluation de la direction selon laquelle le FIDA avait maintenu, au 31 décembre 2023, un système de contrôle interne de l'information financière efficace, a été réalisée, à tous égards importants, conformément aux critères établis dans le Cadre intégré de contrôle interne (2013) publié par le Comité des organisations coparrainantes de la Commission Treadway.

Rome, le 8 mars 2024

PricewaterhouseCoopers S.p.A.

Scott Cunningham
(Associé)

États des contributions

Tableau 1

État récapitulatif des contributions

(en milliers d'USD)

	2023	2022
Reconstitutions		
Contributions initiales	1 017 370	1 017 370
Première reconstitution	1 016 564	1 016 564
Deuxième reconstitution	567 245	567 245
Troisième reconstitution	553 881	553 881
Quatrième reconstitution	361 421	361 421
Cinquième reconstitution	441 401	441 401
Sixième reconstitution	567 021	567 021
Septième reconstitution	654 640	654 640
Huitième reconstitution	963 550	963 550
Neuvième reconstitution	987 355	987 355
Dixième reconstitution	913 959	913 914
Onzième reconstitution	1 040 071	1 038 389
Douzième reconstitution	1 156 353	1 043 735
Treizième reconstitution	1 078	
Total FIDA	10 241 909	10 126 486
Programme spécial pour l'Afrique (PSA)		
PSA phase I	288 868	288 868
PSA phase II	62 364	62 364
Total PSA	351 232	351 232
Contributions spéciales^a	20 369	20 369
Total des contributions aux reconstitutions	10 613 510	10 498 087
Contributions complémentaires		
FBSA	80 002	80 002
Initiative PPTE	19 679	19 679
Contributions complémentaires ASAP	310 645	310 645
Contributions complémentaires non affectées – Dixième reconstitution	59 240	59 240
Contributions complémentaires non affectées – Onzième reconstitution	48 772	48 772
Autres contributions complémentaires	58 798	58 798
Total contributions complémentaires	577 136	577 136
Autres		
Contributions à l'Initiative PPTE n'entrant pas dans le cadre des contributions à la reconstitution des ressources	273 308	267 463
Contributions du FBSA n'entrant pas dans le cadre des contributions à la reconstitution des ressources	63 836	63 836
Contributions versées dans le cadre de l'apurement des arriérés de la Somalie	10 904	4 406
Contributions supplémentaires^b		
Cofinancement des projets	783 004	631 602
Programme de cadres associés	70 767	66 787
Autres fonds supplémentaires	1 665 536	1 482 665
FEM	220 233	195 565
Fonds fiduciaire pour le secteur privé	67 054	51 736
ITAA	12 000	12 000
Fonds supplémentaires ASAP	104 741	83 853
Total contributions supplémentaires	2 923 335	2 524 208
Total contributions	14 462 029	13 935 136
Total des contributions réparti comme suit:		
Total des contributions aux reconstitutions (voir ci-dessus)	10 613 510	10 498 087
Moins provisions	(117 659)	(120 145)
Moins instruments de contribution conditionnels	(85 598)	(156 034)
Moins compensation au titre du CSD	(37 157)	(37 157)
Total des contributions aux reconstitutions	10 373 096	10 184 751

^a Y compris la contribution spéciale de l'Islande avant son admission et 20 millions d'USD provenant du Fonds de l'OPEP pour le développement international.

^b Y compris les intérêts perçus en vertu de chaque accord.

Tableau 2
Reconstitutions jusqu'à FIDA12: état des contributions des Membres^a
 (Au 31 décembre 2023)

État membre	Reconstitutions jusqu'à FIDA11 (équivalent en milliers d'USD)		FIDA12				
			Instruments déposés		Versements (équivalent en milliers d'USD)		
		Devise	Montant (en milliers)	Équivalent en milliers d'USD	En espèces	Billets à ordre	Total
Afghanistan	-		-	0	-	0	
Afrique du Sud	1 913	USD	500	500	500	0	500
Albanie	60		-	0	-	0	
Algérie	82 430	USD	500	500	500	0	500
Allemagne	594 544	EUR	88 490	97 209	65 664	0	65 664
Angola	9 796	USD	2 000	2 000	2 000	0	2 000
Arabie saoudite	481 078	USD	-	0	-	0	0
Argentine	29 900	USD	1 667	1 667	1 667	0	1 667
Arménie	80	USD	10	10	10	0	10
Australie ^b	37 247	USD	-	0	-	0	0
Autriche	126 972	EUR	16 000	17 627	11 736	0	11 736
Azerbaïdjan	300	USD	10	10	10	0	10
Bangladesh	8 106	USD	2 000	2 000	1 333	667	2 000
Barbade	10	USD	-	0	-	0	0
Belgique	149 694	USD	-	0	-	0	0
Belize	205	USD	-	0	-	0	0
Bénin	582	USD	200	200	200	0	200
Bhoutan	245	USD	-	0	-	0	0
Bolivie (État plurinational de)	1 600	USD	140	140	-	0	0
Bosnie-Herzégovine	332	USD	53	53	53	0	53
Botswana	965	USD	-	0	-	0	0
Brésil	104 696	USD	6 000	6 000	6 000	0	6 000
Burkina Faso	734	USD	250	250	250	0	250
Burundi	130	USD	50	50	50	0	50
Cabo Verde	69	USD	23	23	23	0	23
Cambodge	1 815	USD	600	600	600	0	600
Cameroun	4 169	USD	1 255	1 255	1 255	0	1 255
Canada	464 347	CAD	112 500	86 565	67 605	0	67 605
Chili	860	USD	-	0	-	0	0
Chine	247 277	CNY	593 853	87 802	59 891	0	59 891
Chypre	432	USD	60	60	40	0	40
Colombie	1 040	USD	60	60	60	0	60
Comores	31	USD	-	0	-	0	0
Congo	818	XAF	55 000	95	95	0	95
Côte d'Ivoire	1 735	USD	217	217	217	0	217
Cuba	106	USD	-	0	-	0	0
Danemark	152 614	USD	-	0	-	0	0
Djibouti	37	USD	-	0	-	0	0
Dominique	51	USD	-	0	-	0	0
Égypte	29 409	USD	3 000	3 000	3 000	0	3 000
El Salvador	200	USD	100	100	100	0	100
Émirats arabes unis	60 180	USD	3 000	3 000	2 000	0	2 000
Équateur	1 391	USD	210	210	210	0	210
Érythrée	140	USD	-	0	-	0	0
Espagne	103 983	USD	3 834	3 834	3 834	0	3 834
Estonie	59	USD	-	0	-	0	0
Eswatini	338	USD	40	40	40	0	40
États-Unis d'Amérique	1 064 174	USD	86 000	86 000	86 000	0	86 000
Éthiopie	381	USD	100	100	60	0	60
Fédération de Russie	21 000	USD	-	0	-	0	0
Fidji	425	USD	-	0	-	0	0
Finlande	121 289	EUR	32 101	35 910	30 387	0	30 387
France	439 615	USD	106 000	106 000	70 000	0	70 000

Gabon	3 837	USD	500	500	-	0	0
Gambie	120	USD	50	50	50	0	50
Géorgie	30	USD	50	50	50	0	50
Ghana	3 566	USD	2 000	2 000	2 000	0	2 000
Grèce	4 302	EUR	85	89	89	0	89
Grenade	75	USD	20	20	20	0	20
Guatemala	1 693	USD	450	450	300	0	300
Guinée	675	USD	79	79	79	0	79
Guinée-Bissau	30	USD	-	0	-	0	0
Guyana	3 268	USD	475	475	475	0	475
Haïti	197	USD	220	220	176	0	176
Honduras	801	USD	-	0	-	0	0
Hongrie	100	USD	-	0	-	0	0
Îles Cook	5	USD	-	0	-	0	0
Îles Salomon	10	USD	-	0	-	0	0
Inde	216 612	USD	50 460	50 460	34 307	0	34 307
Indonésie	81 959	USD	10 000	10 000	6 000	0	6 000
Iran (République islamique d') ^c	128 750	USD	-	0	-	0	0
Iraq	56 599	USD	-	0	-	0	0
Irlande	46 951	EUR	12 500	13 681	9 079	0	9 079
Islande	375	USD	-	0	-	0	0
Israël	481	USD	25	25	25	0	25
Italie	554 981	EUR	84 000	92 103	59 626	0	59 626
Jamaïque	326	USD	-	0	-	0	0
Japon	598 037	JPY	6 084 784	43 538	11 168	32 370	43 538
Jordanie	1 240	USD	200	200	200	0	200
Kazakhstan	80	USD	27	27	27	0	27
Kenya	6 690	USD	1 000	1 000	1 000	0	1 000
Kiribati	26	USD	-	0	-	0	0
Koweït	218 513	USD	31 000	31 000	20 150	10 850	31 000
Lesotho	804	USD	115	115	115	0	115
Liban	495	USD	-	0	-	0	0
Libéria	121	USD	-	0	-	0	0
Libye ^c	52 000	USD	-	0	-	0	0
Luxembourg	12 409	EUR	3 900	2 880	2 880	0	2 880
Madagascar	776	USD	200	200	200	0	200
Malaisie	1 175	USD	70	70	70	0	70
Malawi	123	USD	100	100	100	0	100
Maldives	101	USD	50	50	50	0	50
Mali	638	USD	281	281	281	0	281
Malte	55	USD	-	0	-	0	0
Maroc	9 544	USD	800	800	800	0	800
Maurice	285	USD	-	0	-	0	0
Mauritanie	184	USD	100	100	-	0	0
Mexique	48 131	USD	3 333	3 333	3 333	0	3 333
Micronésie (États fédérés de)	3	USD	2	2	2	0	2
Mongolie	215	USD	10	10	10	0	10
Monténégro	-	USD	12	12	12	0	12
Mozambique	655	USD	-	0	-	0	0
Myanmar	266	USD	6	6	6	0	6
Namibie	360	USD	-	0	-	0	0
Népal	419	USD	75	75	75	0	75
Nicaragua	619	USD	150	150	100	0	100
Niger	547	USD	185	185	185	0	185
Nigéria	138 169	USD	-	0	-	0	0
Norvège	344 604	NOK	648 000	63 811	42 542	0	42 542
Nouvelle-Zélande	17 710	NZD	4 500	2 908	1 958	0	1 958
Oman	350	USD	-	0	-	0	0
Ouganda	922	USD	300	300	300	0	300
Ouzbékistan	55	USD	50	50	50	0	50
Pakistan	47 934	USD	10 000	10 000	-	0	0
Panama	449	USD	-	0	-	0	0

Papouasie-Nouvelle-Guinée	170	USD	-	0	-	0	0
Paraguay	1 756	USD	-	0	-	0	0
Pays-Bas (Royaume des)	572 830	EUR	72 500	79 263	54 408	0	54 408
Pérou	2 370	USD	375	375	375	0	375
Philippines	2 878	USD	700	700	467	0	467
Portugal	4 384	USD	1 683	1 683	1 683	0	1 683
Qatar	39 980	USD	-	0	-	0	0
République arabe syrienne	1 817	USD	-	0	-	0	0
République centrafricaine	13	USD	-	0	-	0	0
République de Corée	46 139	USD	13 560	13 560	6 961	0	6 961
République de Moldova	135	USD	30	30	30	0	30
République démocratique du Congo	2 070	USD	500	500	500	-	500
République démocratique populaire lao	479	USD	92	92	92	0	92
République dominicaine	1 288	USD	67	67	67	0	67
République populaire démocratique de Corée ^c	800	USD	-	0	-	0	0
République-Unie de Tanzanie	806	USD	120	120	120	0	120
Roumanie	350	USD	-	0	-	0	0
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	515 170	GBP	36 960	47 260	15 848	0	15 848
Rwanda	421	USD	100	100	100	0	100
Sainte-Lucie	22	USD	-	0	-	0	0
Saint-Kitts-et-Nevis	20	USD	-	0	-	0	0
Samoa	80	USD	20	20	20	0	20
Sao Tomé-et-Principe	11	USD	20	20	20	0	20
Sénégal	997	USD	-	0	-	0	0
Seychelles	200	USD	-	0	-	0	0
Sierra Leone	97	USD	100	100	100	0	100
Somalie	10	USD	-	0	-	0	0
Soudan	1 859	USD	-	0	-	0	0
Soudan du Sud	10	USD	-	0	-	0	0
Sri Lanka	11 889	USD	1	1	1	0	1
Suède	407 432	SEK	800 000	78 487	51 993	26 494	78 487
Suisse	260 020	CHF	47 000	52 081	31 883	0	31 883
Tadjikistan	5	USD	3	3	3	0	3
Tchad	391	USD	-	0	-	0	0
Thaïlande	2 100	USD	300	300	300	0	300
Timor-Leste	100	USD	-	0	-	0	0
Togo	267	USD	-	0	-	0	0
Tonga	55	USD	50	50	50	0	50
Tunisie	6 528	USD	1 250	1 250	830	0	830
Türkiye	28 636	USD	5 000	5 000	3 000	0	3 000
Uruguay	1 125	USD	-	0	-	0	0
Venezuela (République bolivarienne du)	196 258	USD	-	0	-	0	0
Viet Nam	3 903	USD	600	600	200	0	200
Yémen	4 348	USD	-	0	-	0	0
Yougoslavie	108	USD	-	0	-	0	0
Zambie	1 294	USD	-	0	-	0	0
Zimbabwe	2 803	USD	200	200	200	0	200
Total des contributions au 31 décembre 2023	9 084 475			1 156 354	782 531	70 381	852 912
Pour 2022	9 082 751			1 043 735	395 203	121 466	516 669

^a Les montants sont exprimés en milliers de dollars des États-Unis. Les contributions de moins de 500 USD n'apparaissent donc pas dans l'appendice.

^b L'Australie n'est plus membre du FIDA depuis le 31 juillet 2007.

^c La note 7 fournit des précisions sur les provisions pour dépréciation des contributions.

FIDA13: État des contributions des Membres

(Au 31 décembre 2023)

État membre	FIDA13					
	Instruments déposés			Versements (équivalent en milliers d'USD)		
	Devise	Montant (en milliers)	Équivalent en milliers d'USD	En espèces	Billets à ordre	Total
Bosnie-Herzégovine	EUR	60	66	66	-	66
Cabo Verde	USD	12	12	12	-	12
Pologne	USD	1 000	1 000	1 000	-	1 000
Total des contributions au 31 décembre 2020		-	1 078	1 078	-	1 078

Tableau 3
PSA: État des contributions
 (Au 31 décembre 2023)

Donateur	Devise	Première phase		Deuxième phase		Total
		Instruments déposés		Instruments déposés		
		Montant	Équivalent en milliers d'USD	Montant	Équivalent en milliers d'USD	
Allemagne	EUR	14 827	17 360	-	-	17 360
Australie	AUD	500	389	-	-	389
Belgique	EUR	31 235	34 975	11 155	12 263	47 238
Danemark	DKK	120 000	18 673	-	-	18 673
Djibouti	USD	1	1	-	-	1
Espagne	USD	1 000	1 000	-	-	1 000
États-Unis d'Amérique	USD	10 000	10 000	10 000	10 000	20 000
Finlande	EUR	9 960	12 205	-	-	12 205
France	EUR	32 014	37 690	3 811	4 008	41 698
Grèce	USD	37	37	40	40	77
Guinée	USD	25	25	-	-	25
Irlande	EUR	380	418	253	289	707
Italie	EUR	15 493	23 254	5 132	6 785	30 039
Italie	USD	10 000	10 000	-	-	10 000
Japon	JPY	2 553 450	21 474	-	-	21 474
Koweït	USD	-	-	15 000	15 000	15 000
Luxembourg	EUR	247	266	-	-	266
Mauritanie	USD	25	25	-	-	25
Niger	EUR	15	18	-	-	18
Nigéria	USD	-	-	250	250	250
Norvège	NOK	138 000	19 759	-	-	19 759
Nouvelle-Zélande	NZD	500	252	-	-	252
Pays-Bas (Royaume des)	EUR	15 882	16 174	8 848	9 533	25 707
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	GBP	7 000	11 150	-	-	11 150
Suède	SEK	131 700	19 055	25 000	4 196	23 251
Suisse	CHF	25 000	17 049	-	-	17 049
Union européenne	EUR	15 000	17 619	-	-	17 619
31 décembre 2023			288 868		62 364	351 232
31 décembre 2022			288 868		62 364	351 232

Tableau 4
État des contributions reçues des États membres en 2023
 Au 31 décembre 2023
 (en milliers d'USD)

État membre	Instruments déposés ^{a, b}	Dépôt sous forme de billets à ordre ^b	Paiements	
			En espèces	Encaissement de billets à ordre
FIDA0				
Comores			8	
Iraq			5 293	
Total FIDA0			5 301	
FIDA3				
Libye				1 000
Total FIDA3	-	-	-	1 000
FIDA10				
Botswana			45	-
Brésil	-	-	4 000	-
Total FIDA10	-	-	4 045	-
FIDA11				
Espagne (CSD)	-	-	1 657	
Japon	-	-		11 706
Pakistan	-	-	4	
Zambie	-	-	400	
Total FIDA11	-	-	2 061	11 706
FIDA12				
Algérie			250	
Allemagne		30 519	-	31 713
Argentine			833	
Arménie			5	
Autriche			5 687	
Bangladesh			-	1 333
Bénin			6	
Bolivie (État plurinational de)	140		-	
Brésil	6 000		6 000	
Burkina Faso			250	
Cabo Verde			23	
Cameroun			1 255	
Canada			27 566	
Chine			28 526	
Chypre			20	
Émirats arabes unis			1 000	
Équateur			210	
Espagne			3 834	
États-Unis d'Amérique			43 000	
Éthiopie			30	
Finlande			5 305	
France			35 000	
Géorgie			50	
Ghana			58	
Guatemala			150	
Guyana			238	
Haïti			88	
Inde			17 153	
Indonésie			3 000	
Irlande			4 493	
Italie			31 850	
Japon			-	11 168
Jordanie			67	
Kazakhstan			10	
Kenya			1 000	
Koweït			-	10 850
Luxembourg			1 394	
Malaisie			70	
Maroc			-	400

Mexique			1 667	
Micronésie (États fédérés de)			1	
Nicaragua			50	
Norvège			20 643	
Nouvelle-Zélande			917	
Pays-Bas (Royaume des)			23 844	
Philippines			233	
Portugal			1 683	
République de Corée			4 216	
République dominicaine			67	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	44 764	15 412		15 848
Samoa			10	
Suède			-	25 591
Suisse			15 952	
Tadjikistan			2	
Thaïlande			300	
Tunisie			421	
Türkiye			2 000	
Total FIDA12	50 904	45 932	290 425	96 904
FIDA13				
Bosnie-Herzégovine			66	
Cabo Verde			12	
Pologne			1 000	
Total FIDA13			1 078	
Total général	50 904	45 932	302 911	109 609

^a Les instruments déposés comprennent également les équivalents comptabilisés au titre des versements en espèces ou des tirages sur billets à ordre lorsque ces paiements n'étaient pas assortis d'un instrument de contribution.

^b Les instruments et billets à ordre libellés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont convertis dans cette monnaie à la date où ils sont déposés.

État des prêts

Tableau 1

État de l'encours des prêts

(Aux 31 décembre 2023 et 2022)
(Montants exprimés en milliers)

<i>Emprunteur ou garant</i>	<i>Prêts approuvés moins annulations</i>	<i>Fraction décaissée</i>	<i>Fraction non décaissée</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Encours des prêts</i>
Prêts en USD					
Angola	55 545	27 370	28 175	3 162	24 208
Argentine	25 400	16 708	8 692	2 050	14 658
Bangladesh	239 403	137 276	102 127	26 250	111 026
Belize	8 000	3 619	4 381	1 067	2 552
Bénin	11 080	-	11 080	-	-
Bhoutan	19 215	5 217	13 998	-	5 217
Bolivie (État plurinational de)	23 600	3 243	20 357	-	3 243
Brésil	48 000	-	48 000	-	-
Burkina Faso	19 000	17 936	1 064	-	17 936
Burundi	12 750	1 272	11 478	-	1 272
Cabo Verde	7 433	2 003	5 430	1 753	250
Cambodge	159 446	76 159	83 287	-	76 159
Cameroun	1 100	1 100	-	-	1 100
Chine	286 500	150 623	135 877	7 950	142 673
Côte d'Ivoire	36 889	20 182	16 707	-	20 182
Djibouti	16 401	13 619	2 782	433	13 186
El Salvador	11 800	-	11 800	-	-
Équateur	44 831	3 730	41 101	-	3 730
Eswatini	8 950	5 294	3 656	596	4 698
Gambie	4 255	2 222	2 033	-	2 222
Ghana	99 000	19 250	79 750	-	19 250
Grenade	6 400	5 213	1 187	-	5 213
Guatemala	11 330	-	11 330	-	-
Guinée	36 950	10 452	26 498	-	10 452
Guinée-Bissau	13 990	5 382	8 608	-	5 382
Guyana	7 960	7 426	534	995	6 431
Haïti	3 500	3 500	-	3 106	394
Honduras	16 330	1 798	14 532	-	1 798
Îles Salomon	9 300	-	9 300	-	-
Inde	304 745	64 993	239 752	3 213	61 780
Indonésie	95 185	60 926	34 259	-	60 926
Iraq	15 730	1 000	14 730	-	1 000
Jordanie	8 400	6 831	1 569	1 400	5 431
Kenya	40 000	22 421	17 579	-	22 421
Liban	4 900	-	4 900	-	-
Libéria	72 643	28 055	44 588	-	28 055
Madagascar	61 000	-	61 000	-	-
Malawi	51 000	17 865	33 135	-	17 865
Maldives	3 285	1 235	2 050	-	1 235
Mauritanie	23 436	3 146	20 290	-	3 146
Mexique	45 492	14 868	30 624	2 200	12 668
Mozambique	17 000	7 937	9 063	-	7 937
Myanmar	8 984	2 750	6 234	-	2 750
Népal	109 209	21 089	88 120	10 099	10 990
Nicaragua	20 504	19 420	1 084	-	19 420
Niger	80 000	-	80 000	-	-
Nigéria	189 070	60 814	128 256	-	60 814
Ouganda	75 820	21 111	54 709	-	21 111
Ouzbékistan	92 400	50 308	42 092	2 310	47 998
Pakistan	194 100	137 805	56 295	913	136 892
Papouasie-Nouvelle-Guinée	25 500	13 100	12 400	1 913	11 187
Paraguay	10 000	6 446	3 554	1 000	5 446
Pérou	24 000	11 710	12 290	-	11 710
Philippines	70 519	27 775	42 744	1 677	26 098
République centrafricaine	8 050	3 415	4 635	-	3 415
République de Moldova	18 200	16 052	2 148	1 820	14 232
République démocratique du Congo	73 340	3 922	69 418	-	3 922
République démocratique populaire lao	13 235	467	12 768	-	467
République dominicaine	24 030	3 190	20 840	-	3 190
République-Unie de Tanzanie	113 338	19 227	94 111	8 421	10 806
Rwanda	3 740	3 740	-	-	3 740
Sierra Leone	40 200	20 028	20 172	-	20 028
Soudan du Sud	1 900	549	1 351	-	549
Sri Lanka	108 100	48 868	59 232	15 602	33 266

<i>Emprunteur ou garant</i>	<i>Prêts approuvés moins annulations</i>			<i>Remboursements</i>	<i>Encours des prêts</i>
	<i>Fraction décaissée</i>	<i>Fraction non décaissée</i>			
Tadjikistan	22 080	13 524	8 556	-	13 524
Togo	15 561	-	15 561	-	-
Tonga	900	340	560	-	340
Türkiye	7 832	7 832	-	-	7 832
Viet Nam	85 500	37 169	48 331	4 843	32 326
Zambie	14 479	6 610	7 869	331	6 279
Zimbabwe	72 840	3 171	69 669	-	3 171
Sous-total (en USD) ^a	3 510 605	1 330 303	2 180 302	103 104	1 227 199
Prêts en EUR					
Angola	26 200	10 119	16 081	-	10 119
Argentine	22 680	20 642	2 038	4 536	16 106
Bangladesh	71 850	60 860	10 990	-	60 860
Bénin	55 120	12 441	42 679	-	12 441
Bosnie-Herzégovine	22 907	16 546	6 361	2 224	14 322
Burkina Faso	120 235	38 001	82 234	-	38 001
Cameroun	48 736	1 100	47 636	-	1 100
Chine	70 099	70 099	-	14 600	55 499
Comores	5 830	1 957	3 873	-	1 957
Congo	6 600	291	6 309	-	291
Côte d'Ivoire	15 640	4 526	11 114	-	4 526
Cuba	24 100	11 850	12 250	785	11 065
Égypte	160 890	46 118	114 772	16 750	29 368
El Salvador	10 850	9 830	1 020	723	9 107
Équateur	1 569	1 569	-	-	1 569
Eswatini	8 550	8 550	-	1 995	6 555
Gabon	1 913	1 913	-	-	1 913
Géorgie	16 000	11 296	4 704	1 067	10 229
Indonésie	204 735	90 484	114 251	-	90 484
Jordanie	11 350	6 945	4 405	-	6 945
Kenya	101 010	33 362	67 648	-	33 362
Lesotho	32 890	3 087	29 803	-	3 087
Madagascar	89 050	365	88 685	-	365
Mali	72 933	18 259	54 674	-	18 259
Maroc	138 675	23 652	115 023	2 862	20 790
Mauritanie	5 000	-	5 000	-	-
Mexique	1 297	1 297	-	432	865
Monténégro	3 880	3 880	-	970	2 910
Niger	65 270	16 948	48 322	-	16 948
Pakistan	74 090	1 100	72 990	-	1 100
Paraguay	8 383	4 898	3 485	1 580	3 318
Philippines	43 028	38 497	4 531	15 606	22 891
République de Moldova	18 939	1 467	17 472	-	1 467
Rwanda	47 810	1 500	46 310	-	1 500
Sao Tomé-et-Principe	970	798	172	-	798
Sénégal	94 354	40 063	54 291	-	40 063
Soudan	11 300	2 475	8 825	-	2 475
Tchad	10 795	3 185	7 610	-	3 185
Togo	15 780	2 467	13 313	-	2 467
Tunisie	42 350	13 418	28 932	3 344	10 074
Türkiye	70 194	27 409	42 785	3 175	24 234
Sous-total (en EUR)	1 853 852	663 264	1 190 588	70 649	592 615
Équivalent en USD	2 047 857	732 674	1 315 183	78 042	654 632
Prêts en DTS ^a					
Albanie	34 462	34 462	-	17 420	17 042
Angola	24 400	24 254	146	9 043	15 211
Argentine	16 858	16 858	-	14 705	2 153
Arménie	60 941	60 941	-	22 160	38 781
Azerbaïdjan	43 931	43 931	-	14 134	29 797
Bangladesh	470 170	445 491	24 679	154 313	291 178
Belize	1 847	1 847	-	1 501	346
Bénin	94 190	91 349	2 841	41 045	50 304
Bhoutan	38 492	38 425	67	14 989	23 436
Bolivie (État plurinational de)	72 492	72 490	2	31 848	40 642
Bosnie-Herzégovine	45 686	45 686	-	19 619	26 067
Botswana	842	842	-	654	188
Brésil	110 029	110 026	3	60 290	49 736
Burkina Faso	83 846	83 837	9	34 187	49 650
Burundi	40 859	40 859	-	22 771	18 088
Cabo Verde	24 691	23 966	725	6 459	17 507
Cambodge	62 365	62 360	5	12 382	49 978
Cameroun	119 000	93 687	25 313	18 264	75 423
Chine	515 741	515 741	-	262 804	252 937

<i>Emprunteur ou garant</i>	<i>Prêts approuvés moins annulations</i>	<i>Fraction décaissée</i>	<i>Fraction non décaissée</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Encours des prêts</i>
Colombie	32 023	32 013	10	18 583	13 430
Comores	5 292	5 291	1	2 647	2 644
Congo	22 080	21 957	123	4 411	17 546
Côte d'Ivoire	21 117	21 117	-	8 482	12 635
Cuba	6 840	6 840	-	2 283	4 557
Djibouti	7 146	7 146	-	2 252	4 894
Dominique	1 146	1 146	-	949	197
Égypte	176 172	176 172	-	100 932	75 240
El Salvador	45 265	45 265	-	25 496	19 769
Équateur	25 487	25 487	-	12 883	12 604
Érythrée	29 143	24 536	4 607	10 112	14 424
Eswatini	3 473	3 473	-	2 374	1 099
Éthiopie	416 527	391 968	24 559	76 286	315 682
Gabon	3 530	3 530	-	3 009	521
Gambie	34 187	34 187	-	15 389	18 798
Géorgie	30 370	30 370	-	10 900	19 470
Ghana	182 125	178 573	3 552	50 776	127 797
Grenade	1 633	1 633	-	1 031	602
Guatemala	15 366	15 366	-	15 075	291
Guinée	64 160	64 160	-	35 281	28 879
Guinée équatoriale	5 794	5 794	-	5 183	611
Guinée-Bissau	8 487	8 487	-	3 973	4 514
Guyana	8 522	8 522	-	4 170	4 352
Haïti	58 463	58 463	-	31 356	27 107
Honduras	87 603	85 741	1 862	37 300	48 441
Îles Salomon	4 069	4 069	-	1 752	2 317
Inde	590 143	579 730	10 413	254 734	324 996
Indonésie ^b	155 017	155 017	-	66 760	88 257
Jordanie	14 432	14 432	-	8 882	5 550
Kenya	173 090	170 789	2 301	32 342	138 447
Kirghizistan	27 660	26 638	1 022	4 138	22 500
Lesotho	30 146	30 124	22	11 993	18 131
Liban	2 406	2 406	-	1 183	1 223
Libéria	27 296	24 053	3 243	3 304	20 749
Macédoine du Nord	11 721	11 721	-	5 914	5 808
Madagascar ^b	197 432	186 451	10 981	46 804	139 647
Malawi ^b	168 680	118 041	50 639	40 054	77 987
Maldives	10 793	10 793	-	4 993	5 800
Mali	137 964	137 434	530	45 149	92 285
Maroc	44 201	43 513	688	27 731	15 782
Maurice	1 205	1 205	-	1 076	129
Mauritanie	49 545	49 545	-	21 733	27 812
Mexique	13 827	13 827	-	5 455	8 372
Mongolie	27 169	27 106	63	6 723	20 383
Mozambique	143 311	143 311	-	52 655	90 656
Myanmar	52 550	16 884	35 666	-	16 884
Népal	118 702	98 716	19 986	44 870	53 846
Nicaragua	49 474	49 474	-	17 668	31 806
Niger	90 916	89 432	1 484	19 197	70 235
Nigéria	212 379	198 503	13 876	36 047	162 456
Ouganda	322 097	253 525	68 572	75 287	178 238
Ouzbékistan	22 922	21 163	1 759	3 271	17 892
Pakistan	324 732	279 805	44 927	103 211	176 594
Papouasie-Nouvelle-Guinée	23 450	23 186	264	4 277	18 909
Paraguay	16 298	16 298	-	6 346	9 952
Pérou	45 207	45 207	-	13 245	31 962
Philippines	83 100	80 478	2 622	34 919	45 559
République arabe syrienne	15 220	13 287	1 933	5 916	7 371
République centrafricaine	26 215	26 215	-	15 174	11 041
République de Moldova	55 613	55 613	-	11 217	44 396
République démocratique du Congo	50 370	46 581	3 789	20 450	26 131
République démocratique populaire lao	65 202	60 944	4 258	23 432	37 512
République dominicaine	17 902	17 902	-	10 053	7 849
République populaire démocratique de Corée	50 496	50 496	-	10 539	39 957
République-Unie de Tanzanie	225 249	225 249	-	66 373	158 876
Rwanda ^b	194 493	181 279	13 214	42 077	139 202
Samoa	1 908	1 908	-	1 246	662
Sao Tomé-et-Principe	13 747	13 747	-	6 958	6 789
Sénégal	112 027	109 317	2 710	31 295	78 022
Seychelles	1 875	1 875	-	1 155	720
Sierra Leone	45 736	45 736	-	19 457	26 279
Somalie ^b	13 250	13 250	-	5 750	7 500
Soudan	128 641	128 641	-	62 782	65 859

<i>Emprunteur ou garant</i>	<i>Prêts approuvés moins annulations</i>			<i>Remboursements</i>	<i>Encours des prêts</i>
	<i>Fraction décaissée</i>	<i>Fraction non décaissée</i>			
Sri Lanka	156 846	156 742	104	57 716	99 026
Tadjikistan	6 200	6 200	-	-	6 200
Tchad	18 138	18 138	-	5 597	12 541
Togo	24 584	22 212	2 372	11 878	10 334
Tonga	5 928	5 833	95	2 916	2 917
Tunisie	22 393	22 382	11	8 595	13 787
Türkiye	43 114	43 114	-	29 371	13 743
Uruguay	2 081	2 081	-	847	1 234
Venezuela (République bolivarienne du)	10 450	10 450	-	8 845	1 605
Viet Nam	216 205	216 205	-	50 168	166 037
Yémen	138 389	138 389	-	48 917	89 472
Zambie	128 831	128 820	11	45 077	83 742
Zimbabwe	8 818	8 818	-	5 007	3 811
Sous-total (en DTS)	8 144 648	7 758 589	386 059	2 850 242	4 908 347
Fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie ^c	2 513	2 513	-	1 353	1 160
Total en DTS	8 147 161	7 761 102	386 059	2 851 595	4 909 507
Équivalent en USD	10 949 750	10 430 888	518 862	3 832 531	6 598 357
Total encours des prêts au 31 décembre 2023 (en USD)	16 508 212	12 493 865	4 014 347	4 013 677	8 480 188
Autres sommes à recevoir					41 653
Total des montants à recevoir au titre des prêts au 31 décembre 2023 (en USD)					8 521 841
Total encours des prêts au 31 décembre 2022 (en USD)	16 189 047	11 779 213	4 409 834	3 674 377	8 104 836
Autres sommes à recevoir					25 702
Total des montants à recevoir au titre des prêts au 31 décembre 2022 (en USD)					8 130 538

^a Les prêts libellés en droit de tirage spécial, et leur montant cumulé sont convertis dans le bilan. Au 31 décembre 2023, le taux de conversion USD/DTS utilisé pour le calcul était de 1,344. Les prêts libellés en euro ont été évalués au taux de 0,905 EUR pour 1 USD au 31 décembre 2023.

^b Les remboursements incluent la contribution de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Italie, de la Norvège, des Pays-Bas et de la Suède à des prêts particuliers consentis à ces pays, ce qui s'est traduit par des remboursements partiels anticipés et par une augmentation correspondante des ressources disponibles pour engagement.

^c Le montant du prêt accordé au Fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie est inclus dans le total ci-dessus. Voir note 2 h) ii).

Tableau 2
État récapitulatif des prêts approuvés en valeur nominale par année
 (Au 31 décembre 2023)

Année		Prêts approuvés en milliers de la monnaie de libellé				Valeur en milliers d'USD				
		Au 1 ^{er} janvier 2023	En vigueur/ (réductions/ annulations) 2023	Prêts entièrement remboursés	Au 31 décembre 2023	Au 1 ^{er} janvier 2023	En vigueur/ (réductions/ annulations) 2023	Prêts entièrement remboursés	Variation du taux de change DTS/USD	Au 31 décembre 2023
1978	USD	68 530	-	-	68 530	68 530	-	-	-	68 530
2016	USD	164 568	-	-	164 568	164 568	-	-	-	164 568
2017	USD	617 043	(20 000)	-	597 043	617 043	(20 000)	-	-	597 043
2018	USD	654 795	(367)	-	654 428	654 795	(367)	-	-	654 428
2019	USD	386 451	-	-	386 451	386 451	-	-	-	386 451
2020	USD	412 095	(1 124)	-	410 971	412 095	(1 124)	-	-	410 971
2021	USD	473 489	-	-	473 489	473 489	-	-	-	473 489
2022	USD	663 401	(2)	-	663 399	663 401	(2)	-	-	663 399
2023	USD	-	91 726	-	91 726	-	91 726	-	-	91 726
1979	DTS	201 485	-	-	201 485	269 023	-	-	1 771	270 794
1980	DTS	176 647	-	-	176 647	235 860	-	-	1 553	237 413
1981	DTS	182 246	-	-	182 246	243 336	-	-	1 602	244 938
1982	DTS	103 109	-	-	103 109	137 672	-	-	906	138 578
1983	DTS	132 091	-	-	132 091	176 368	-	-	1 161	177 529
1984	DTS	131 907	-	(3 650)	128 257	176 122	-	(4 905)	1 160	172 377
1985	DTS	59 522	-	-	59 522	79 474	-	-	523	79 997
1986	DTS	23 663	-	-	23 663	31 595	-	-	208	31 803
1987	DTS	60 074	-	-	60 074	80 211	-	-	529	80 740
1988	DTS	52 100	-	-	52 100	69 565	-	-	458	70 023
1989	DTS	86 206	-	-	86 206	115 102	-	-	759	115 861
1990	DTS	40 064	-	-	40 064	53 494	-	-	352	53 846
1991	DTS	98 025	-	-	98 025	130 884	-	-	862	131 746
1992	DTS	79 888	-	-	79 888	106 666	-	-	703	107 369
1993	DTS	122 240	-	-	122 240	163 215	-	-	1 075	164 290
1994	DTS	122 598	-	-	122 598	163 693	-	-	1 078	164 771
1995	DTS	149 100	-	-	149 100	199 078	-	-	1 311	200 389
1996	DTS	178 369	-	-	178 369	238 159	-	-	1 568	239 727
1997	DTS	219 073	-	-	219 073	292 507	-	-	1 926	294 433
1998	DTS	203 208	-	-	203 208	271 324	-	-	1 787	273 111
1999	DTS	240 196	-	-	240 196	320 712	-	-	2 112	322 824
2000	DTS	237 216	-	-	237 216	316 732	-	-	2 086	318 818
2001	DTS	234 079	-	-	234 079	312 543	-	-	2 058	314 601
2002	DTS	190 303	-	-	190 303	254 092	-	-	1 673	255 765
2003	DTS	211 093	-	(2 557)	208 536	281 852	-	(3 437)	1 856	280 271
2004	DTS	234 225	-	-	234 225	312 738	-	-	2 060	314 798
2005	DTS	306 516	-	(28 147)	278 369	409 261	-	(37 830)	2 696	374 127
2006	DTS	308 977	(2)	-	308 975	412 547	(4)	-	2 717	415 260
2007	DTS	254 994	-	-	254 994	340 469	-	-	2 242	342 711
2008	DTS	250 843	(14)	-	250 829	334 925	(19)	-	2 206	337 112
2009	DTS	255 041	(1 126)	-	253 915	340 531	(1 514)	-	2 243	341 260
2010	DTS	390 931	-	-	390 931	521 972	-	-	3 437	525 409
2011	DTS	444 574	(1 214)	-	443 360	593 597	(1 632)	-	3 909	595 874
2012	DTS	376 204	(1 340)	-	374 864	502 308	(1 801)	-	3 308	503 815
2013	DTS	317 650	(115)	-	317 535	424 127	(155)	-	2 793	426 765
2014	DTS	302 124	-	-	302 124	403 397	(1)	-	2 657	406 053
2015	DTS	441 158	(5 428)	(16 962)	418 768	589 035	(7 295)	(22 796)	3 879	562 823
2016	DTS	174 853	(2 216)	-	172 637	233 462	(2 977)	-	1 537	232 022
2017	DTS	216 630	(371)	-	216 259	289 245	(498)	-	1 904	290 651
2018	DTS	26 090	(2)	-	26 088	34 835	(3)	-	230	35 062
2019	DTS	244 788	-	-	244 788	326 842	-	-	2 152	328 994
2020	DTS	61 907	-	-	61 907	82 658	-	-	545	83 203
2021	DTS	31 574	(16 274)	-	15 300	42 158	(21 872)	-	277	20 563
2022	DTS	21 050	-	-	21 050	28 106	-	-	185	28 291
2023	DTS	-	31 948	-	31 948	-	42 943	-	-	42 943
2014	EUR	82 055	-	-	82 055	87 573	-	-	3 069	90 642
2015	EUR	246 894	(14 702)	-	232 192	263 498	(16 241)	-	9 234	256 491
2016	EUR	95 790	-	-	95 790	102 231	-	-	3 583	105 814
2017	EUR	92 230	-	-	92 230	98 432	-	-	3 450	101 882
2018	EUR	116 558	(10 337)	-	106 221	124 397	(11 419)	-	4 359	117 337
2019	EUR	510 220	(10 689)	-	499 531	544 532	(11 808)	-	19 083	551 807
2020	EUR	152 306	-	-	152 306	162 549	-	-	5 696	168 245
2021	EUR	180 621	-	-	180 621	192 768	-	-	6 755	199 523
2022	EUR	216 632	-	-	216 632	231 201	-	-	8 102	239 303
2023	EUR	-	196 274	-	196 274	-	216 813	-	-	216 813
Total USD		3 440 372	70 233	-	3 510 605	3 440 372	70 233	-	-	3 510 605
Total DTS		8 194 631	3 846	(51 316)	8 147 161	10 941 492	5 172	(68 968)	72 054	10 949 750
Total EUR		1 693 306	160 546	-	1 853 852	1 807 181	177 345	-	63 331	2 047 857
Total		13 328 309	234 625	(51 316)	13 511 618	16 189 045	252 750	(68 968)	135 385	16 508 212

Tableau 3
Structure des échéances de l'encours des prêts en valeur nominale
 (Aux 31 décembre 2023 et 2022)
 (en milliers d'USD)

<i>Échéance</i>	<i>2023</i>	<i>2022</i>
Moins de 1 an	547 502	489 577
1-2 ans	459 993	434 614
2-3 ans	490 872	454 214
3-4 ans	494 911	473 629
4-5 ans	498 712	459 888
5-10 ans	2 239 866	2 135 499
10-15 ans	1 586 532	1 493 752
15-20 ans	1 090 452	1 074 461
20-25 ans	681 120	678 876
Plus de 25 ans	390 228	410 326
Total	8 480 188	8 104 836

Tableau 4
État récapitulatif de l'encours des prêts en valeur nominale, selon les conditions de prêt
 (Aux 31 décembre 2023 et 2022)
 (en milliers d'USD)

<i>Conditions de prêt</i>	<i>2023</i>	<i>2022</i>
Conditions extrêmement concessionnelles	7 005	0
Conditions particulièrement concessionnelles	6 545 280	6 420 825
Conditions durcies	29 958	33 680
Conditions intermédiaires	140 298	159 593
Conditions ordinaires	1 086 804	956 842
Conditions mixtes	670 843	533 896
Total	8 480 188	8 104 836

Tableau 5
Structure de décaissement des prêts non décaissés en valeur nominale
 (Projetés aux 31 décembre 2023 et 2022)
 (en milliers d'USD)

<i>Décaissements</i>	<i>2023</i>	<i>2022</i>
Moins de 1 an	782 505	933 065
1-3 ans	1 478 678	1 545 888
3-5 ans	914 938	1 084 365
5-10 ans	838 226	846 516
Total	4 014 347	4 409 834

Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification (PSA)

Tableau 1
État des prêts en valeur nominale
(Aux 31 décembre 2023 et 2022)

<i>Emprunteur ou garant</i>	<i>Prêts approuvés moins annulations</i>	<i>Fraction décaissée</i>	<i>Fraction non décaissée</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Encours des prêts</i>
Prêts en DTS (exprimés en milliers)					
Angola	2 714	2 714	-	1 632	1 082
Burkina Faso	10 546	10 546	-	6 776	3 770
Burundi	4 494	4 494	-	2 258	2 236
Cabo Verde	2 183	2 183	-	1 276	907
Comores	2 289	2 289	-	1 451	838
Djibouti	114	114	-	68	45
Éthiopie	6 660	6 660	-	4 269	2 391
Gambie	2 638	2 638	-	1 583	1 055
Ghana	22 321	22 321	-	12 928	9 394
Guinée	10 762	10 762	-	6 726	4 036
Guinée-Bissau	2 126	2 126	-	1 435	691
Kenya	12 241	12 241	-	6 712	5 529
Lesotho	7 481	7 481	-	4 392	3 090
Madagascar	1 098	1 098	-	677	421
Malawi	5 777	5 777	-	2 889	2 888
Mali	10 193	10 193	-	6 493	3 700
Mauritanie	19 020	19 020	-	12 023	6 997
Mozambique	8 291	8 291	-	5 493	2 798
Niger	11 119	11 119	-	7 170	3 949
Ouganda	8 124	8 124	-	5 280	2 843
République-Unie de Tanzanie	6 789	6 789	-	4 074	2 716
Sénégal	23 234	23 234	-	13 687	9 547
Sierra Leone	1 505	1 505	-	790	715
Soudan	26 012	26 012	-	14 666	11 346
Tchad	9 617	9 617	-	5 695	3 922
Zambie	8 607	8 607	-	5 549	3 058
Total	225 958	225 958	-	135 991	89 967
Total de l'encours des prêts au 31 décembre 2023 (équivalent en USD)	303 686	303 686	-	182 771	120 915
Autres sommes à recevoir					528
Total des montants à recevoir au titre des prêts au 31 décembre 2023 (en USD)					121 443
Total de l'encours des prêts au 31 décembre 2022 (en USD)					127 162
Autres sommes à recevoir					459
Total des montants à recevoir au titre des prêts au 31 décembre 2022 (en USD)					127 621

Tableau 2
État récapitulatif des prêts approuvés en valeur nominale par année
 (Au 31 décembre 2023)

Année		Prêts approuvés (en milliers de DTS)			Valeur en milliers d'USD			
		Au 1 ^{er} janvier 2023	Prêts annulés	Au 31 décembre 2023	Au 1 ^{er} janvier 2023	Prêts annulés	Variation du taux de change DTS/USD	Au 31 décembre 2023
1986	DTS	24 902	-	24 902	33 250	-	218	33 468
1987	DTS	41 292	-	41 292	55 133	-	363	55 495
1988	DTS	34 770	-	34 770	46 425	-	306	46 731
1989	DTS	25 756	-	25 756	34 389	-	227	34 616
1990	DTS	17 370	-	17 370	23 192	-	153	23 345
1991	DTS	18 246	-	18 246	24 362	-	161	24 523
1992	DTS	6 952	-	6 952	9 282	-	62	9 344
1993	DTS	34 268	-	34 268	45 755	-	301	46 056
1994	DTS	16 320	-	16 320	21 791	-	143	21 934
1995	DTS	6 082	-	6 082	8 121	-	53	8 174
Total	DTS	225 958	-	225 958	301 700	-	1 987	303 686

Tableau 3
Structure des échéances de l'encours des prêts par période
 (Aux 31 décembre 2023 et 2022)
 (en milliers d'USD)

Échéance	2023	2022
Moins de 1 an	9 178	8 399
1-2 ans	7 808	7 756
2-3 ans	7 808	7 756
3-4 ans	7 808	7 756
4-5 ans	7 808	7 756
5-10 ans	39 037	38 783
10-15 ans	31 381	34 459
15-20 ans	10 087	13 443
20-25 ans	-	1 054
Total	120 915	127 162

Tableau 4
État récapitulatif de l'encours des prêts, selon les conditions de prêt
 (Aux 31 décembre 2023 et 2022)
 (en milliers d'USD)

Conditions de prêt	2023	2022
Conditions particulièrement concessionnelles	120 915	127 162
Total	120 915	127 162

Synthèse des soldes des prêts du FIDA et du PSA

FIDA	<i>En milliers d'USD</i>	
	2023	2022
Prêts approuvés	16 508 212	16 189 047
Solde non décaissé	(4 014 347)	(4 409 834)
Remboursements	(4 013 677)	(3 674 377)
	8 480 188	8 104 836
Intérêts/principal à recevoir	41 653	25 702
Encours des prêts	8 521 841	8 130 538

PSA	<i>En milliers d'USD</i>	
	2023	2022
Prêts approuvés	303 686	301 696
Solde non décaissé	-	-
Remboursements	(182 771)	(174 534)
	120 915	127 162
Intérêts/principal à recevoir	528	459
Encours des prêts	121 443	127 621

FIDA et PSA	<i>En milliers d'USD</i>	
	2023	2022
Prêts approuvés	16 811 898	16 490 743
Solde non décaissé	(4 014 347)	(4 409 834)
Remboursements	(4 196 448)	(3 848 911)
	8 601 103	8 231 998
Intérêts/principal à recevoir	42 181	26 161
Encours des prêts	8 643 284	8 258 159

État des dons

(Aux 31 décembre 2023 et 2022)
(en milliers d'USD)

	Non décaissés au 1 ^{er} janvier 2023	Variations en 2023			Taux de change	Non décaissés au 31 décembre 2023
		Décaissables	Décaissements	Annulations		
Dons 2023	74 955	7 984	(28 748)	(5 517)	365	49 039
Dons 2022	103 516	8 230	(33 348)	(1 971)	(1 472)	74 955

Cadre pour la soutenabilité de la dette (FIDA seulement)

(Aux 31 décembre 2023 et 2022)

(en milliers d'USD)

<i>Emprunteur ou garant</i>	<i>Non décaissés au 1^{er} janvier 2023</i>	<i>En vigueur/ (annulations) en 2023</i>	<i>Décaissements en 2023</i>	<i>Non décaissés au 31 décembre 2023</i>
Projets financés au titre du CSD – en EUR				
Bénin	13 746	3 322	(4 878)	12 190
Comores	310	1 501	(313)	1 498
Madagascar	-	2 320	(135)	2 185
Mali	10 227	(31)	(5 060)	5 136
Niger	20 981	-	(2 519)	18 462
Sao Tomé-et-Principe	1 792	4 441	(1 863)	4 370
Soudan	46 312	-	(5 458)	40 854
Tchad	30 306	18 330	(9 930)	38 706
Togo	1 683	4 615	(57)	6 241
Total général	125 357	34 498	(30 213)	129 642
Équivalent en USD	138 476	38 107	(33 374)	143 209
Projets financés au titre du CSD – en USD				
Afghanistan	32 211	-	-	32 211
Bhoutan	800	-	(9)	791
Burkina Faso	3 734	-	(2 753)	981
Burundi	7 000	42 950	(2 046)	47 904
Éthiopie	-	78 200	(396)	77 804
France	39	-	-	39
Gambie	11 579	-	(6 143)	5 436
Guinée	3 832	-	-	3 832
Guinée-Bissau	4 283	11 571	(3 310)	12 544
Haïti	21 692	(1 200)	(6 186)	14 306
Kiribati	525	-	(515)	10
Libéria	11 587	-	(2 442)	9 145
Madagascar	-	22 500	-	22 500
Malawi	5 911	-	(2 779)	3 132
Maldives	796	-	(182)	614
Mauritanie	14 004	-	(7 443)	6 561
Mozambique	95 643	-	(28 463)	67 180
République centrafricaine	30 715	-	(8 201)	22 514
République démocratique du Congo	9 403	-	(1 616)	7 787
Samoa	3 198	-	(17)	3 181
Sierra Leone	6 201	3 330	(1 842)	7 689
Soudan du Sud	7 180	-	(1 573)	5 607
Tadjikistan	6 448	31 100	(6 697)	30 851
Tonga	2 858	-	(560)	2 298
Total général	279 639	188 451	(83 173)	384 917
Projets financés au titre du CSD – en DTS				
Afghanistan	24 707	-	(610)	24 097
Bénin	36	-	69	105
Burkina Faso	15	-	-	15
Burundi	22 961	-	(11 143)	11 818
Comores	1	-	-	1
Érythrée	27 310	(269)	(3 286)	23 755
Éthiopie	9 534	-	(3 011)	6 523
Kirghizistan	5 500	-	(2 974)	2 526
Kiribati	10	-	-	10
Lesotho	434	(384)	(33)	17
Madagascar	9 267	-	(6 347)	2 920
Malawi	19 871	-	(6 475)	13 396
Mali	3 445	-	(3 226)	219
Mauritanie	6 961	-	(1 970)	4 991
Mozambique	19	(28)	9	-
Népal	4 123	-	(2 621)	1 502
Niger	1 512	-	-	1 512
République démocratique du Congo	6 388	-	(2 066)	4 322

Rwanda	1	(1)	-	-
Soudan	59	(6)	5	58
Togo	2 357	-	14	2 371
Tonga	95	-	-	95
Yémen	24 362	-	(83)	24 279
Zimbabwe	3 208	-	(3 074)	134
Total général	172 176	(688)	(46 822)	124 666
DTS (équivalent en USD)	231 405	(925)	(62 928)	167 552
Total USD/EUR/DTS 2023	649 520	225 633	(179 475)	695 678
Variations de change			1 413	
Total des décaissements pour 2023			(178 062)	
Total USD/EUR/DTS 2022	704 140	105 232	(166 055)	643 317

État récapitulatif des engagements au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ)

Au 31 décembre 2023
(en milliers d'USD)

Pays au point d'achèvement	Allègements consentis au 31 décembre 2023		Allègements futurs approuvés par le Conseil d'administration			Total des allègements de dette
	Principal	Intérêts	À la charge du FIDA		Banque mondiale	
			Principal	Intérêts		
Bénin	4 568	1 643	-	-	-	6 211
Bolivie (État plurinational de)	5 900	1 890	-	-	-	7 790
Burkina Faso	6 769	2 668	-	-	-	9 437
Burundi	15 491	3 251	-	-	-	18 742
Cameroun	3 074	727	-	-	-	3 801
Comores	2 055	333	146	15	183	2 732
Congo	0	99	-	-	-	99
Côte d'Ivoire	1 814	326	-	-	-	2 140
Éthiopie	20 569	5 905	-	-	-	26 474
Gambie	2 508	619	-	-	-	3 127
Ghana	15 585	5 003	-	-	-	20 588
Guinée	11 202	2 167	-	-	-	13 369
Guinée-Bissau	4 588	1 217	553	32	259	6 650
Guyana	1 526	299	-	-	-	1 825
Haïti	1 946	635	-	-	-	2 581
Honduras	1 077	767	-	-	-	1 844
Libéria	9 251	6 272	91	8	85	15 708
Madagascar	7 810	2 096	-	-	-	9 906
Malawi	20 371	4 445	-	-	-	24 816
Mali	6 211	2 431	-	-	-	8 642
Mauritanie	8 484	2 601	-	-	-	11 085
Mozambique	12 521	3 905	-	-	-	16 426
Nicaragua	7 259	943	-	-	-	8 202
Niger	11 016	2 813	0	-	-	13 829
Ouganda	12 449	4 655	-	-	-	17 104
République centrafricaine	9 563	2 935	-	-	-	12 498
République démocratique du Congo	11 613	3 160	1 153	64	772	16 762
République-Unie de Tanzanie	12 691	4 293	-	-	-	16 984
Rwanda	16 786	5 210	-	-	-	21 996
Sao Tomé-et-Principe	2 401	560	410	44	288	3 704
Sénégal	2 247	882	-	-	-	3 129
Sierra Leone	10 956	2 352	-	-	-	13 308
Tchad	2 708	477	-	-	-	3 185
Togo	2 008	759	-	-	-	2 767
Zambie	19 169	4 920	-	-	-	24 089
Pays au point de décision						
Somalie ^c	4 253	139	7 004	348	-	11 744
Soudan	-	-	66 072	6 288	-	72 360
DTS	288 441	83 398	75 430	6 801	1 588	455 657
Moins les allègements d'intérêts non échus ^a						(7 633)
Total des allègements de dette en DTS						448 025
Total équivalent en USD	387 664	112 086	101 377	9 140	2 134	612 401
Au 31 décembre 2022						
DTS	283 113	83 143	81 555	7 508	1 915	457 234
Moins les allègements d'intérêts non échus ^a						(617)
Total des allègements de dette en DTS						456 617
Total équivalent en USD	378 015	111 009	108 893	10 024	2 558	609 675^b

^a Y compris les intérêts couverts par la contribution de la Banque mondiale.

^b Moins les allègements d'intérêts non échus.

^c La Somalie ayant atteint le point d'achèvement en décembre 2023, les mesures seront mises en œuvre durant l'exercice 2024.

État récapitulatif des contributions liées à l'Initiative pour l'allègement de la dette d'Haïti

(Aux 31 décembre 2023 et 2022)

	<i>En milliers d'USD</i>	<i>En milliers de DTS</i>
2023		
Contributions des États membres		
Allemagne	2 308	1 480
Autriche	685	438
Belgique	776	509
Canada	3 500	2 303
Danemark	513	339
États-Unis d'Amérique	8 000	5 217
France	1 700	1 080
Japon	2 788	1 743
Luxembourg	280	178
Maurice	5	3
Norvège	1 626	1 066
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2 700	1 717
Suède	1 718	1 115
Suisse	962	637
Sous-total	27 561	17 825
Intérêts perçus	1 572	
Allègements de dette accordés	(29 133)	
Total compte administratif États membres 2023	-	
FIDA		
Contribution du FIDA	15 200	
Intérêts perçus	2 057	
Allègements de dette accordés	(6 511)	
Total compte administratif FIDA	10 746	
Total général	10 746	
Variations de change	(375)	
Total des liquidités et placements	10 371	
2022		
Total général	12 834	
Variations de change	960	
Total des liquidités et placements	13 794	

Analyse des dépenses d'exploitation (FIDA seulement)

(Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022)

Ventilation des dépenses d'exploitation du FIDA par source budgétaire principale

(en milliers d'USD)

<i>Décaissement</i>	<i>Dépenses administratives^a</i>	<i>Commissions de service^b</i>	<i>Mécanisme du FIDA pour l'action climatique</i>	<i>Autres sources^c</i>	<i>Total</i>
Traitements et indemnités du personnel	106 648	3 764	461	(821)	110 052
Dépenses administratives courantes	27 851	1 419	120	2 331	31 721
Frais de consultants et dépenses non liées au personnel	47 493	3 145	587	1 533	52 758
Frais financiers directs (banques et placements)				1 559	1 559
Total 2023	181 992	8 328	1 168	4 602	196 090
Total 2022	174 007	5 844	1 230	9 793	190 874

^a Il s'agit du budget ordinaire du FIDA, du budget du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA, y compris les montants reportés et les dépenses relatives à l'AMACS.

^b Y compris les postes financés par les commissions de service.

^c Y compris les charges directes imputées sur le produit des placements; le budget d'investissement axé sur les capacités du FIDA; les dépenses remboursables par le Gouvernement italien. Par suite de l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16, les dépenses remboursables au titre du siège sont présentées en tant que diminution des dettes au titre des loyers.

Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres

Tableau 1
(en milliers d'USD)

État membre	Monnaie locale	Monnaie de libellé de la contribution	Contre-valeur en USD de la contribution reçue
Allemagne	EUR	27 394	33 025
Canada	CAD	6 000	4 538
Pays-Bas (Royaume des)	EUR	6 000	7 077
Suède	SEK	50 000	5 734
Suisse	CHF	2 000	2 261
Total			52 635
FIDA			40 000
Total au 31 décembre 2023			92 635
Total au 31 décembre 2022			92 635

Tableau 2

État récapitulatif des dons du Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres

(en milliers d'USD)

Pays/entité	Dons approuvés moins annulations ^a	Décaissements en 2023	Portion non décaissée des dons décaissables
Afghanistan	1 987	1 833	154
Afrique du Sud	331	331	-
Agricord	401	401	-
Agriterra	2 300	2 300	-
Angola	1 363	1 363	-
Bangladesh	2 007	2 007	-
Bénin	960	956	4
Burkina Faso	1 917	1 911	7
Burundi	1 530	1 530	-
Cambodge	1 172	1 172	-
Cameroun	1 409	1 408	0
Comores	325	325	-
Congo	985	961	25
Côte d'Ivoire	1 253	1 160	93
Djibouti	414	414	-
Érythrée	185	185	-
Eswatini	658	658	-
Éthiopie	2 240	2 240	-
Gabon	444	425	19
Gambie	590	590	-
Guinée	1 179	1 179	-
Guinée-Bissau	773	773	0
Kenya	5 593	5 593	-
Lesotho	740	740	-
Liban	240	240	-
Libéria	1 086	1 084	3
Live and Learn Kiribati	168	168	-
Madagascar	931	931	-
Malawi	1 369	1 369	-
Mali	982	980	2
Mauritanie	738	541	197
Mozambique	1 678	1 678	-
Myanmar	600	-	600

<i>Pays/entité</i>	<i>Dons approuvés moins annulations^a</i>	<i>Décaissements en 2023</i>	<i>Portion non décaissée des dons décaissables</i>
Népal	1 206	1 206	-
Niger	2 955	2 842	113
Nigéria	2 044	2 044	-
Ouganda	2 121	2 121	-
Pakistan	2 372	2 372	-
Palestine	608	604	4
Papouasie-Nouvelle-Guinée	732	732	-
Philippines	3 204	3 204	-
Precision Agriculture for Development	3 160	3 160	-
République arabe syrienne	545	545	-
République centrafricaine	1 408	1 405	2
République démocratique du Congo	2 696	2 696	-
République-Unie de Tanzanie	1 961	1 961	-
Rwanda	1 400	1 400	-
Samoa	217	217	-
Sao Tomé-et-Principe	444	441	3
Sénégal	1 003	979	24
Sierra Leone	1 150	978	172
Somalie	2 751	2 751	-
Soudan	1 661	1 657	4
Soudan du Sud	706	706	-
Sparkassenstiftung	2 543	2 543	-
Tchad	1 754	1 685	69
Togo	1 016	945	71
Tonga	700	700	-
Tunisie	118	118	-
Vétérinaires Sans Frontières Allemagne	724	724	-
World Vision New Zealand	710	710	-
Yémen	3 836	3 836	-
Zambie	1 455	1 455	-
Zimbabwe	1 555	1 555	-
Total en USD au 31 décembre 2023	87 303	85 738	1 565
Total en USD au 31 décembre 2022	89 502	84 679	4 823

^a Le solde comprend les dons approuvés ainsi que les dons au stade du décaissement.

Initiative de riposte à la crise

Tableau 3
(en milliers d'USD)

<i>États membres</i>	<i>Monnaie locale</i>	<i>Monnaie de libellé de la contribution</i>	<i>Contre-valeur en USD de la contribution reçue</i>
Allemagne	EUR	30 000	31 683
États-Unis d'Amérique	USD	10 000	10 000
Irlande	EUR	1 000	1 012
Norvège	NOK	300 000	27 647
Pays-Bas (Royaume des)	EUR	10 000	9 989
Total au 31 décembre 2023			80 331
Total au 31 décembre 2022			52 884

Tableau 4
État récapitulatif des dons de l'Initiative de riposte à la crise
(en milliers d'USD)

<i>Pays</i>	<i>Dons approuvés moins annulations</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Dons non décaissés*</i>
Afghanistan	5 324	4 792	532
Burundi	4 842	1 207	3 635
Érythrée	3 300	3 300	-
Éthiopie	3 300	3 300	-
Haïti	3 245	-	3 245
Madagascar	3 000	1 910	1 090
Malawi	8 060	3 000	5 060
Mali	2 887	-	2 887
Mozambique	5 774	1 809	3 965
Ouganda	5 050	-	5 050
République centrafricaine	5 769	4 738	1 031
Somalie	10 000	8 250	1 750
Tchad	3 253	1 036	2 217
Yémen	3 300	1 000	2 300
Total au 31 décembre 2023	67 104	34 342	32 762
Total au 31 décembre 2022	6 300	2 970	3 330

* Ce solde comprend les dons approuvés ne remplissant pas encore les conditions de décaissement (soit 14,8 millions d'USD).

Fonds fiduciaire pour le secteur privé

Tableau 1
(en milliers d'USD)

<i>État membre</i>	<i>Monnaie locale</i>	<i>Monnaie de libellé de la contribution</i>	<i>Contre-valeur en USD de la contribution</i>
Allemagne	EUR	35 944	38 797
Finlande	EUR	1 000	1 001
Luxembourg	EUR	2 000	2 256
Total			42 054
FIDA			25 000
Total au 31 décembre 2023 ^a			67 054
Total au 31 décembre 2022			51 735

^a Ce solde comprend les montants à recevoir (7,6 millions d'USD).

Tableau 2
État de l'encours des prêts
(au 31 décembre 2023)
(Montants exprimés en milliers)

<i>Pays de l'emprunteur</i>	<i>Prêts approuvés moins annulations</i>	<i>Décaissés</i>	<i>Non décaissés</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Montant non encore remboursé</i>
<i>Prêts libellés en EUR</i>					
Madagascar	3 500	1 733	1 767		1 733
Sous-total EUR	3 500	1 733	1 767	-	1 733
Équivalent en USD	3 866	1 914	1 952	-	1 914
<i>Prêts libellés en USD</i>					
Bolivie (État plurinational de)	5 000		5 000		
Cambodge	5 000	5 000			5 000
Mozambique	2 000	1 700	300		1 700
Nigéria	5 000	2 000	3 000		2 000
Ouganda	5 000		5 000		
Sous-total USD	22 000	8 700	13 300		8 700
Total USD	25 866	10 614	15 252		10 614
Autres sommes à recevoir					164
Total des montants à recevoir au titre des prêts au 31 décembre 2023 (équivalent en USD)					10 778
Total des montants à recevoir au titre des prêts au 31 décembre 2022 (équivalent en USD)					3 849